

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2025

Délibération n°2025-02 portant approbation du compte financier 2024

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles R. 719-10 à R. 719-112 ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses articles 202, 210 à 214 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024 ;

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête ensuite les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 352 ETPT sous plafond État et 1 789 ETPT sous plafond établissement,
- 142 545 571 € d'autorisations d'engagement,
- 143 893 070 € de crédits de paiement,
- 141 482 404 € de recettes,
- - 2 410 667 € de solde budgétaire déficitaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête également les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 315 538 € de variation de trésorerie,
- - 4 661 017 € de résultat patrimonial,
- 285 689 € d'insuffisance d'autofinancement,
- 4 135 608 € d'apport au fonds de roulement.

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'apurer le résultat déficitaire 2024 par les réserves de l'établissement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 14 mars 2025

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

SIGNÉ

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE-PSL

2024

R a p p o r t d e g e s t i o n a u
C o m p t e f i n a n c i e r

SOMMAIRE

Introduction

1 - Les données issues de la comptabilité budgétaire

1.1 Les recettes budgétaires

1.1.1 Recettes globalisées

1.2.2 Recettes fléchées

1.2 Dépenses budgétaires

1.1.1. Dépenses de personnel

1.1.2. Dépenses de fonctionnement

1.1.3. Dépenses d'investissement

1.3 Solde budgétaire – variation de trésorerie

1.1.4. Résultat budgétaire

1.1.5. Variation de trésorerie et opérations en comptes de tiers

2 - Les données issues de la comptabilité générale

2.1 Résultat de l'exercice et principaux agrégats

2.1.1. Résultat comptable

2.1.2. Capacité d'autofinancement

2.1.3. Fonds de roulement

2.2 Produits de fonctionnement

2.3 Charges de fonctionnement

2.4 Immobilisations de l'établissement et financement de l'actif

Conclusion

3 - Focus

Focus 1 : évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024

Focus 2 : recettes de l'hébergement étudiants en 2024

Focus 3 : activité restauration en 2024

Focus 4 : bilan financier inscriptions rentrée 2024/25

Focus 5 : les projets immobiliers

Focus 6 : les restes à payer

Focus 7 : inventaire physique et fiabilisation des biens immobilisés

Introduction

Les différents documents budgétaires votés successivement pour l'exercice 2024 prévoyaient à la fois une assise financière solide pour l'École et un développement ambitieux reflété par des volumes financiers importants, en croissance, mais un déséquilibre sur l'activité annuelle, traduit par un déficit comptable prévu à hauteur de -2,3 M€, en raison de causes exogènes (hausse du coût des fluides, compensation partielle des hausse de rémunération par le ministère) ou conjoncturelles (baisse de nombre de congés sans traitement pour les élèves fonctionnaires induisant une hausse significative de la masse salariale).

Ce déséquilibre prévisionnel 2024 fait suite à deux déficits consécutifs, respectivement -3,1 M€ en 2022 et -3,4 M€ en 2023, en raison de l'impact des mesures salariales non financées et des fluides (pour 2023), mais aussi en raison d'ajustements comptables, en lien notamment avec la réserve des commissaires aux comptes sur notre actif et son financement, ou sur les travaux menés autour de la fiabilisation des données relatives à nos contrats de recherche, qui restent un enjeu majeur pour l'ENS-PSL.

La mise en place de SIFAC et l'inventaire réalisés en 2023, puis les travaux menés sur le financement externe de l'actif au cours de cette année ont permis de réduire significativement l'impact des mesures techniques sur le résultat annuel de l'établissement. Ils se poursuivront sur les prochains exercices.

D'autres chantiers à enjeux financiers forts continuent de se dérouler, notamment la mise en place de la pluriannualité des contrats de recherche, permettant à chaque porteur de contrat de recherche de disposer de 100% des crédits disponible dès le début du contrat, et tout au long de son déroulement. Il nous permettra, à terme, d'augmenter nos taux d'exécution budgétaire sur crédits fléchés.

Les investissements continuent aussi de monter en charge, tant du point de vue immobilier avec les projets CPER Lhomond et 46 rue d'Ulm, que du point de vue des équipements destinés à la recherche. Le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), actuellement en cours d'examen auprès des tutelles, structurera en parallèle la mise à disposition des moyens pour répondre à ces enjeux stratégiques.

Enfin, il convient de mentionner la parution du nouveau décret financier¹ qui modifie les indicateurs de contrôle réglementaire vers le fonds de roulement, la trésorerie et le taux de dépenses de personnel². Si le résultat annuel n'est plus un indicateur de la soutenabilité financière des établissements pour les tutelles, il reste un indicateur fort en gestion, quant à l'équilibre entre l'activité de l'établissement et les contraintes auxquelles il doit faire face.

¹ Décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

² Calculées en référence aux charges de personne / Produits encaissables.

1 - Les données issues de la comptabilité budgétaire

1.1 Recettes budgétaires

L'article 205 du décret du 7 novembre 2012 dit « GBCP » limite les recettes budgétaires aux recettes encaissées durant un exercice donné, excluant ainsi les opérations d'ordre (reprises d'amortissement, produits de cessions d'actifs). En revanche les avances de trésorerie pour des projets pluriannuels, sans constatation de produits comptables, y sont intégrées.

Les recettes exécutées 2024 représentent ainsi un montant de 141,5 M€. Le niveau d'exécution est satisfaisant au regard des prévisions (supérieur à 90%) avec une forte tendance à la hausse constatée. En effet, le niveau des recettes est supérieur de 14,2 M€ au niveau de l'exercice précédent. Pour mémoire, il convient de rappeler que l'exercice 2023 présentait une exécution inférieure de -6 M€ à l'exercice 2022, en raison de la mise en place de SIFAC.

Recettes budgétaires 2024					
<i>Compte financier 2023</i>	<i>Budget rectificatif N°2 de 2024</i>	<i>Exécution au 31/12/2024</i>	<i>Nature de la recette</i>	<i>Taux de réalisation</i>	<i>Variation 2024</i>
108 825 672	115 087 737	113 019 565	Recettes globalisées	98%	4 193 893
96 325 071	97 387 360	96 544 895	Subvention pour charges de service public	99%	219 824
100 000	22 500	142 600	Autres financements de l'Etat	634%	42 600
183 853	57 000	57 000	Fiscalité affectée	100%	-126 853
2 241 111	3 226 184	3 523 823	Autres financements publics	109%	1 282 712
9 975 637	14 394 693	12 751 247	Recettes propres	89%	2 775 610
18 454 083	41 854 633	28 462 838	Recettes fléchées	68%	10 008 755
3 691 700	3 150 000	220 493	Financements de l'Etat fléchés	7%	-3 471 207
14 642 603	31 493 924	26 693 582	Autres financements publics fléchés	85%	12 050 979
119 780	7 210 709	1 548 764	Recettes propres fléchées	21%	1 428 984
127 279 755	156 942 370	141 482 404	TOTAL DES RECETTES	90%	14 202 649

L'ensemble des recettes sont en hausse. Les recettes globalisées s'établissent à 113 M€ et augmentent de +4,2 M€, portées majoritairement par une hausse des recettes propres (+2,8 M€) et des autres financements publics (+1,3 M€), conformément à notre anticipation. Il convient de noter l'excellent taux d'exécution des recettes globalisées (98%), constant depuis 2019.

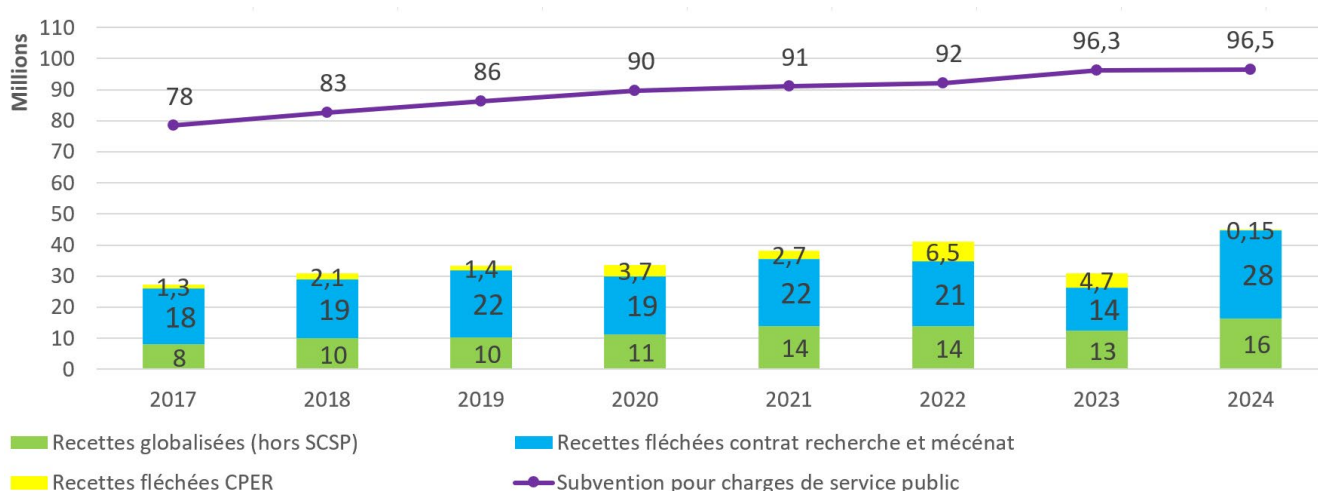
Les recettes fléchées exécutées représentent 28,5 M€, soit le plus haut niveau atteint par l'établissement. L'augmentation est très importante : +10 M€, ce qui est remarquable car nous n'avons pas de recettes liées au CPER immobilier (3 M€ en moyenne les dernières années). Il convient de rappeler que nous avons l'année dernière un retard de valorisation des recettes lié au changement significatif des processus de leur gestion, suite à la mise en place de l'outil SIFAC. Le processus de gestion des recettes fléchées s'est fluidifié, et une partie significative du retard de 2023 a été absorbée. Fin 2024, un stock de près de 14 M€ de recettes reste toutefois à traiter, dans une période de difficulté de recrutement pour remplacer les départs sur le dernier trimestre 2024. D'autant qu'un montant

cumulé de 8,4 M€, versés principalement par les financeurs de la recherche, a été encaissé sur la seule période du mois de décembre 2024. Cela explique le taux d'exécution des recettes fléchées en 2024 (68%), identique à 2023. Fluidifier et optimiser la prise en charge des recettes sera un enjeu majeur de gestion sur 2025.

Ce niveau de recette fléchée est donc une évaluation basse de l'activité recherche et partenariat de l'École, qui continue sa progression.

L'observation des recettes sur un temps long, présenté dans le graphique ci-dessous, donne des informations quant à la progression très significative des recettes de l'établissement : +34% depuis 2017. Cette progression concerne tant la subvention pour charges de service public (SCSP ; 96,5 M€ soit +18,1 M€ ou +23%), que les ressources propres, qu'elles soient globalisées ou fléchées (45 M€ soit +17,6 M€ ou +64%). En valeur, la progression des ressources propres de l'établissement est donc quasi identique à celle des moyens investis par l'État, ce qui est remarquable en 2024 compte tenu du très faible versement de crédits CPER immobilier. Autrement dit, sur cette période, lorsque l'État nous attribue 100€ supplémentaires, nous avons généré 97€ de ressources propres supplémentaires par le développement de nos activités.

Les recettes globalisées hors SCSP présentent une hausse de +8,5 M€ (+105%), tout comme les recettes fléchées, en hausse de +9,1 M€ par rapport à 2017 (+47%).



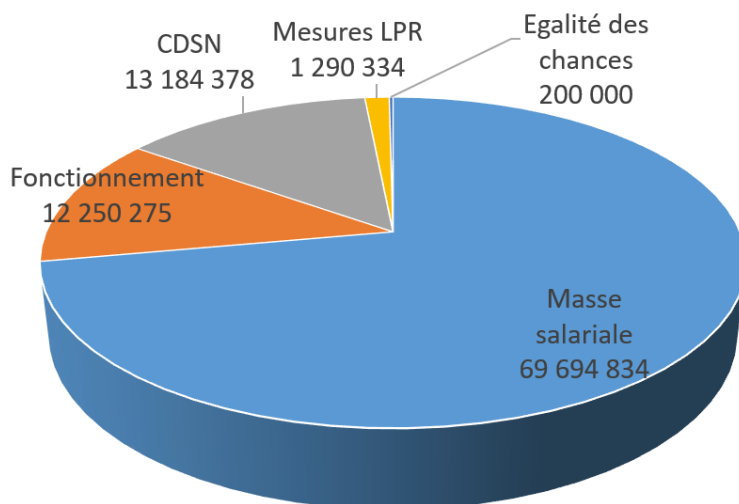
1.1.1. Les recettes globalisées

Elles représentent un montant de 113 M€ (contre 109 M€ en 2023 et 106 M€ en 2022), en hausse de +4,2 M€. Cette évolution est due à l'augmentation de la SCSP de +0,2 M€ et d'une hausse sur les ressources propres de +4 M€.

Si le taux d'exécution de 98% est excellent, identique à l'année dernière, il représente toutefois une exécution de 2,1 M€ inférieure à la prévision.

Les recettes globalisées peuvent être analysées par nature et par origine de financement :

- La subvention pour charges de service public : la SCSP s'établit à 96,5 M€ en hausse de +0,2 M€. Néanmoins, une erreur d'imputation budgétaire de 95 K€ a été réalisée lors de la régularisation du versement du solde de la dotation en décembre 2024. Le montant exact de la SCSP versée par le ministère est donc de 96 619 821 €. La rectification a été faite en comptabilité patrimoniale³. L'évolution de 295 K€ concerne une hausse des crédits de masse salariale pour +965 K€ : +471 K€ pour le rendez-vous salarial du 12 juin 2023, soit un montant de dotation de 863 K€ pour un coût estimé à 1,7 M€ ; +341 K€ au titre de la compensation de la hausse du minimum de la fonction publique pour les élèves fonctionnaires, soit une dotation de 1,19 M€ pour un coût estimé de 2,02 M€ ; +130 K€ au titre d'un transfert de poste de professeur d'universités, le 11^{ème} sur les 13 postes que nous devons récupérer auprès des universités partenaires franciliennes. Nous avons bénéficié d'une hausse de 378 K€ de dotation pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN), au titre de l'évolution de la rémunération des contrats doctoraux et de 186 K€ au titre des mesures LPR, principalement liées à la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs et des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur. Notre SCSP a diminué de -1 M€ au titre de l'arrêt du soutien spécifique attribué en 2023 pour les coûts de l'électricité, ainsi que de -223 K€ de fonctionnement, essentiellement au titre de la baisse de la dotation sûreté, qui varie chaque année.



Concernant les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN), il convient de rappeler que ceux-ci restent sous-financés à hauteur de 777 K€, au regard du financement perçu par rapport aux financements des autres établissements d'enseignement supérieur⁴, obligeant à une diminution du montant conventionné par l'ENS-PSL avec les établissements employeurs de CDSN.

Il manque donc près de 2,47 M€ de financement : 863 K€ au titre du rendez-vous salarial, 830 K€ au titre de la compensation du minimum de traitement de la fonction publique pour les élèves fonctionnaires, et 777 K€ au titre des CDSN.

³ Il n'est réglementairement pas possible de réaliser de modifications en comptabilité budgétaire pour l'exercice 2024 au-delà du 31 décembre de l'exercice en cours.

⁴ Le montant de référence pour le financement d'un CDSN en 2024 est de 33 970 €, soit un financement attendu de 13 961 670 €, pour notre dotation de 411 CDSN.

➤ La fiscalité affectée et les autres financements de l'Etat :

Le montant de 57 K€ au titre de la fiscalité affectée correspond à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) perçue via le CROUS en fonction du nombre d'étudiants inscrits, pour la part non reversée à l'université PSL. En effet, une part de la CVEC (34 € par étudiant) est reversée à PSL au titre du financement des services mutualisés supports de PSL dédiés à la vie étudiante (Santé, Sport, Welcome Desk et Logement). Le montant total de la CVEC perçue est donc de 199 178 €, dont 91 118 € ont été reversés à PSL. Il manque donc 51 K€ de recettes (199 178 – 91 118 – 57 000) qui seront valorisés budgétairement en recettes en 2025, la modification ayant déjà été réalisée en 2024 en comptabilité patrimoniale. Cela n'affecte pas le budget FSDIE (115 K€), qui reste supérieur au montant versé par le ministère (108 K€).

Le montant de 143 K€ inscrits en autres financements de l'État provient de 98 K€ au titre des aides à la mobilité internationale financée par le MESR, et de 45 K€ de financement de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) au titre d'un service commun de formation et de ressources pour les enseignants.

➤ Les autres financements publics et les recettes propres :

Comme l'année dernière et pour plus de lisibilité, il nous semble pertinent de présenter ces recettes dans un même ensemble, afin d'observer l'évolution des ressources propres globalisées de l'ENS-PSL.

Ces recettes ont été encaissées à hauteur de 16,3 M€ soit une hausse de +4,1 M€ par rapport à 2023, pour une exécution de 92%, soit un niveau satisfaisant. Le tableau ci-dessous présente les recettes les plus significatives de l'École ainsi que les variations associées :

Ressources Propres	2023	2024	Variation
Hébergement	2 392 101	2 227 741	-164 360
Contrats doctoraux PSL	2 151 698	2 181 310	29 612
Préciput ANR	1 289 246	1 688 147	398 901
CDSN entrants	566 004	1 682 274	1 116 270
Frais de gestion contrats recherche	1 129 548	1 561 053	431 505
Prestations laboratoires	488 000	1 119 421	631 421
Restauration	714 148	999 495	285 347
Surcoût d'infrastructure (CNRS et INSERM)	689 842	942 274	252 432
Droits d'inscription	607 529	721 710	114 181
Remboursement engagement décennal	139 675	428 343	288 669
Mises à disposition de locaux	651 000	627 675	-23 325
Mise à disposition sortante et mission doctorale	304 852	410 772	105 920
Participation concours ENS	70 847	355 641	284 794
Taxe d'apprentissage	1 300	169 494	168 194
Subvention mobilité internationale	293 023	150 706	-142 317
Autres ressources propres	727 934	1 009 014	281 079
Total Ressources propres	12 216 748	16 275 070	4 058 322

Cette variation de +4,1 M€ comporte une part de recettes 2023 qui ont été valorisées en 2024, pour un montant estimé de 1,6 M€. Hors report, la hausse « nette » de recettes s'établit à 2,5 M€. De plus, l'ensemble des recettes sont à la hausse. Les seules recettes à la baisse sont expliquées par des mesures techniques : l'hébergement diminue de -164 K€ car l'exercice 2023 contenant 13 mois d'activités (report d'un mois d'activité de 2022 sur 2023) et les subventions d'aides à la mobilité internationales sont en baisse de -142 K€ car elles sont progressivement gérées en opérations pour compte de tiers (ces recettes n'impacteront d'ailleurs plus le tableau 2 des recettes à partir de 2025).

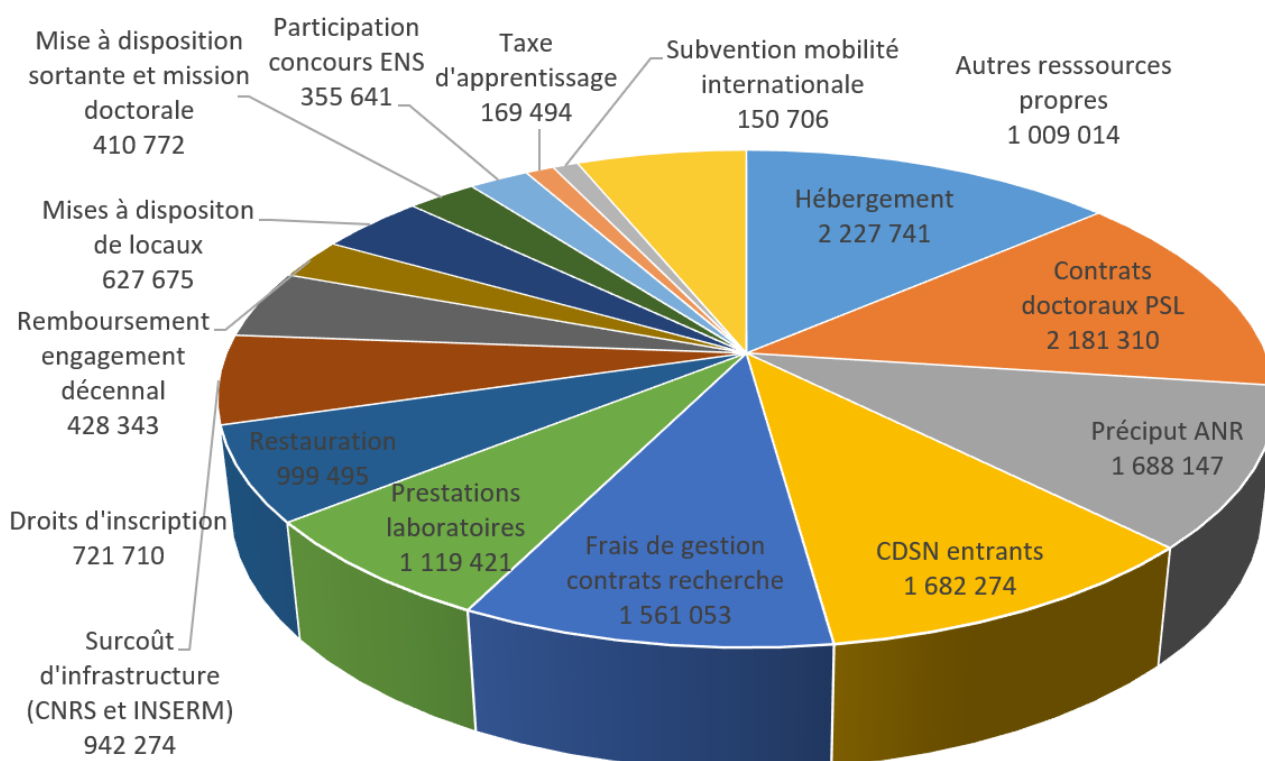
L'évolution des recettes entre 2023 et 2024 comprenant des reports de recettes de 2023 (pour 1,6 M€) sont les suivantes :

- ✓ CDSN entrants : + 1 116 K€, comprend 700 K€ de reports de recettes 2023 sur 2024,
- ✓ Frais de gestion des contrats de recherche : +431 K€, comprend une partie des 700 K€ des prévisions de reports de 2023 sur 2024,
- ✓ Prestations de laboratoires : +631 K€, dont 136 K€ de report de recettes 2023,
- ✓ Participation aux concours : +285 K€, dont 194 K€ de report de recettes 2023,
- ✓ Taxe d'apprentissage : +168 K€, dont 72 K€ de report de recettes 2023,
- ✓ Droits d'inscriptions : +114 K€, dont 50 K€ de report de recettes 2023.

L'évolution des recettes « nettes » concerne les ressources propres suivantes :

- ✓ Prélèvement de l'ANR de +399 K€, en lien avec les bons résultats obtenus auprès des appels à projets de l'ANR,
- ✓ Restauration : +285 K€, en raison notamment d'une hausse des convives de +10%,
- ✓ Surcoût d'infrastructure du CNRS et de l'INSERM : + 252 K€ au titre des contrats qui sont hébergés par l'ENS-PSL,
- ✓ Remboursement des engagements décennaux : +289 K€,
- ✓ Autres ressources propres : +281 K€ dont +177 K€ au titre d'un contentieux gagné suite à une malversation liée à un escalier du campus Jourdan (bâtiment A).

La construction des ressources propres en « secteur » illustre la concentration de ces recettes : les huit plus importantes représentent plus de 75%.



1.1.2. Les recettes sur opérations fléchées

Les recettes fléchées s'établissent à 28,5 M€, soit une hausse de +10 M€ par rapport à l'exécution 2023. Les contrats de recherche représentent 28,3 M€, soit une hausse de 14,6 M€ (après une baisse de -7 M€ en 2023), tandis que les recettes fléchées liées aux deux projets financés par le CPER⁵ immobilier s'élèvent à 150 K€, en baisse de -4,55 M€. En 2024, nous n'avons reçu aucun crédit de la part de l'État et la Ville de Paris a centré ses financements sur les établissements en difficulté financière. Pour mémoire, les années précédentes présentaient des niveaux exceptionnels de recettes pour le CPER : 6,47 M€ en 2022 et 4,7 M€ en 2023.

Compte tenu du niveau d'avancement des travaux et des engagements financiers, l'ENS-PSL sollicitera sur 2025 les crédits CPER nécessaires auprès des financeurs (État, Région, Ville de Paris).

En 2024, le taux de réalisation reste relativement faible : 68%, comme en 2023⁶, inférieur de 13,4 M€ à la prévision budgétaire dont -3,9 M€ sur les projets CPER et -9,5 M€ sur les contrats de recherche. Toutefois, nous avons valorisé 8,4 M€ de recettes en régulariser qui n'ont pas encore donné lieu à ce jour à valorisation en comptabilité budgétaire. Elles figurent dans le tableau 5 – Opération pour compte

⁵ CPER : Contrat de plan État Région.

⁶ Pour mémoire, le taux moyen des trois dernières années avant le passage à SIFAC était de 92%.

de tiers (autres encaissements sur compte de tiers) et seront traités dans le point 1.3.2. Variation de trésorerie et opérations sur comptes de tiers, ainsi qu'en comptabilité patrimoniale.

L'enjeu en 2025 sera donc de fluidifier la valorisation des recettes fléchées, en lien avec celui de la pluriannualité des projets de recherche et de mécénat, dont le corollaire sera l'évolution des frais de gestion permettant de dégager des marges budgétaires à l'échelle de l'établissement.

Si la comparaison des recettes par nature est structurellement limitée aux trois natures de recettes⁷, l'observation des recettes par origine de financement « décisionnelles⁸ » nous apporte plusieurs enseignements.

Origine de financement	2023	2024	2024-2023
ANR PIA	3 034 851	3 027 870	-6 981
ANR hors PIA	3 694 595	4 595 420	900 826
Subventions UE	2 001 533	7 499 970	5 498 437
Subventions Région	1 436 661	3 129 989	1 693 328
Autres recettes	3 586 443	10 059 590	6 473 146
TOTAL contrats de recherche	13 754 083	28 312 838	14 558 755

Ainsi, l'ANR devient notre deuxième partenaire avec 7,6 M€ de recettes, soit 27% de nos recettes, alors qu'elle était depuis de nombreuses années notre premier partenaire, avec un chiffre proche des 50%.

Le financement des Programmes Investissement d'Avenir (PIA) est stable à 3 M€. Nous assistons à une baisse des LABEX de -1,2 M€, mais à une hausse des EQUIPEX de 1,5 M€. Par ailleurs, nous avons reçu 6,3 M€ de financement PIA entre le 30 et le 31 décembre 2024, qui seront valorisés en 2025.

Le financement ANR hors PIA représente 4,6 M€, en hausse de 900 K€, principalement pour les départements de Chimie (+546 K€), Etudes cognitives (+245 K€) et Biologie (+228 K€). Le nombre de contrats actifs en termes de recettes explique cette hausse : 106 contrats sont actifs en 2024, contre 77 en 2023.

Les financements européens représentent 26% de nos recettes fléchées, soit quasiment le même montant que le financements ANR : 7,5 M€, en hausse de +5,5 M€. Cette hausse s'explique en premier lieu par les ERC, pour +2,8 M€ : six sont actives en 2024 dans les départements Géosciences, Physique, Mathématiques et applications, et Études cognitives, contre une seule en Chimie en 2023. De plus, nous avons une augmentation de +1,6 M€ pour les financements MSCA⁹ (16 sont actives en 2024 contre 4 en 2023). Par ailleurs, nous bénéficions d'une hausse de +1,1 M€ d'autres financements

⁷ Financements de l'État, autres financements publics et recettes propres.

⁸ Dans la liasse budgétaire réglementaire, le tableau 3 des dépenses par destination et recettes par origine présente les recettes par nature et séparant la partie globalisée de la partie fléchée, ainsi que les origines de financement par une répartition en douze origines de recettes (pour la partie fléchée). Par ailleurs, nous avons relevé un problème de qualité d'imputation budgétaire pour 7 contrats de recherche en 2024 sur 295 contrats actifs en 2024, pour un montant significatif (3,7 M€). Il nous a donc semblé pertinent de présenter un tableau synthétique avec uniquement cinq origines de recettes afin de présenter l'évolution des recettes fléchées.

⁹ MSCA : Action Marie Skłodowska-Curie.

européens, dont +520 K€ au titre du Conseil européen de l'innovation (EIC) qui vise à accompagner les innovations de rupture des laboratoires jusqu'à leur mise sur le marché.

Concernant les financements de la Région Île-de-France, nous avons une hausse de +1,7 M€, dont +835 K€ sur les domaines d'intérêts majeurs (DIM), notamment le DIM RESPORE¹⁰ du département Chimie, et +587 K€ au titre des SESAME¹¹, notamment pour le Liquéfacteur PSL au département de Physique.

La rubrique « autres recettes » regroupe tous les autres financements qui sont notre première source de financement, avec 10,1 M€, soit une hausse de +6,5 M€. Il convient de relever la hausse du mécénat de +955 K€, dont +827 K€ au titre des bourses (complément bourses CROUS, bourses femmes et sciences, bourses d'excellence, ...). La hausse restante de +5 583 K€ provient du nombre beaucoup plus important de projets de recherche qui ont perçu des financements en 2024 : 128 contre 58 en 2023 (dont +1 312 K€ sur les Lettres et +4 271 K€ sur les Sciences).

1.2 Dépenses budgétaires

L'article 180 du décret précité GBCP précise que :

- « les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures » ;
- « les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice ».

Les tableaux suivants reprennent ainsi la partie « dépenses » du tableau des autorisations budgétaires et mettent en évidence l'exécution des différentes enveloppes en détaillant les principales composantes. Les dépenses fléchées sont constituées des dépenses relatives aux contrats de recherche, aux mécénats, et aux projets immobiliers du contrat de plan État Région (CPER).

Elles font apparaître un niveau total de 142,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 143,9 M€ en crédits de paiement (CP) en 2024, soit un taux de consommation presque satisfaisant de 89 %¹² en AE, en retrait de 3% par rapport à 2023, et satisfaisant en CP à 91 %, en hausse de 4% par rapport à 2023.

¹⁰ RESPORE : Réseau d'excellence en solide poreux.

¹¹ SESAME : financement régional dédié aux équipements et plateformes scientifiques et technologiques.

¹² Nous considérons un taux d'exécution satisfaisant à 90%, à l'échelle de l'ensemble des recettes, ou des dépenses.

Dépenses										
	Compte financier 2023		Budget rectificatif n°2 2024		Exécution au 31/12/2024		Taux de réalisation		Variation par rapport à 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	95 180 690	95 175 190	103 598 591	103 598 591	97 976 942	97 975 353	94,6%	94,6%	2 796 251	2 800 164
dont globalisé	81 988 810	81 989 759	85 174 243	85 174 243	84 495 296	84 489 163	99,2%	99,2%	2 506 486	2 499 404
dont fléché	13 191 880	13 185 430	18 424 348	18 424 348	13 481 646	13 486 190	73,2%	73,2%	289 765	300 760
Fonctionnement	39 980 298	30 710 240	42 568 350	42 142 472	38 666 054	37 798 339	91%	90%	-1 314 244	7 088 099
dont globalisé (hors CDSN)	21 353 223	17 155 479	19 668 923	17 440 954	20 275 881	19 817 515	103%	114%	-1 077 342	2 662 035
dont CDSN	10 641 600	7 142 098	10 751 310	12 751 310	9 866 458	10 314 237	92%	81%	-775 142	3 172 139
dont fléché	7 985 475	6 412 663	12 148 117	11 950 208	8 523 716	7 666 588	70%	64%	538 241	1 253 925
Investissement	4 278 260	4 844 420	14 787 570	12 448 428	5 902 575	8 119 378	40%	65%	1 624 315	3 274 957
dont globalisé	2 474 774	3 228 325	6 508 377	5 638 351	3 676 119	3 484 480	56%	62%	1 201 346	256 155
dont fléché (hors CPER)	1 773 429	1 577 947	4 686 744	6 489 864	2 136 655	4 562 842	46%	70%	363 226	2 984 895
dont CPER Lhomond et 46 rue d'Ulm	30 057	38 148	3 592 449	320 213	89 800	72 056	2%	23%	59 743	33 908
TOTAL DES DÉPENSES	139 439 248	130 729 850	160 954 511	158 189 492	142 545 571	143 893 070	89%	91%	3 106 322	13 163 220
dont globalisé hors CDSN	105 816 807	102 373 564	111 351 543	108 253 548	108 447 296	107 791 158	97%	100%	2 630 489	5 417 594
dont globalisé avec CDSN	116 458 407	109 515 662	122 102 853	121 004 858	118 313 754	118 105 394	97%	98%	1 855 347	8 589 733
dont fléché (contrats de recherche)	22 950 784	21 176 041	35 259 210	36 864 421	24 142 016	25 715 621	68%	70%	1 191 232	4 539 580
dont fléché avec CPER	22 980 841	21 214 188	38 851 659	37 184 634	24 231 817	25 787 676	62%	69%	1 250 975	4 573 488

L'exécution 2024, en hausse sur les AE (+3,1 M€, soit +2%), est très importante sur les CP (+13,2 M€ soit +10%). La hausse des AE résulte de l'évolution significative sur les dépenses de personnel (+2,8 M€, soit +3%), ainsi que sur les dépenses d'investissement (+1,6 M€, soit +38%), compensée par une baisse des dépenses de fonctionnement (-1,3 M€, soit -3%).

La hausse des CP de +13,2 M€ touche tous les natures de dépenses et majoritairement le fonctionnement (+7,1 M€, soit +23%), puis l'investissement (+3,3 M€, soit +68%) et le personnel (+2,8 M€, soit +3%).

On soulignera que la variation des dépenses de personnel (2,8 M€) provient en grande majorité de l'évolution des dépenses de personnel globalisées (90% de la variation des AE et CP, soit 2,5 M€) et que la variation de la masse salariale des élèves fonctionnaires représente 81% de la variation totale (2,26 M€).

La hausse des CP de fonctionnement (+7,1 M€) est expliquée majoritairement par les contrats doctoraux spécifiques normaliens (+3,2 M€, soit 45%) et les dépenses globalisées (+2,7 M€ soit 38%).

La hausse des CP d'investissement (+3,3 M€) provient quasi-exclusivement des dépenses fléchées (+3 M€ soit 91%).

Par ailleurs, les taux d'exécution sur les dépenses globalisées sont excellents : 97% en AE et 98% en CP. Le taux d'exécution des CP atteint 99,6% hors CDSN, traduisant la forte tension sur nos crédits de paiement, dont les crédits sont budgétés sur un montant inférieur aux AE¹³.

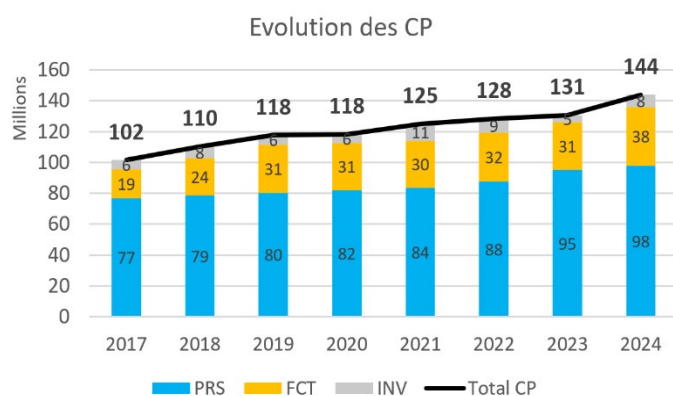
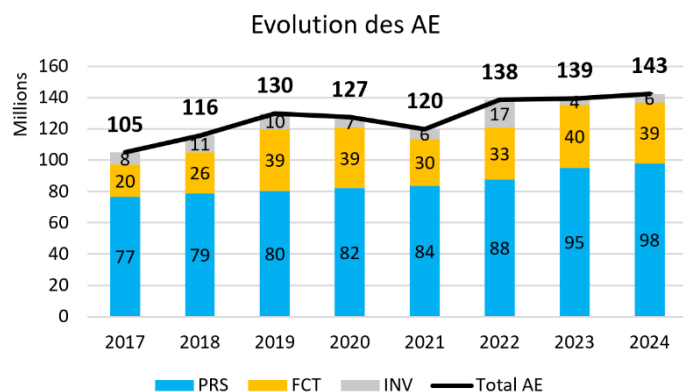
Les taux d'exécution sur les dépenses fléchées sont faibles, que ce soit globalement (62% en AE et 69% en CP), ou hors CPER (68% en AE et 70% en CP). Toutefois, les dépenses sur les contrats de recherche et sur l'investissement en particulier sont soumises à différents aléas impactant leur taux d'exécution. De plus, le processus de transformation de la budgétisation de nos contrats de recherche vers la

¹³ Depuis deux exercices, nous budgétisons un niveau de CP inférieur à celui des AE : 90% en fonctionnement et 80 % en investissement, et 95% pour les budgets des services en raison du poids important des marchés dans leur budget.

pluriannualité nécessite des marges de manœuvre budgétaire importantes afin de ne pas bloquer les porteurs de projet.

Sur un temps long (depuis 2017), l'évolution des dépenses reste importante, à l'instar de celle constatée sur les recettes (+34%) : +36% sur les AE et +42% pour les CP, dont +28% pour les dépenses de personnel et +90% sur les crédits de fonctionnement (en AE, dont +48% au titre des CDSN).

Les évolutions des dépenses par nature sont détaillées ci-dessous :



1.2.1. Dépenses de personnel

En 2024, les dépenses de personnel représentent 98 M€ en AE et CP, soit un taux d'exécution quasi satisfaisant de 94,6%¹⁴, bien qu'en retrait par rapport à l'année dernière où il avait atteint 98,4% (il était de 95,8% en 2022 et 96,7 % en 2021). Cela représente une non-exécution budgétaire importante de 5,6 M€ portée quasi-exclusivement par les dépenses fléchées (contrats de recherche et mécénat), qui affichent un taux d'exécution très faible de 73%. Cette marge budgétaire est cependant essentielle, mais transitoire, pour nous permettre la mise en place d'une gestion pluriannuelle des contrats de recherche. Sur les dépenses globalisées, le taux d'exécution budgétaire est excellent : 99,2% (contre 99,9% en 2023), soit une non-consommation de 680 K€ sur un budget de 85,2 M€.

Le montant des dépenses progresse de +2,8 M€ (+2,9%), dont +2,5 M€ sur les dépenses globalisées (+3%) et +300 K€ sur les dépenses fléchées (+2%) par rapport à 2023. La masse salariale de l'ENS-PSL augmente de +2,5 M€, le reste étant les dépenses liées aux allocations de retour à l'emploi, ainsi que d'autres menues dépenses.

Concernant l'évolution de la masse salariale de l'établissement, nous avons une hausse des effectifs de +47 ETPT, répartie entre une forte augmentation du nombre d'élèves (+37 ETPT) en raison de la baisse des congés sans traitement¹⁵, une légère augmentation des contrats doctoraux (+5 ETPT), ainsi que des effectifs sur le budget de l'établissement hors contrat de recherche (+5 ETPT). L'effectif sur les contrats de recherche reste stable.

La hausse des effectifs sur le budget de l'établissement (+5 ETPT) provient d'une diminution des permanents¹⁶ BIATSS de -13 ETPT, pour une hausse des non permanents BIATSS de 19 ETPT.

Le « focus 1 - évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024 », annexé à ce document, décrit précisément l'origine de ces évolutions qui bénéficient principalement aux élèves (+2,3 M€), et explicite la diminution de nombre de permanents BIATSS (-13 ETPT), permettant de financer le repyramidage des postes permanents et le recrutement de non permanents (+19 ETPT), principalement sur des catégories A et B.

En effet, sur une variation de masse salariale d'établissement de 2,5 M€, la variation de la masse salariale (hors élèves fonctionnaires, contrats doctoraux, contrats de recherche et mécénat) n'est « que » de 600 K€. La baisse des permanents BIATSS se traduit par une économie budgétaire de 300 K€ (tout en finançant une hausse de +250 K€ sur les régimes indemnitaires enseignants et BIATSS), permettant de financer les recrutements de non-permanents eux-mêmes repyramidés, pour un coût de 900 K€.

¹⁴ Nous prenons pour hypothèse un niveau satisfaisant différent en fonction des natures de dépenses : 95% pour les dépenses de personnel, 90% pour les dépenses de fonctionnement et 80% pour les dépenses d'investissement. Par ailleurs, sur les dépenses de personnel sous plafond État, la cible est de dépasser les 99%.

¹⁵ Le nombre d'élèves au recrutement du concours CPGE est stable, la durée de rémunération est stable, le nombre d'inscrits est stable.

¹⁶ La population des permanents est définie comme la somme des titulaires et des agents bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée. Par opposition aux non permanents, composés des agents bénéficiant d'un contrat à durée déterminée.

Il convient de rappeler ici l'absence de financement du MESR (cf. supra recettes globalisées, subvention pour charges de service public) sur :

- ✓ le rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (ou mesures dites « Guérini ») financé à 50%, dont le coût est estimé à 1 726 K€, soit un manque de financement de 863 K€. Pour mémoire, le coût de 1 726 K€ en 2024 se répartit entre 883 K€ sur les élèves fonctionnaires et 843 K€ sur les autres personnels, quasi-exclusivement les titulaires ; le manque de financement pour les élèves fonctionnaire est donc de 441 K€.
- ✓ le financement des « mesures bas salaires » pour les élèves fonctionnaires, soit la hausse du traitement minimum de la fonction publique qui est intervenu six fois entre le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} juillet 2023, dont le coût est estimé à 2 017 K€, pour un montant financé de 1 191 K€. Le manque de financement est donc de 984 K€.

Ainsi, sur un manque de financement de 1 847 K€ sur la masse salariale de l'établissement, les élèves fonctionnaires représentent 1 425 K€, hors impact lié aux variations des effectifs dues à la baisse des congés sans traitement.

1.2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en 2024 de 38,7 M€ en AE et 37,8 M€ en CP, soit 91 % de consommation en AE (en baisse de 1% par rapport à 2023) et 90% en CP (en hausse de 12% par rapport au taux d'exécution de 2023). Les taux d'exécution des AE et des CP sont satisfaisants (>90%).

Les taux d'exécution varient significativement en fonction du type de dépenses de fonctionnement observé.

Ainsi, sur les dépenses globalisées, nous avons consommé la quasi-totalité des crédits. Sur un budget de 30,1 M€¹⁷, seuls 278 K€ en AE et 61 K€ en CP n'ont pas été consommés : les taux de consommation sont de 99% en AE et 99,8% en CP. Hors CDSN, les taux d'exécution sont de 103% en AE et 114% en CP (contre 96% en AE et 85% en CP en 2023). De ce fait, les taux d'exécution en CP sur les CDSN sont moindres, mais satisfaisant en AE, avec 92%, et un peu faible pour les CP à 81%. Cependant, pour ce dernier, il est supérieur de 11% à celui de 2023, année où le début du conventionnement des CDSN avait été reporté du fait des échanges entre le ministère et les quatre ENS pour déterminer un montant de financement.

Sur les dépenses fléchées, en dépit d'une hausse des dépenses, les taux d'exécution restent faibles à 70% pour les AE et 64 % pour les CP (contre 72% en AE et 69% pour les CP en 2023).

En synthèse sur le fonctionnement, nous avons des tensions importantes sur les crédits globalisés hors CDSN et une plus grande fluidité sur les conventionnements des CDSN (en AE). Par ailleurs, nous avons une tension encore plus importante sur les CP, qui ont pour effet de restreindre nos marges de manœuvre sur le paiement des financements de CDSN à nos établissements partenaires. Cette tension sur les CP peut aussi résulter d'un report de charge de 2023 suite à la mise en place de SIFAC et démontre que, si nous pouvons budgétiser un niveau de CP inférieur au niveau des AE (aujourd'hui 90%), nous ne pouvons descendre à un niveau inférieur compte tenu des tensions observés en 2024. En outre, le niveau de crédits ouverts sur les contrats de recherche reste élevé. En fin d'année, le

¹⁷ Dépenses globalisées avec les CDSN.

montant des crédits budgétaires pourrait donc être diminué, au vu des consommations réalisées, sans remettre en question le principe de mettre à disposition du porteur de projet 100% des crédits disponibles. C'est la préconisation du ministère suite à la modification du décret financier¹⁸, qui ne nous permet plus de faire des reports (comme l'ensemble des organismes soumis à la comptabilité budgétaire depuis le 1^{er} janvier 2023) : « les décalages de consommation de crédits de l'exercice N à l'exercice N+1 sont désormais gérés via une reprogrammation de ces crédits au budget initial N+1, sans attendre le premier budget rectificatif de l'exercice N+1 »¹⁹.

Le niveau global de dépenses de fonctionnement présente une diminution des AE de -1,3 M€ (-3%) par rapport à 2023 : -1,1 M€ sur les dépenses globalisées hors CDSN (-5%) qui s'élèvent à 20,3 M€, -0,8 M€ sur les CDSN (-7%) sur une exécution de 9,9 M€ et +0,5 M€ pour les dépenses fléchées (+7%) qui représentent 8,5 M€.

La diminution de -1 077 K€ en AE sur les crédits globalisés (hors CDSN) est précisée dans le tableau suivant :

AE fonctionnement globalisé	2023	2024	2024-2023	%
Direction	2 139 338	2 513 163	373 825	17%
Sciences	2 683 484	2 922 243	238 759	9%
Lettres	614 708	712 264	97 557	16%
Structures Transverses	149 705	115 412	-34 294	-23%
Fonctionnement des services	11 777 521	10 902 822	-874 698	-7%
Fluides	3 988 467	3 109 976	-878 491	-22%
Total	21 353 223	20 275 881	-1 077 342	-5%

Seule la Direction et les Lettres ont eu une augmentation des dépenses de fonctionnement (+374 K€ et +98 K€). En effet, l'augmentation des Sciences résulte d'une erreur d'imputation sur un bon de commande de 298 K€ qui concernait de l'investissement (il y a donc une diminution de 60 K€ entre 2023 et 2024), ce qui a été corrigé dès l'ouverture de la gestion 2025.

L'augmentation de la Direction de +374 K€, dont +169 K€ au titre des dépenses liées à l'évènementiel (la « nuit de l'énergie » du 20 septembre 2024) et +84 K€ au titre de développement des partenariats. Par ailleurs, le pôle ressources Lettres a eu une hausse de dépenses de +59 K€ au titre des actions incitatives, dont il assure la gestion pour les départements littéraires.

La hausse des dépenses pour les Lettres de 98 K€ provient d'un cumul de divers financements ou activités : un colloque au département des sciences de l'antiquité (+35 K€), des dépenses liées au financement PSL « Global Seed Fund » pour initier les projets internationaux (+19 K€), +15 K€ au titre des dépenses pour les jeunes maîtres de conférences ou +10 K€ pour les professeurs invités.

¹⁸ Décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui abroge l'article R. 719-57 du code de l'éducation qui nous permettait de faire des reports, lui-même reprenait les mêmes dispositions que les articles 184 et 185 du décret GBCP. Ces deux derniers articles ont été abrogés le 1^{er} janvier 2023.

¹⁹ Guide d'accompagnement du régime financier des EPSCP, février 2025.

La baisse la plus importante concerne les fluides, qui représente 3,1 M€, soit une diminution de -878 K€, mais reste à un niveau toujours bien supérieur à celui de 2022, qui était de 2,2 M€.

Le fonctionnement des services présente une baisse quasiment équivalente à celle des fluides (-875 K€), qui est la somme d'augmentations et de diminutions, dont les principales se décomposent comme suit :

- ✓ -1,5 M€ pour le SRH (services des ressources humaines) dont -1 148 K€ au titre des mises à disposition²⁰ et -346 K€ au titre du paiement des allocations pour retour à l'emploi,
- ✓ -298 K€ pour le SLT (service logistique et technique), dont -240 K€ en raison de la passation d'un marché de diagnostics techniques et d'accompagnement pour l'élaboration du SPSI²¹ en 2023,
- ✓ -218 K€ pour le CRI (centre des ressources informatiques), dont -132 K€ sur la partie réseau et télécom (le marché téléphonie mobile passée en 2023 couvre une période pluriannuelle et nous avons payé des prestations suite à la mise en service du Datacenter) et -102 K€ sur la partie application (économie réalisée sur l'achat / maintenance d'application),
- ✓ +360 K€ sur la Direction générale des services, en raison de la passation du marché assurance pour quatre ans (+658 K€ par rapport au montant passé auparavant annuellement), compensé par le marché des commissaires aux compte passé en 2023 (-252 K€), lui aussi pour une période pluriannuelle,
- ✓ +817 K€ sur le SPS (service prévention et sécurité), en raison d'un ajustement sur 2023 (pour 590 K€), suite à la passation du nouveau marché de gardiennage, des surcoûts liés au plan Vigipirate (+120 K€) et de renforts ponctuels sur 2024 lors des mobilisations étudiantes (+131 K€).

L'augmentation des AE de fonctionnement fléché de +538 K€ provient majoritairement des départements scientifiques, qui représentent une hausse de +482 K€, dont 299 K€ pour la Physique, +128 K€ pour la Biologie, +115 K€ pour le DEC et une diminution de -104 K€ pour le département informatique.

Les CP présentent une très forte hausse de +7,1 M€ (+23%) sur un total de 37,8 M€. Les dépenses globalisées hors CDSN augmentent de +2,7 M€ (+16%), avec un niveau d'exécution de 19,8 M€. Les CDSN augmentent de 3,2 M€ et s'établissent à 10,3 M€ (+44%). Sur les dépenses fléchées, la hausse est de 1,3 M€ (+20%).

²⁰ Pour mémoire, lors de la signature d'une mise à disposition entrante d'un personnel, nous devons engager la totalité des crédits correspondant à la période, qui couvre généralement plusieurs années, ce qui explique que les montants peuvent être significatifs. Les paiements sont, quant à eux, échelonnés.

²¹ SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

La hausse de +2 662 K€ en CP sur les crédits globalisés (hors CDSN) est précisée dans le tableau suivant :

CP fonctionnement globalisé	2023	2024	2024-2023	%
Fonctionnement des services	8 500 110	10 032 994	1 532 884	18%
Direction	1 961 217	2 626 375	665 159	34%
Fluides	3 755 092	3 887 668	132 575	4%
Lettres	469 475	598 650	129 175	28%
Sciences	2 325 565	2 561 020	235 455	10%
Structures Transverses	144 020	110 807	-33 213	-23%
Total	17 155 479	19 817 515	2 662 035	16%

Presque 60% de l'augmentation des CP est portée par le fonctionnement des services (+1 532 K€ sur 2 662 K€), dont la hausse des CP est de +18% :

- ✓ +927 K€ sur le SLT : +557 K€ sur les contrats de maintenances (dont +260 K€ en raison de décalage de factures de 2023 payées en 2024) et +240 K€ au titre de l'accompagnement pour le SPSI,
- ✓ +515 K€ sur le SPS : +313 K€ sur le gardiennage, soit 182 K€ sur l'activité récurrente de l'École (dont +120 K€ au titre des mesures « Vigipirate²² ») et 131 K€ au titre des mesures de sécurité d'urgence en 2024 (80 K€ sur le campus Panthéon et 37 K€ sur le campus Jourdan) ; +76 K€ au titre de la maintenance des systèmes de sécurité incendie, extincteurs et extractions d'air sur les anciens marchés (les nouveaux marchés présentent des coûts significativement supérieurs),
- ✓ +146 K€ sur le service restaurant, dont +143 K€ au titre des denrées alimentaires (dans un contexte de hausse de fréquentation de +10%),
- ✓ +24 K€ pour le SRH, qui résulte d'une compensation entre la baisse des allocations de retour à l'emploi (-328 K€), et la hausse des dépenses de formations des personnels (+207 K€, notamment +131 K€ pour le paiement en 2024 de factures de 2023 pour le SMS École interne et la hausse des coûts pédagogique des apprentis), et une hausse de +137 K€ sur les dépenses de mise à disposition entrante de personnel,
- ✓ -193 K€ pour le CoST (service concours scolarité thèse), dont -45 K€ de remboursement à l'ENS Saclay réalisé en 2023 pour les concours CPGE MP-PC PSI (session 2020 et 2021) et -153 K€ de mesure technique : la participation 2023 à PSL au titre de la CVEC de l'ENS-PSL est maintenant gérée en opération pour compte de tiers²³ à partir de 2024 (le paiement de 2023 concernait les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023).

La Direction présente une hausse des CP de 665 K€, soit +34 %, dont les principales variations sont les suivantes :

- ✓ +302 K€ pour la Bibliothèque SHS, dont +128 K€ de décalage de paiement de 2023 à 2024 au titre des problèmes que nous avons eu sur les abonnements et les livraisons de périodiques et +78 K€ pour la hausse des dépenses de reliure entre 2023 et 2024,
- ✓ +300 K€ pour les dépenses de la Direction, dont +154 K€ au titre de la nuit de l'énergie, +68 K€ sur le développement des partenariats et +58 K€ au titre des dépenses du cabinet

²² Sur le site Montrouge partagé avec l'Université Paris Cité, cette dernière va participer à hauteur de 24 K€ pour 2024.

²³ Nous commentons actuellement les variations de dépenses du tableau 2 – autorisations budgétaires de la liasse budgétaire. Les opérations en gestion pour compte de tiers sont présentées dans le tableau 5.

- ✓ +76 K€ pour les dépenses du PRL dont +65 K€ au titre des actions incitatives (2023 et 2024).

Les fluides présentent un niveau de dépenses de 3,8 M€, soit une hausse de +133 K€ par rapport à 2023, mais un niveau bien supérieur à celui constaté pour les AE (3,1 M€), en raison de la valorisation en 2024 de 772 K€ factures relevant de l'exercice 2023.

Enfin, la hausse de l'activité pour les départements littéraires et scientifiques de 365 K€ (129 K€ + 235 K€) provient majoritairement des dépenses des laboratoires : +357 K€ (dont +92 K€ pour les laboratoires Lettres et +265 K€ pour les laboratoires Sciences).

L'augmentation des CP de fonctionnement fléché de +1 254 K€ provient de plusieurs variations significatives :

- ✓ +872 K€ sur les départements Sciences, dont +408 K€ sur le DEC (principalement les laboratoires IJN²⁴ +208 K€ et LSCP²⁵ +180 K€), +237 K€ sur la Chimie (laboratoires PASTEUR²⁶ +110 K€ et LBM²⁷ +65 K€) et +189 K€ sur la Physique (+164 K€ sur les contrats gérés au niveau du département),
- ✓ +147 K€ sur les départements Lettres, dont +64 K€ sur les départements d'Économie et +51 K€ et LILA (+40 K€ sur le LATTICE²⁸),
- ✓ +135 K€ sur la Direction.

Concernant la variation de la Direction, celle-ci traduit une hausse de +404 K€ au titre du mécénat, quasi exclusivement du programme de Bourses (complément de bourse sur critère sociaux, programme Femmes et Sciences). Cette hausse est compensée par la diminution des dépenses sur l'EUR²⁹ Translitterae³⁰ (-205 K€), gérée au PRL, suite à l'arrêt de ce programme au 16 février 2024.

²⁴ UMR 8129 IJN – Institut Jean Nicod.

²⁵ UMR 8554 LSCP - Laboratoire de Sciences Cognitives et Psycholinguistique.

²⁶ UMR 8640 PASTEUR - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif.

²⁷ UMR 7203 LBM - Laboratoire des BioMolécules.

²⁸ UMR 8094 LATTICE - Langues, textes, traitements informatiques, cognition.

²⁹ École Universitaire de Recherche.

³⁰ Ces dépenses apparaissent au niveau de la Direction car ils sont gérés au niveau du pôle ressources Lettres.

1.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient en 2024 de 5,9 M€ d'AE et 8,1 M€ de CP soit un taux d'exécution de 40% en autorisations d'engagement (AE) et 65% en crédits de paiement (CP). S'ils sont meilleurs qu'en 2023 (36% en AE³¹ et CP), ils restent à un niveau très faible, très inférieur à la cible de 80%. Seuls les CP d'investissement fléchés s'en rapprochent, avec un taux de 70%.

Les AE augmentent de +1,6 M€ par rapport à 2023 (+38%) et concernent majoritairement les dépenses globalisées (+1 201 K€, soit +49%) et dans une moindre mesure les dépenses fléchées, pour l'activité des contrats de recherche et du mécénat (+363 K€, soit +20%). La valorisation des dépenses relatives aux projets CPER immobilier (Lhomond et 46 rue d'Ulm) sur la base des factures transmises par l'EPAURIF s'effectuera en 2025. Cette opération budgétaire et comptable n'a aucun impact sur le calendrier des projets immobiliers.

Les principales variations sur les AE globalisées (hors contrats de recherche, mécénat et CPER immobilier) sont les suivantes :

AE investissement globalisé	2023	2024	2024-2023
Fonctionnement des services	2 199 814	3 059 295	859 481
Sciences	234 364	552 022	317 658
Lettres	35 069	28 560	-6 509
Structures Transverses	7 853	26 347	18 494
Direction	-2 327	9 894	12 221
Total général	2 474 774	3 676 119	1 201 345

Le fonctionnement des services (+859 K€) et des départements Sciences (+318) porte la quasi-totalité des variations. Concernant ces derniers, il convient de noter que les actions incitatives représentent 90 K€, soit 28% de la variation des départements. Deux départements concentrent plus de 75% de cette hausse : +150 K€ en Biologie, dont +100 K€ pour l'Institut de biologie de l'ENS (comprenant 40 K€ d'actions incitatives) et +91 K€ en Chimie, dont 61 K€ pour le département et 30 K€ d'action incitative pour le Laboratoire des biomolécules (LBM).

L'évolution de l'investissement au sein des service se concentre sur trois services :

- ✓ +998 K€ sur le SPIMO en charge des projets immobiliers en raison d'une hausse du nombre d'opérations actives en 2024 (25 contre 21 en 2023) et du nombre d'opérations importantes (autour de 200 K€ de dépenses sur 2024) : 5 projets immobiliers contre 3 en 2023 ; 592 K€ au titre de la rénovation laboratoire à l'IBENS³² (46 rue d'Ulm du campus Panthéon), 216 K€ pour l'aménagement de l'entrée 43 bis, 194 K€ pour la rénovation de la salle de réunion et bureau du département Histoire, 193 K€ pour le raccordement du bâtiment Oïkos à la compagnie parisienne de chaleur urbaine (campus Jourdan) et 191 K€ pour la requalification paysagère de le cour Pasteur (campus Panthéon),
- ✓ +280 K€ sur le CRI, dont +165 K€ au titre du changement de firewall (45 rue d'Ulm) et +146 K€ pour des acquisitions de matériels (switchs et serveurs) pour le projet DGNum, visant à mettre à disposition des chambres un réseau internet et un accès wifi géré par des étudiants, ainsi que le développement de services numériques, ainsi que du câblage.

³¹ Concernant le taux d'exécution des AE d'investissement de 2023, il convient de rappeler l'impact technique entraînant une sous- consommation de 2,5 M€. Le taux d'exécution corrigé des AE 2023 est de 58%.

³² Sur un coût d'opération de 740 K€, l'ENS a contribué à 55 K€ (travaux de désamiantage et déplombage).

- ✓ -394 K€ pour le SLT, concernant principalement une baisse des dépenses de maintenance (-288 K€). En effet, outre la vacance du poste de responsable du pôle maintenance exploitation sur 2024, qui a minoré nos capacités d'intervention, l'année 2023 avait été marqué par une action de conformité sur les armoires électriques suite à une inspection (141 K€), le remplacement de l'onduleur du 24 rue Lhomond suite à sinistre (68 K€), ainsi que des actions de maintenance plomberie sur les réseaux (168 K€),

Comme les années précédentes, un focus particulier a été réalisé sur les projets immobiliers (focus n°5) afin d'explicitier la situation des projets immobiliers et leurs évolutions, sur l'exercice 2024. Il démontre notamment que ces taux sont le résultat d'une bonne exécution budgétaire pour une moitié des opérations actives, mais une bien moindre exécution budgétaire pour l'autre moitié des opérations qui ont nécessité des études complémentaires et des audits, ce qui a logiquement retardé la consommation des AE et *de facto* la consommation des CP.

Les AE fléchées d'investissement hors CPER, soit les activités des contrats de recherche et de mécénat, augmentent de +363 K€. La principale variation concerne les départements scientifiques, avec +375 K€, qui sont concentrés sur trois départements :

- ✓ +1,1 M€ pour Géosciences, en raison de la présence de deux ERC (iQuake³³ et WHIRLS³⁴) qui explique une variation de +1,2 M€,
- ✓ +0,6 M pour la Chimie, dont 300 K€ au titre du DIM RESPORE et +150 K€ au titre de projet financé par le CPER Recherche (projet PSL Résolution - Diffraction aux rayons X),
- ✓ -1,6 M€ pour le Physique, en raison de la baisse de -1,2 M€ suite à l'achat en 2023 du Masqueur électronique (financé lui aussi par le CPER Recherche dans le cadre du projet PSL Résolution, ainsi que par sept autres partenaires).

Les CP globalisés (hors contrat de recherche, mécénat et CPER immobilier) s'élèvent en 2024 à 3,5 M€, en hausse de +256 K€, principalement sur les départements scientifiques (+222 K€), comme le montre le tableau suivant :

CP investissement globalisé	2023	2024	2024-2023	%
Fonctionnement des services	2 935 981	2 904 176	-31 805	-1%
Sciences	267 822	490 007	222 185	83%
Lettres	15 129	51 495	36 366	240%
Structures Transverses	5 293	28 908	23 614	446%
Direction	4 100	9 894	5 794	141%
Total général	3 228 325	3 484 480	256 155	8%

La variation de +222 K€ est portée à plus de 40% par les actions incitatives (92 K€). Cette variation se concentre sur deux départements : +99 K€ sur la Biologie (dont +59 K€ pour les plateformes scientifiques et 40 K€ d'action incitative pour l'IBENS) et +85 K€ sur la Chimie (dont +54 K€ pour le département et 30 K€ d'actions incitatives).

³³ iQuake : Séismes intraplaques, la signature de la fatigue statique des continents.

³⁴ WHIRLS : Impact des mouvements tourbillonnaires à fine échelle de l'océan sur le climat et les écosystèmes.

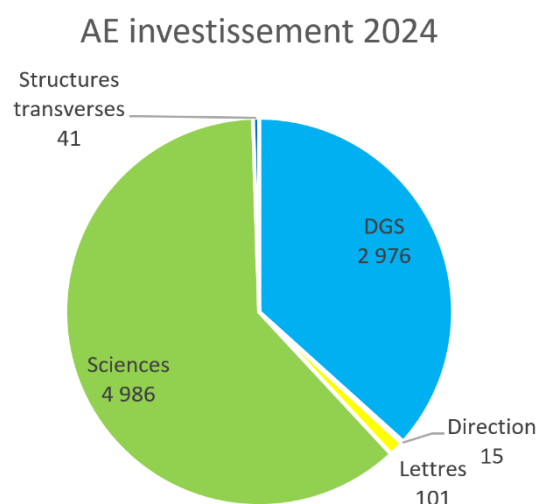
Les CP fléchées (hors CPER immobilier) s'élèvent en 2024 à 4,6 M€, en hausse de +2 985 K€, principalement sur les départements scientifiques (+2 945 K€), comme le montre le tableau suivant :

CP investissement fléché (hors CPER)	2023	2024	2024-2023	%
Sciences	1 550 617	4 496 286	2 945 669	190%
Lettres	2 116	49 435	47 319	2237%
Structures transverses	23 199	12 089	-11 110	-48%
Direction	2 016	5 032	3 016	150%
Total général	1 577 947	4 562 842	2 984 895	189%

Cette variation se concentre sur trois départements :

- ✓ +1 081 K€ sur le département de Chimie, dont +739 K€ sur l'EQUIPEX IMF NMR, +300 K€ sur le DIM RESPORE
- ✓ +1 008 K€ sur le département de Physique pour le liquéfacteur PSL et le Masqueur électronique (projet PSL Résolution)
- ✓ +652 K€ sur le département de Géosciences, en raison des dépenses réalisées sur l'ERC WHIRLS.

Enfin, la répartition en secteur de l'ensemble des AE d'investissement de 2024 donne une idée de la répartition des crédits au sein de l'ENS-PSL, où 61% des crédits sont consommés au niveau des départements Sciences et 37% au niveau de la Direction générale des services (principalement les projets immobiliers).



1.3 Solde budgétaire et variation de trésorerie

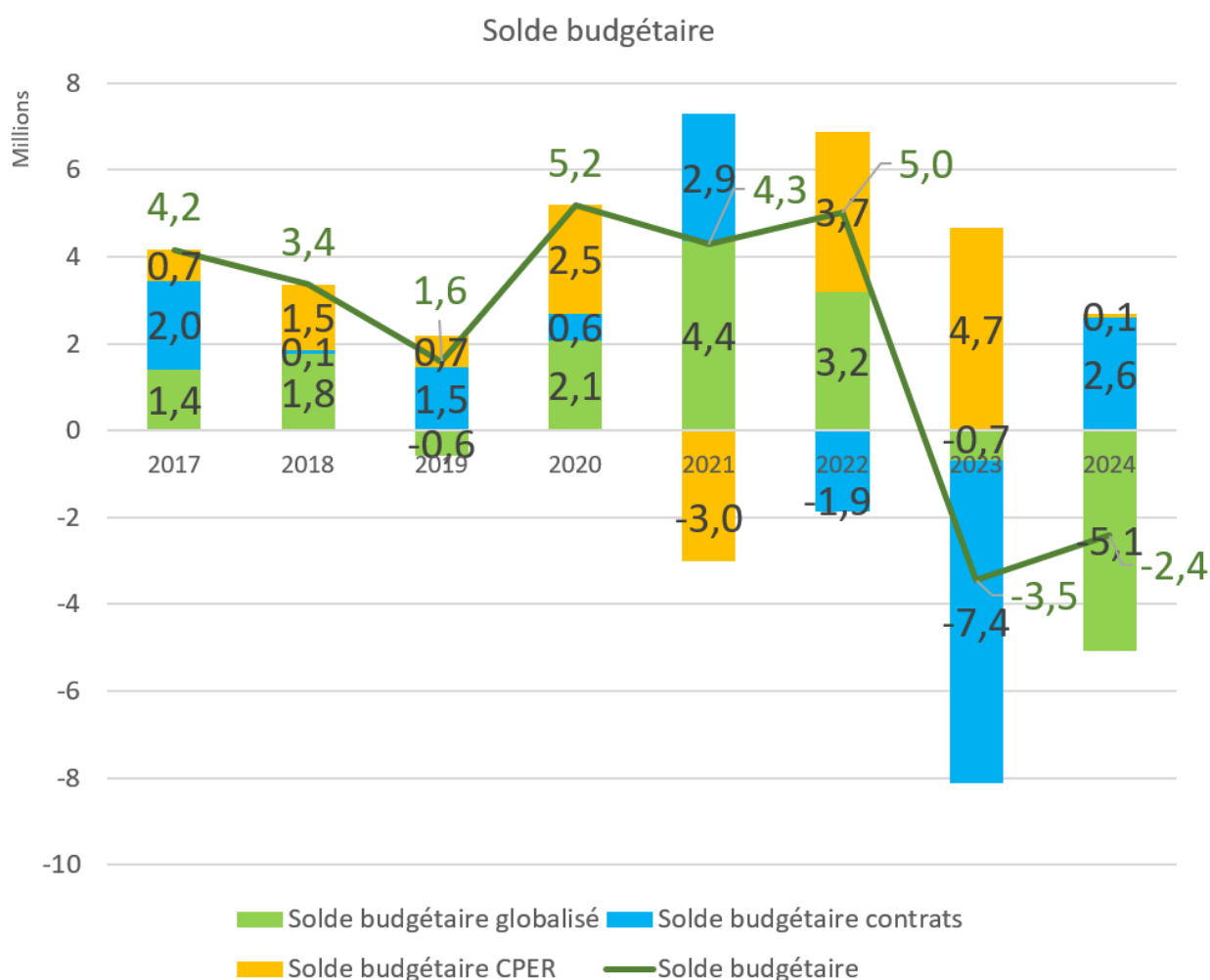
1.3.1. Résultat budgétaire

L'année 2024 s'achève par un résultat budgétaire déficitaire de -2,4 M€ (pour mémoire, il était de -3,5 M€ en 2023, +5 M€ en 2022 et +4,3 M€ en 2021), dont -5,1 M€ de déficit au titre des crédits globalisés, +2,6 M€ d'excédent sur les contrats de recherche et +0,1 M€ d'excédent sur les CPER immobilier. Ce solde budgétaire correspond à la différence entre les encaissements de l'année à hauteur de 141,5 M€ et les décaissements de l'année (en CP) de 143,9 M€.

On rappellera que le résultat budgétaire à l'issue du BR2/2024 était négatif à hauteur de -1,2 M€. Cet écart de -1,2 M€ entre la prévision de solde budgétaire et son exécution concerne les recettes pour -15,5 M€, dont -13,4 M€ pour les recettes fléchées et -2,1 M€ pour les recettes globalisées, et les dépenses pour -14,3 M€ dont -11,4 M€ pour les dépenses fléchées et -2,9 M€ pour les dépenses

globalisées dont 2,2 M€ pour l'investissement. La part non consommée du budget en recettes est globalement équivalente à la part non consommée en dépenses, notre atterrissage est donc proche de notre prévision.

Les évolutions des composantes du solde budgétaire sont présentées dans le graphique suivant :



A l'échelle de l'établissement du point de vue de la comptabilité budgétaire, un solde budgétaire déficitaire de -2,4 M€, comprenant 8,1 M€ de dépenses d'investissement, ne présente pas d'alerte : 2,4 M€ de notre trésorerie sont mobilisés pour investir, ce qui est une bonne chose.

Néanmoins, l'analyse détaillée des soldes budgétaires ici développés nous apprend que ce faible déficit est possible car le solde fléché (contrats de recherche, mécénat et CPER immobilier) est bénéficiaire de 2,7 M€ (2,6 M€ + 0,1 M€). Hors recettes et dépenses fléchées, notre déficit budgétaire est de -5,1 M€, bien au-delà du niveau d'investissement globalisé qui s'établit à 3,5 M€. Sur le périmètre globalisé, nous puisons donc 1,6 M€ (5,1 M€ de déficit - 3,5 M€ d'investissement) sur notre trésorerie pour financer des dépenses de personnel et de fonctionnement, alors qu'il serait nécessaire de conserver une marge de l'ordre de 2 M€ pour financer l'amortissement, valorisé en comptabilité

patrimoniale. Ce déficit démontre que notre niveau de dépenses est trop élevé par rapport à nos recettes, d'un montant de 3,6 M€.

Il convient de rappeler ici le sous-financement des « mesures Guérini » et des mesures « bas salaires » pour les élèves fonctionnaires, qui représentent un manque de recette de 1 847 K€, ainsi que, de manière conjoncturelle, la baisse des CST qui entraîne une hausse de 37 ETPT d'élèves fonctionnaires entre 2023 et 2024, dont nous estimons le coût à 1 819 K€³⁵, ou le surcoût de 1,1 M€ sur les fluides en 2024 par rapport à 2022. Ces trois mesures représentent un impact de 4,8 M€ sur notre solde budgétaire.

Si notre niveau de sur-dépenses, estimé à 3,6 M€, est inférieur au niveau cumulé des mesures évoquées au paragraphe précédent, il n'est cependant pas tenable sur le long terme, et entraîne une diminution rapide de notre trésorerie. Pour mémoire, notre solde budgétaire globalisé est passé, en trois ans, d'un excédent de 3,2 M€ en 2022, à un déficit de -5,1 M€.

3.2. Variation de trésorerie et opérations sur comptes de tiers

Le solde budgétaire à la clôture 2024 est négatif et s'établit à -2,4 M€.

Il est considéré comme un solde intermédiaire de trésorerie dans la mesure où la variation de trésorerie constatée en 2024 est de -1,3 M€ compte tenu d'autres opérations à prendre en compte.

En effet, il est nécessaire d'ajouter au solde budgétaire trois types de variations pour obtenir la variation de trésorerie :

- les opérations en capital : à la marge, mais comme chaque année, la contribution annuelle au programme d'actions de la fondation Philippe Meyer, à hauteur de 10 K€, a un impact négatif sur la trésorerie de l'établissement ;
- les opérations au nom et pour le compte de tiers ; plusieurs types d'opérations ont un impact sur la trésorerie de l'établissement, sans constituer des opérations budgétaires, ni provoquer aucun impact sur le résultat patrimonial :
 - une partie des aides à la mobilité internationale figurent en tant qu'opérations au nom et pour le compte de tiers (l'ensemble des aides à la mobilité internationales seront gérées en comptes de tiers en 2025) car elles répondent en effet aux critères d'éligibilité³⁶ en la matière. Il s'agit ici :
 - de bourses versées dans le cadre du dispositif européen Erasmus pour 145 K€ mais ayant donné à versement du financeur pour 150 K€ ;
 - de bourses versées dans le cadre du dispositif ministériel (AMIE), ayant conduit au versement de 76 K€.
 - des financements sur contrats de recherche sont aussi intégrés dans le dispositif des opérations au nom et pour le compte de tiers. Il s'agit de conventions dans lesquelles le financeur prévoit explicitement un reversement par le coordinateur à différents

³⁵ Uniquement sur l'effet volume (à rémunération 2023 constante, hors prime pouvoir d'achat versée en 2023)

³⁶ Selon les normes comptables et budgétaires, les dispositifs d'intervention pour compte de tiers « *correspondent aux versements reçus de l'État, de l'Union Européenne ou d'une autre entité, par l'organisme qui les redistribue sans marge d'appréciation au bénéficiaire final de la mesure d'aide.* »

partenaires. En 2023 c'est le cas pour différents projets européens ou de la FRM, dont l'établissement assure le pilotage. Ainsi un montant cumulé d'encaissement de 1,1 M€ et de 2,1 M€ de décaissement est constaté, laissant un solde négatif d'1 M€ qui est l'impact des opérations au nom et pour les comptes de tiers sur la trésorerie de l'établissement ;

- les autres encaissements et décaissements sur compte de tiers sont les suivants :
 - les opérations liées à la TVA, sans impact en 2024, en raison d'un montant de décaissements équivalent aux encaissements (2 M€);
 - les flux de trésorerie liés à la gestion par conventions de mandat à l'EPAURIF pour les projets immobiliers financés par le CPER, seules les avances versées ont eu un impact négatif sur la trésorerie de l'ENS (6,25 M€). La récupération de TVA, à hauteur des dépenses effectivement réalisées par le mandataire, n'a en effet pu être sollicitée en 2024 auprès de la DGFIP, expliquant ce solde nettement négatif de -6,25 M€ ;
 - certaines opérations comptables ayant un impact significatif sur la trésorerie de l'École n'ont pu être dénouées budgétairement en 2024, notamment pour les opérations reçues en toutes fin d'exercice, pour un montant de 8,4 M€ (pour mémoire, nous avons reçu 6,3 M€ de financement PIA entre le 30 et le 31 décembre 2024).

La trésorerie de l'établissement, une fois pris en compte à la fois le solde budgétaire (-2,4 M€) de l'établissement et la variation positive (+1,1 M€) de l'ensemble des opérations précitées, tant sur comptes de tiers (-2,1 M€) qu'au nom et pour comptes de tiers (-1 M€), connaît une variation négative de -1,3 M€.

La trésorerie est ainsi ramenée à la clôture 2024 à 44,7 M€, représentant 119 jours de fonctionnement réels³⁷. La trésorerie dite fléchée (26 M€) représente une part importante (58 %) de ce total.

³⁷ Comme suite à la parution du nouveau décret financier (décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel), l'expression des jours de fonctionnement sont réalisés en référence avec les CP de personnel et de fonctionnement : (trésorerie * 360) / (CP personnel + CP fonctionnement).

2 - Les données issues de la comptabilité générale

2.1 Résultat de l'exercice 2024 et principaux agrégats

2.1.1. Résultat comptable

Le résultat comptable correspond à la différence entre les produits et les charges rattachés à l'exercice. Le résultat comptable de l'établissement est déficitaire et s'établit pour 2024 à -4,7 M€ (contre un déficit de -3,4 M€ en 2023 et -3,1 M€ en 2022).

Pour mémoire, le déficit prévisionnel arrêté au BR2 2024 s'établissait à -2,3 M€ en raison de trois facteurs : -1,1 M€ au titre du surcoût des fluides, -0,8 M€ au titre des mesures dites « Guérini » soit la part non financée des augmentations décidées par le gouvernement lors du rendez-vous salarial du 12 juin 2023³⁸ et -0,4 M€ au

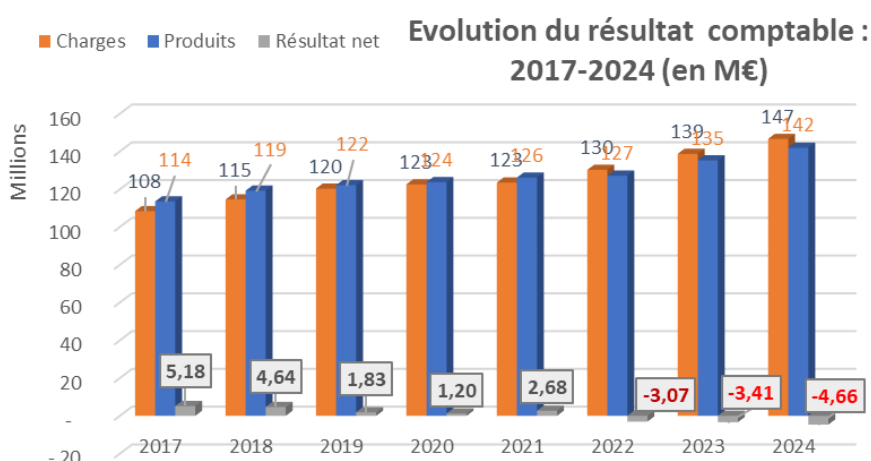
titre de l'impact sur le résultat de la baisse des congés sans traitement (CST) pris par les élèves-fonctionnaires (dont la charge était estimée à 2,2 M€).

Le résultat déficitaire de 2024 présente donc une aggravation de -2,4 M€ au regard de notre prévision.

Nous retrouvons, sur l'exécution 2024, les anticipations réalisées au titre du surcoût sur les fluides, qui s'établit à -986 K€³⁹ pour une prévision à -1,1 M€, ainsi que celle liée aux mesures « Guérini », à -862 K€.

Concernant l'impact sur le résultat lié à la baisse des CST, dont la charge 2024 s'établit à 1 819 K€ (sur une prévision de 2,2 M€), nous l'estimons à 1,4 M€ contre une prévision de 0,4 M€. La hausse de charges supérieure aux prévisions sur le fonctionnement des services (+910 K€ dont 782 principalement pour le Service Logistique et Technique) et de la direction (+388 K€ dont 293 K€ Bibliothèque) n'a pas permis d'alléger l'impact sur le résultat de cette hausse importante d'effectif d'élèves fonctionnaires.

Par ailleurs, et toujours sur les mesures impactant la masse salariale des élèves fonctionnaires, nous avons constaté une stabilité de la dotation au titre du financement des mesures bas salaires, alors que



³⁸ Augmentation du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet 2023, +5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, ...

³⁹ L'exécution est de 3 111 K€ pour un coût de référence à 2 125 K€, la prévision 2024 s'établissait à 3 235 K€.

nous anticipions un complément de l'État au sein de la SCSP. Compte tenu de la dotation (1 191 K€) et des coûts associés (2 017 K€), nous avons un impact non anticipé sur le résultat de -826 K€.

Enfin, nous avons un impact très significatif (-1,274 M€) au titre de la charge nette des amortissements⁴⁰ qui est compensé par un résultat positif au titre des contrats de recherche (+708 K€⁴¹).

Concernant l'impact de la charge nette d'amortissement, en lien avec le travail sur les financements externes de l'actif (FEA), il convient de rappeler que l'acquisition d'un bien entraîne une charge qui vise à constater la dépréciation de ce bien : l'amortissement. Toutefois, si le bien est financé par un tiers (CPER⁴², contrat de recherche, mécénat, Région), cette charge d'amortissement peut être neutralisée par une quote-part de financement de l'actif. Ce travail de rattachement des financements à l'ensemble de nos biens a commencé en 2023, suite à la fiabilisation de notre actif. Les commissaires aux comptes ont estimé qu'il faudrait au moins trois exercices pour fiabiliser la totalité de nos FEA et donc diminuer l'impact de nos amortissements sur le résultat de l'exercice.

En synthèse, le déficit de 4,7 M€ s'explique par une hausse de charge de 5,4 M€ compensée par une hausse des produits de 0,7 M€ :

- un manque de financement de SCSP induisant une hausse de masse salariale impactant négativement le résultat pour -1 688 K€ (862 K€ mesure Guérini et 826 K€ au titre des mesures bas salaire élèves fonctionnaires),
- des surcoûts impactant négativement le résultat pour -3 660 K€ (1 274 K€ amortissement, 1,4 M€ au titre de la hausse de la masse salariale des élèves fonctionnaires suite à la diminution des congés sans traitement et 986 K€ pour les fluides),
- un résultat excédentaire de +708 K€ sur les contrats de recherche.

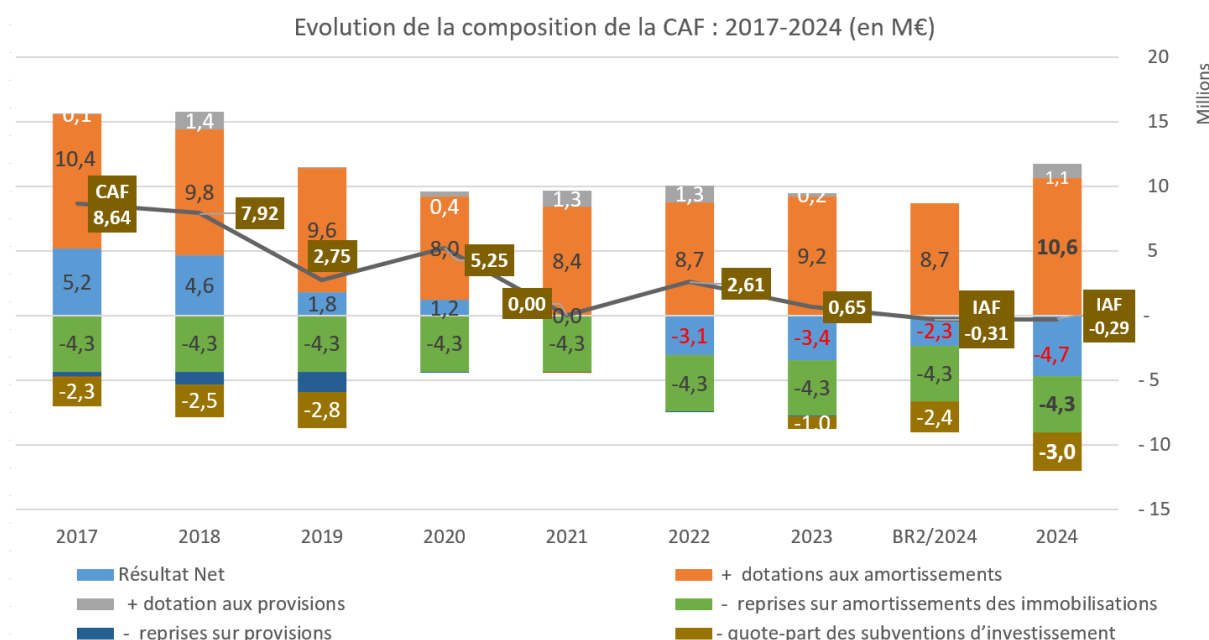
⁴⁰ Les charges des amortissements et provisions sont compensés par les produits des quotes-parts financements de l'actif. Elle représente 10,609 M€ en 2024 contre 7,335 M€ de quote-part, soit une charge nette de 3,274 M€ (10,609 – 7,335). Or, la prévision budgétaire est de 2 M€. L'impact sur le déficit est donc 1,274 M€ (3,274 – 2). Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 11,71 M€ sur le tableau 6, car des provisions sont valorisées à 1,101 M€, notamment pour le montant à payer au titre des CDSN au 31 décembre 2024, dont les conventions n'ont pu être signée au cours de l'année 2024.

⁴¹ Il convient de souligner l'amélioration de la situation sur les contrats de recherche, dont le déficit était de 600 K€ au compte financier 2023.

⁴² Contrat de Plan État Région.

2.1.2. La capacité d'autofinancement (CAF)

Le résultat 2024 est nettement déficitaire (-4,7 M€) mais ses principaux composants ont été exposés précédemment : ils démontrent la part significative dans sa composition des opérations d'ordre liées à la clôture comptable. Il s'agit en particulier des dotations aux amortissements (10,6 M€) et aux provisions (1,1 M€) partiellement compensées par les reprises sur amortissements des immobilisations mises à disposition (4,3 M€) et par les quotes-parts des subventions d'investissement reprises au résultat (3,0 M€), toutes en hausse. Une fois ces opérations d'inventaire neutralisées, l'établissement ne parvient pas à dégager une capacité d'autofinancement. En effet, une faible insuffisance d'autofinancement de -286 K€ est constatée, à un niveau d'ailleurs très proche de celui prévu au BR2/2024 (à -315 K€). Cette proximité avec la prévision budgétaire s'explique par une variation très proche entre la prévision en BR2/2024 et celle finalement constatée à la clôture : un déficit s'aggravant de -2,346 M€ quand l'écart entre les dotations et les reprises est quasi identique (-2,375 M€), comme le montre le graphique ci-dessous (intégrant ici la prévision en BR2/2024). Ceci démontre à nouveau le fort impact des dotations au résultat annuel.



2.1.3. Le fonds de roulement (FRNG) : prélèvement et corrections

En dépit de l'insuffisance d'autofinancement de -286 K€ comme indiqué plus haut très proche de celle prévue au dernier budget rectificatif (l'écart est de -29 K€), l'établissement parvient à dégager un apport au fonds de roulement de +4,1 M€ alors même qu'un prélèvement sur le fonds de roulement de -8,5 M€ était prévu en BR2. Il importe de distinguer les explications structurelles de celles, plus conjoncturelles.

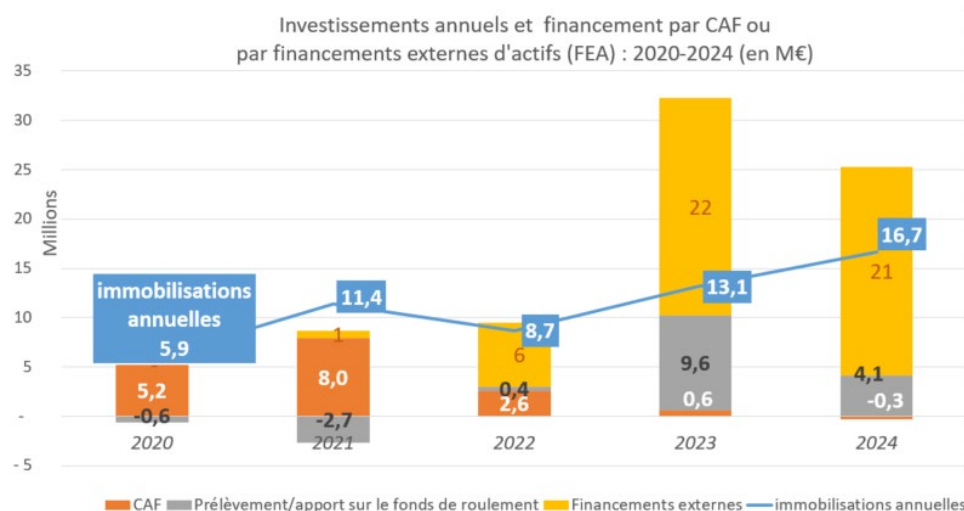
Le niveau des investissements est élevé, certes plus bas que celui prévu au budget rectificatif (-2,1 M€) mais en nette croissance par rapport à celui constaté à la fin 2023 (+3,6 M€). On soulignera que ce niveau des immobilisations, à la différence de celui des dépenses budgétaires d'investissement, intègre les avances sur immobilisations, en particulier à l'EPAURIF qui n'apparaissent qu'en variation de trésorerie et non en CP parmi les données budgétaires annuelles. Il convient de préciser que,

conformément à l'annexe au compte financier, 11 M€ d'investissement jusqu'alors présents en « en cours » ont été mis en service, au moins comptablement en 2024, notamment au titre de la rénovation des départements de Physique (1,23 M€) et de Chimie (4,6 M€) mais aussi pour diverses opérations plus anciennes (ex mise en sécurité du bâtiment Hypnos à Jourdan pour 942 K€) ou encore pour certains équipements bénéficiant de financements externes (ex : achat d'un spectromètre RMN pour 945 K€).

Ce niveau élevé d'investissement est largement compensé au cours du présent exercice par un volume important de financements externe d'actifs (21,1 M€), constatés en 2024 à plus de 85 % venant d'autres financeurs (région, ANR, Europe et autres collectivités, autres établissements publics et divers entités) que l'État. Il faut souligner à cet égard qu'il n'y a aucune corrélation en temps réel entre ces investissements annuels et ces financements externes et que dès lors le volume constaté en 2024 correspond en grande partie à la régularisation d'immobilisations déjà constatées par le passé. Ceci s'explique notamment par le fait que les immobilisations en cours, non encore amorties, ne donnent pas lieu nécessairement à constatation de financement de façon synchrone. Plus encore de nombreux financements n'avaient pas été décomptés alors même que les équipements donnaient déjà lieu à amortissement. De ce fait, la compensation des amortissements n'a pu être réalisée (quote-part de financement).

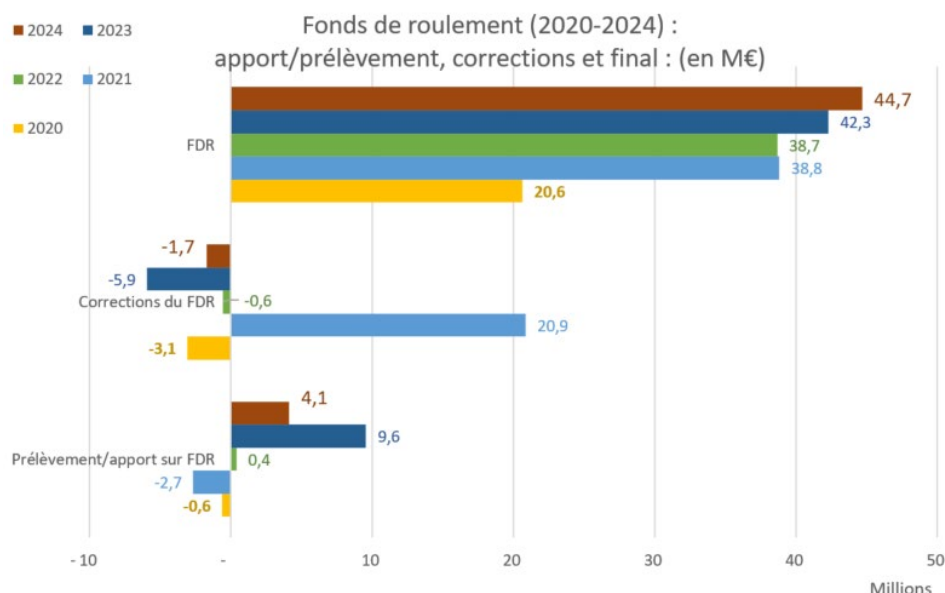
C'est ce qui a justifié le nombre important de produits à recevoir au titre des financements externes de l'actif constatés en 2024 pour près de 20 M€. Ce résultat est donc strictement dans la continuité du chantier comptable de fiabilisation de l'actif, initié en 2022, par un recensement exhaustif des immobilisations existantes mais aussi sa poursuite par le rattachement progressif des financements externes d'actifs reçus aussi bien sur contrats de recherche qu'au titre du CPER. Ce travail devra être poursuivi en 2025, non seulement afin de garantir une présentation juste du bilan mais aussi pour limiter les impacts au résultat comptable annuel d'amortissements non compensés par des quotes-parts de reprise au résultat de ces financements reçus.

Cet écart constaté en 2024 entre les immobilisations comptabilisées et les financements reçus, avec une insuffisance d'autofinancement limité de -286 K€, conduit à un apport significatif sur le fonds de roulement de 4,1 M€ alors que le BR2/2024 prévoyait un prélèvement de 8,5 M€ et qu'un abondement du fonds de roulement avait déjà été constaté au compte financier 2023. Cette situation doit cependant être corrigée nettement au regard des travaux de certification en 2024 et des corrections validées par les commissaires aux comptes de l'établissement. En effet, comme chaque année, les travaux de clôture conduisent à identifier des opérations qui, au regard des normes comptables, ne doivent pas être rattachées à l'exercice en cours et doivent donc avoir un impact sur les résultats cumulés des exercices antérieurs : c'est le cas en 2024 au titre de diverses dépenses, notamment liées



aux versements aux partenaires des financements CDSN, représentant un montant contracté de 3,6 M€. Il en va de même pour certains produits, ici encore au titre des financements CDSN mais cette fois-ci venant des autres ENS, de l'Ecole Polytechnique et de l'université PSL pour près de 1,6 M€. D'autres corrections liées aux immobilisations ou à certains financements de recherche ont été comptabilisées. Au final le fonds de roulement comme le besoin de fonds de roulement doivent être corrigés de -1,7 M€, conduisant à une variation du fonds de roulement de -2,4 M (+4,1 M€ constatés en 2024 et -1,7 M€ au titre des corrections).

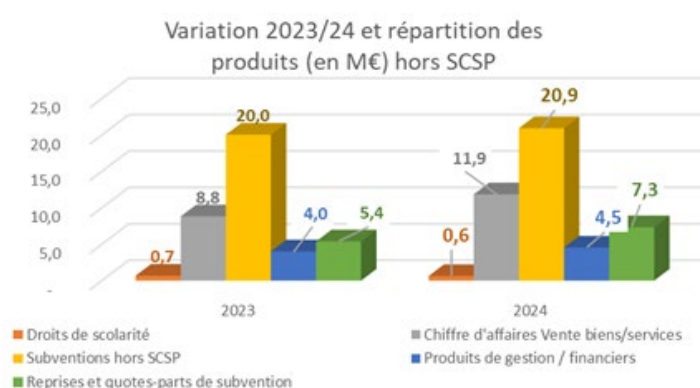
Le montant de cette correction reste comparable à ce qui a été réalisé dans le passé, comme le montre le graphique ci-dessus.



Le fonds de roulement est ainsi estimé à 44,7 M€ représentant un volume de 119 jours de fonctionnement réel, très largement supérieur au seuil de soutenabilité fixé à 15 jours en matière de fonds de roulement⁴³.

2.2 Produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement ont un périmètre différent de celui des recettes budgétaires, puisqu'ils intègrent les opérations d'ordre ayant un impact uniquement comptable, notamment : les produits à recevoir et produits constatés d'avance mais aussi les reprises de provisions et quotes-parts sur subvention d'investissement. Ceci, en excluant les avances encaissées et donc sans prendre en compte les



⁴³ Seuils mis à jour par l'arrêté du 5 décembre 2024, intégrés à l'article R719-61 du Code de l'Éducation à la suite de la publication du nouveau « décret financier » applicable aux EPSCP (cf. décret n°2024-1197 du 21 décembre 2024 portant adaptation de divers textes suite à la modification du régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

mouvements de trésorerie éventuellement constatés. Ils ne concernent pas non plus les financements externes d'actifs.

Il est précisé que les travaux de clôture, menés en lien avec les commissaires aux comptes de l'établissement, ont conduit à nouveau en 2024 à constater un volume important de produits d'ordre, estimés et comptabilisés, après le 31 décembre 2024. Ils correspondent aux opérations suivantes :

- ✓ les travaux habituels relatifs aux contrats de recherche et conventions de mécénat se sont poursuivis selon des modalités proches de celles appliquées depuis 2020. Le processus de recensement est désormais bien « rôdé » et les services compétents (SFC et SPR) contribuent à la fois à sa détermination (par la construction d'un tableau recensant de façon cumulée les charges effectuées sur contrats de recherche) et à sa fiabilisation (par la transmission d'un échantillon très significatif d'opérations justifiées sur pièces). Ceci a conduit à l'évaluation pour 2024 d'un montant de 89,1 M€ de produits à recevoir (PAR) et de 5,3 M€ de produits constatés d'avance (PCA), en partie compensés par l'extourne des opérations constatées à la clôture 2023 (70,4 M€ de PAR et 2,8 M€ de PCA). A cela s'ajoute un total d'1,3 M€ de produits qui n'ont pu être titrés à la clôture 2024, compte tenu des travaux en cours mais dont le financement apparaissait bien comme achevés. Enfin de façon plus marginale mais pour la première fois, la contribution de personnels permanents de l'établissement à des contrats de recherche, dans des proportions variables, a pu être valorisée, au vu des rapports financiers aux financeurs, ou à défaut, des états de paye, à hauteur de 240 K€. Ces différents produits s'ajoutent aux produits constatés au fil de l'eau (à hauteur de 5,4 M€) par des titres au fur et à mesure de l'achèvement des contrats de recherche correspondants ;
- ✓ d'autres produits à recevoir, de nature diverses avaient été constatés en 2023 représentant un montant cumulé de plus de 3 M€ : ils ont donc été « extournés » en 2024 réduisant à hauteur les produits de l'exercice. Dans le même temps mais dans une volumétrie moindre qu'en 2023, des nouveaux produits à recevoir ont été constatés en 2024 : des frais de gestion (pour 765 K€) sur des contrats de recherche dont les titres n'ont pu être comptabilisés en 2024, du produit de la mise à disposition de locaux en 2024 à l'université Paris Cité (210 K€), du produit non comptabilisé d'une partie de la CVEC 2024 (51 K€) ou d'engagements décennaux arrêtés à la fin 2024 (pour 51 K€) ou encore de produits de la restauration de la fin d'année 2024 (pour 22 K€). Le rattachement en correction du report à nouveau de produits au titre des financements des autres ENS et PSL pour les CDSN rémunérés à l'ENS contribue aussi au total des produits de l'exercice ;
- ✓ enfin on rappellera que les travaux de fiabilisation de l'actif, initiés en 2022, poursuivis en 2023 et 2024, ont conduit à identifier un volume significatif d'immobilisations bénéficiant de financements externes et de procéder au rattachement de ces subventions à ces biens . Ceci a permis de décompter une quote-part au résultat à hauteur des amortissements, représentant un montant de 7,3 M€, soit une augmentation de +2 M€, d'autant plus significative que 4,3 M€ sont mécaniquement décomptés annuellement au titre de la reprise des bâtiments mis à disposition de l'ENS-PSL. Les quotes-parts reprises au résultats au titre des financements externes d'immobilisations correspondent pour une faible partie (660 K€) à des immobilisations bénéficiant d'un rattachement à un financement externe. Les autres quotes-parts (pour 2,3 M€) ont été déterminées en rapprochant les immobilisations en cours d'amortissement figurant sur SIFAC de la liste précise des financements externes afin d'arrêter un volume de quotes-parts à hauteur des amortissements liquidés en 2024. Par ailleurs aucune

reprise au titre des provisions, pour risque notamment de litiges, ou règlementaires (CET), ni même pour dépréciation de comptes clients n'a été comptabilisée en 2024.

Produits	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Droits de scolarité	679 166	635 118	-6%	-44 048
Chiffre d'affaires et variation de stocks autres que droits de scolarité	8 817 393	11 855 848	34%	3 038 456
Subventions	116 372 037	117 572 401	1%	1 200 364
Produits divers de gestion et produits financiers	4 015 149	4 540 914	13%	525 764
Reprises sur provisions et quotes-parts de subvention	5 384 006	7 335 059	36%	1 951 054
Total	135 267 750	141 939 341	5%	6 671 590

On constate pour la gestion 2024 une augmentation de +5 % représentant un montant contracté de +6,7 M€ par rapport à la gestion 2023. La SCSP (96,7 M€, cf. infra) représente à elle seule 68 % des produits de l'exercice et les autres subventions 15 % (y compris sur contrat de recherche)⁴⁴. Les autres catégories de produits constituent respectivement 8 % pour le « chiffre d'affaires », 5% pour les produits divers et 5% pour les quotes-parts reprises au résultat.

La présente situation des produits s'explique par des mouvements variables selon la nature des recettes ici visées :

➤ Droits de scolarité :

Produits	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Droits de scolarité	679 166 €	635 118 €	-6%	-44 048
Total	679 166 €	635 118 €	-6%	-44 048

La variation 2024 est peu significative et n'appelle pas d'observations. La mise en place en 2024 d'un paiement échelonné (3 fois) en ligne par carte bancaire a été sans impact sur les recouvrements effectués, ni sur les produits comptabilisés. Contrairement à 2023 (pour 64 K€), il n'a pas été nécessaire de comptabiliser des produits à recevoir au titre de la gestion 2023.

➤ Ventes de produits et prestations de services (« chiffre d'affaires ») :

Produits	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Produits de la recherche	1 151 235 €	1 910 835 €	66%	759 600
Autres prestations de services	1 156 214 €	879 174 €	-24%	-277 040
Mise à disposition de personnel et rembst CDSN	3 128 372 €	5 938 208 €	90%	2 809 836
Hébergement	2 457 824 €	2 189 599 €	-11%	-268 225
Restauration	863 377 €	883 105 €	2%	19 728
Vente de publication	60 372 €	54 928 €	-9%	-5 444
Total	8 817 393 €	11 855 848 €	34%	3 038 456

Le « chiffre d'affaires » issu de la vente de produits et de prestations est en nette augmentation (+3 M€) : si les produits issus de l'hébergement sont en légère réduction en raison du rattachement à l'exercice 2023 d'un mois d'activité de 2022 (-268 K€), les produits de la recherche, générés aussi bien par les plateformes (notamment IBENS : +316 K€) que par les contrats de prestations signés (+445 K€),

⁴⁴ La ligne « subventions » contient la SCSP et les autres subventions.

sont en forte hausse (+760 K€). La principale augmentation (+2,8 M€) vient de l'augmentation du produit des financements des autres ENS, de Polytechnique et de PSL pour la rémunération des contrats doctoraux (y compris CDSN) salariés par l'ENS, suite à rattachement à l'exercice.

➤ Subventions :

Produits	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Subvention DGESIP	96 325 071 €	96 639 821 €	0%	314 750
Subventions autres	19 973 415 €	22 834 368 €	14%	2 860 953
Taxe d'apprentissage	73 551 €	97 243 €	32%	23 692
Total	116 372 037 €	119 571 432 €	3%	3 199 395

Les subventions connaissent une augmentation (+3,2 M€) mais d'un niveau plus faible que ce qui a pu être constaté au cours des 2 derniers exercices (+4,9 M€ et +4,4 M€). La subvention pour charges de service public varie peu (+315 K€) : les mesures d'augmentation de la masse salariale sont compensées par l'arrêt du soutien sur le paiement des fluides. Les autres subventions augmentent de façon plus importante (+2,9 M€) dans la mesure où les produits afférents au mécénat ont été ici réimputés parmi les subventions dans un but de comparabilité des exercices comptables compte tenu du changement de nomenclature comptable⁴⁵. La taxe d'apprentissage augmente significativement, du moins par rapport à son montant historique (+32 %).

➤ Produits de gestion et financiers :

Produits	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Redevances	664 662 €	441 268 €		-223 394
CVEC	183 853 €	107 990 €	-41%	-75 863
Droits d'auteur	7 486 €	4 035 €	-46%	-3 451
Produits gestion annul exercices antér	682 826 €	691 623 €	1%	8 798
Produits divers	2 476 155 €	1 294 115 €	-48%	-1 182 040
Produits financiers	169 €	2 852 €	1592%	2 683
Total	4 015 149 €	2 541 883 €	-37%	-1 473 266 €

Compte tenu de la correction de présentation précitée concernant les produits du mécénat, les produits de gestion connaissent une baisse significative (-1,5 M€). Certains constats doivent cependant être fortement tempérés, en particulier pour ce qui concerne les frais de gestion sur financements externes⁴⁶. En effet des produits à recevoir y avaient aussi été comptabilisés en 2023 au titre des financements des CDSN par les autres ENS et PSL pour 1 M€ et ont été extournés en 2024 expliquant la quasi-totalité de l'écart de -1,2 M€ constaté entre les 2 exercices. La variation du produit de la CVEC (76 K€) s'explique par un changement de méthode de sa gestion mis en œuvre à compter de 2024 et tendant à gérer pour partie ces encaissements en opérations sur comptes de tiers (OPCT) ne figurant donc plus parmi les produits. Pour mémoire la variation des produits financiers constatés en 2024 (+2,7 K€) s'explique uniquement par une régularisation tardive de ces opérations, non effectuée en 2023 dans le contexte particulier de la bascule à SIFAC.

⁴⁵ L'utilisation du compte général 7488 « autres subventions » n'est plus permise par la nomenclature M9 mise à jour au 1^{er} janvier 2024 : les produits correspondants ont donc été imputés à partir de cette date et pour l'avenir au #7542 « mécénat ».

⁴⁶ Produits divers.

➤ Reprises et quotes-parts de subvention :

Produits	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Quotes-parts reprises au résultat	5 369 870 €	7 335 059 €	37%	1 965 190
Reprises sur provisions	14 136 €	0 €	-100%	-14 136
Total	5 384 006 €	7 335 060 €	36%	1 951 054 €

Les opérations d'ordre afférentes aux quotes-parts sont en forte augmentation (+2 M€), en raison du recensement de produits à recevoir correspondants à la neutralisation des amortissements des immobilisations financées par des contrats de recherche. Par ailleurs, aucune reprise n'est constatée en 2024 alors qu'une reprise sur la provision « allocation de retour à l'emploi » avait été comptabilisée en 2023 pour 14 K€.

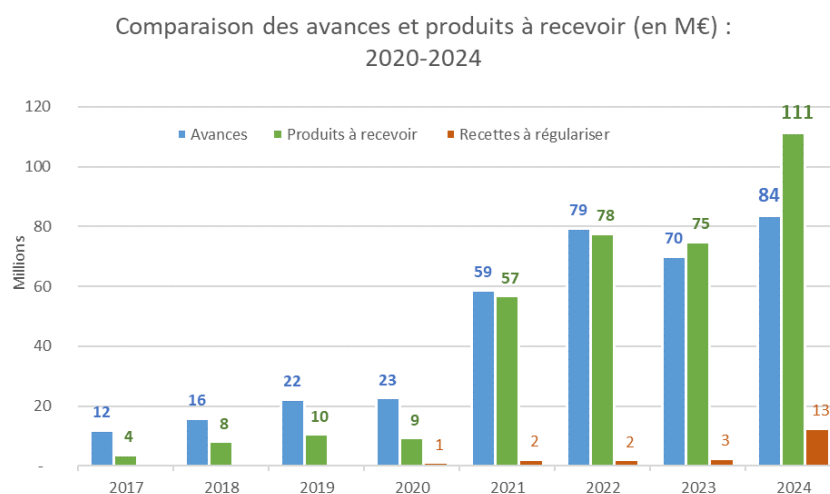
➤ Avances et recettes à régulariser :

Le niveau des produits ne suffit pas à refléter la réalité des opérations afférentes aux recettes de l'établissement, comme la présentation des données budgétaires le souligne déjà (cf. § 1-1). En effet un volume important d'encaissements n'est pas retracé parmi les produits de l'année 2024 mais sont comptabilisés, soit en avances, soit en recettes à régulariser.

Aux termes de l'instruction comptable commune, « *l'encaissement d'une avance s'effectue sans lien avec la réalisation d'une prestation ou d'une livraison [...]. Elle ne donne lieu à aucune facturation mais à la comptabilisation d'une recette budgétaire dès son encaissement et son rapprochement avec un titre d'avance. Les versements d'avances effectués à l'aide du titre d'avance sont repris au moment de la facturation afin de dégager le montant de la créance restant à payer par le client.* ».

Ces règles et ces principes conduisent à comptabiliser, au moins dans un premier temps, la quasi-totalité des recettes afférentes aux conventions de recherche et de mécénat. Ce n'est qu'une fois le droit acquis qu'un produit pourra être constaté. A défaut, un produit à recevoir est comptabilisé à hauteur des charges recensées, comme indiqué plus haut.

Comme le graphique ci-contre le montre, le travail mené en lien étroit avec les commissaires aux comptes a permis d'augmenter significativement le volume des produits à recevoir, porté à 111 M€.



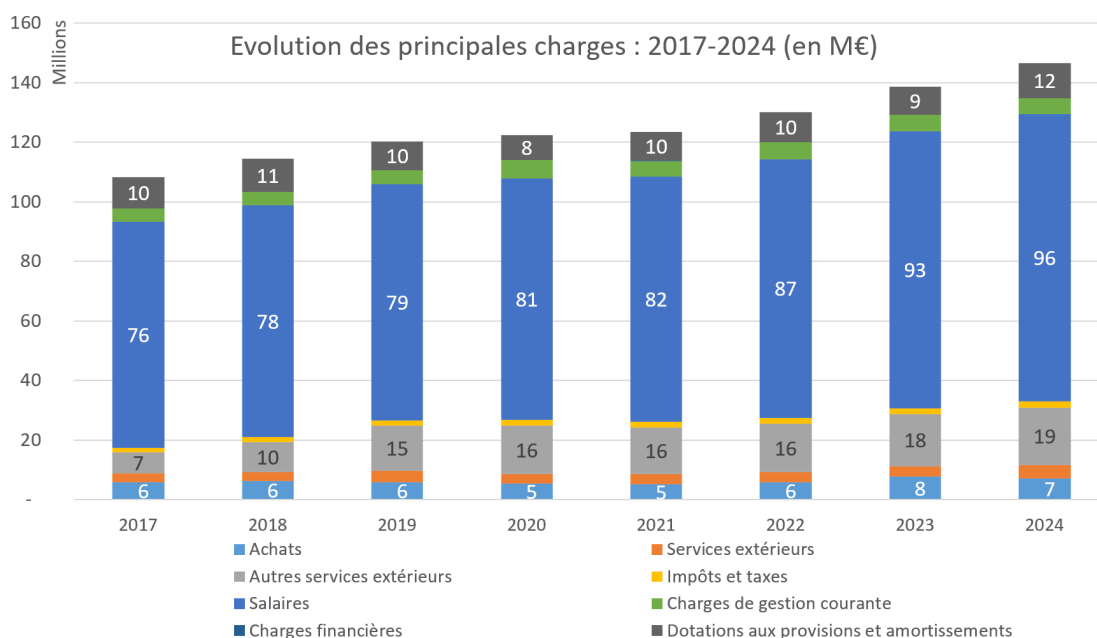
Cette variation s'explique principalement par les produits des contrats de recherche à hauteur des charges cumulées (+18 M€), ainsi que par la nouveauté que constituent en 2024 les financements externes d'actif (principalement sur contrats de recherche pour 18,2 M€ mais aussi pour 1,2 M€ sur des financements CPER). Divers autres produits à recevoir comptabilisés en 2023 (notamment CDSN et engagements décennaux pour 2,3 M€) n'ont pour la plupart pas été repris en 2024 (334 K€).

En parallèle, les avances connaissent une augmentation importante à 84 M€ (+14 M€). Celle-ci est le reflet de différents mouvements : un « stock » d'avances de 69,9 M€ était certes constaté à la clôture 2023, notamment en raison de la bascule à SIFAC retardant la comptabilisation de certains produits. Un total de près de 20,2 M€ ont donné lieu à facturation et donc à impact budgétaire (partie 1-1). Pour autant, 13,9 M€ d'encaissements constatés en 2024 n'ont pu être traités et ont été reclassés en avance après expertise et contrôle du SPR. Ils seront à régulariser budgétairement en 2025.

En complément de la situation décrite concernant les avances, d'autres encaissements sont comptabilisés sans donner lieu à impact budgétaire. Il s'agit de « recettes à régulariser », c'est-à-dire d'encaissements, qui, dans les délais de clôture, n'ont pu être traités, notamment faute d'identification du financeur ou du projet afférent. Ils représentent un montant cumulé de 12,5 M€ (soit près de +10,8 M€ par rapport à 2023). On soulignera que sur la seule période de décembre 2024, l'ENS-PSL a perçu 11,9 M€ dont 8,7 M€ sur la période de fermeture annuelle (en particulier deux versements de 1,6 M€ et 3,2 M€ les 30 et 31 décembre 2024).

2.3. Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ici recensées se distinguent des dépenses budgétaires de fonctionnement dans la mesure où, d'une part, le critère de rattachement à l'exercice n'est pas celui de l'engagement (comme pour les AE) ni du paiement (comme pour les CP) mais celui du service fait ; d'autre part, elles intègrent un certain nombre d'opérations d'ordre.



Ainsi des charges à payer (CAP) y figurent : il s'agit des dépenses, non effectivement payées mais dont la certification du service fait en 2024 permet de justifier le rattachement à la gestion 2024. La bascule à SIFAC, en modifiant le processus de mise en paiement des factures a contribué à un recensement fiabilisé des services faits en limitant la prise en compte de la facturation dans la détermination des charges à payer.

En accord avec les commissaires aux comptes de l'établissement, des charges à payer à comptabiliser (dites « CAPAC »), absentes du solde budgétaire précité, ont en outre été recensées par l'établissement : outre la charge correspondant au congés non pris (pour 475 K€ contre 450 K€ en 2023 limitant l'impact au résultat à 25 K€), une charge à payer au titre des conventions déjà signées pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN), mais en attente de facturation par les établissements partenaires, a été comptabilisée pour 3,9 M€ (contre 4,3 M€, réduisant de -1,2 M€ l'impact au résultat 2024) au regard des échéances qui auraient dû être payées en 2024. Par ailleurs un volume de 296 K€ de charges à payer au titre des dépenses de personnel et de différents éléments de rémunérations ont été recensés.

En sus de ces charges, plusieurs provisions ont été comptabilisées : certaines provisions constatées en 2021 au titre de litiges (pour 50 K€) ou au regard de charges à venir pour un projet immobilier du laboratoires IBENS (117 K€) ont été à nouveau maintenues en 2024 : elles sont donc sans impact sur le résultat 2024. Par ailleurs, et contrairement aux autres années, la provision pour dépréciation de comptes clients a été légèrement modifiée (+64 K€) portant la provision à 1 M€ tout comme celle

relative au CET (+37 K€) ainsi portée à 407 K€. Surtout une provision d'1 M€ correspondant à 38 conventions « CDSN » adressées aux partenaires pour les cohortes de 2024 (au nombre 22) et celles antérieures (au nombre de 16) mais qui n'ont pas encore été signées par les partenaires alors que des paiements auraient dû intervenir en 2024 à hauteur : on constate un volant de conventions, notamment dans certains gros établissements parisiens (ex : Sorbonne université pour les cohortes 2023 et 2024 représentant à elle seule 892 K€). Si à la marge, d'autres charges ont pu être recensées pour des décaissements déjà effectués (carte achat, prélèvement eau, régie...) représentant un montant cumulé de 43 K€, d'autres charges ont fait l'objet de corrections en report à nouveau afin de les rattacher à des exercices antérieurs pour 635 K€ sans impact sur le résultat 2024. Enfin un montant de 609 K€ au titre des charges de l'agence de voyage, ont été comptabilisées à la clôture dans l'attente de leur régularisation, engagement par engagement.

Surtout les dotations aux amortissements ont été générées depuis SIFAC au moyen d'un état de l'actif, peu à peu fiabilisé, notamment y intégrant des biens figurant jusqu'alors en « immobilisations en cours » et dès lors sans amortissements. Ce calcul pour la première fois en automatique directement depuis SIFAC sur un périmètre élargi d'immobilisations, explique le niveau important de ces dotations (10,6 M€), en nette augmentation (+1,4 M€).

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Achats	7 799 772	7 185 093	-8%	-614 679
Services extérieurs	3 461 414	4 549 538	31%	1 088 124
Autres services extérieurs	17 595 673	19 192 205	9%	1 596 532
Impôts et taxes	1 929 019	2 126 440	10%	197 421
Salaires	92 930 406	96 352 012	4%	3 421 606
Charges de gestion	5 519 330	5 476 474	-1%	-42 855
Charges financières	893	8 208	NS	7 315
Dotations aux provisions et amortissements	9 445 394	11 710 388	24%	2 264 994
Total	138 681 900	146 600 358	6%	7 918 458

Ces différents éléments ajoutés aux charges réelles de l'exercice conduisent à constater une augmentation importante de près de +7,9 M€, supérieure à celui des produits de l'exercice. Cela, selon des mouvements variables en fonction des natures de dépenses.

➤ Achats :

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Electricite	2 538 888 €	1 567 487 €	-38%	-971 401
Carburants et lubrifiant	5 377 €	9 011 €	68%	3 634
Gaz	457 802 €	532 182 €	16%	74 380
Chauffage sur reseau	773 608 €	816 450 €	6%	42 842
Eau	202 627 €	200 492 €	-1%	-2 135
Diverses denrées et fournitures	696 766 €	818 426 €	17%	121 661
Fournitures, materiel	1 429 224 €	1 766 996 €	24%	337 772
Fournitures d'entret	1 362 944 €	1 156 894 €	-15%	-206 050
Autres fournitures	332 537 €	317 155 €	-5%	-15 382
Total	7 799 772 €	7 185 093 €	-8%	-614 679 €

Les achats connaissent une réduction significative de -615 K€, dont l'origine est principalement liée à l'évolution des fluides : l'électricité connaît une réduction de -971 K€ que les réductions de charges sur le gaz l'eau ou le chauffage compense très partiellement (-120 K€). Les fournitures de matériel sont en hausse (+338 K€) quand les fournitures d'entretien sont en baisse (-206 K€).

➤ Services extérieurs et autres services extérieurs :

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Assurances	207 016 €	436 765 €	111%	229 749
Contrats de nettoyage	856 614 €	1 054 322 €	23%	197 708
Divers concours	403 120 €	502 015 €	25%	98 896
Diverses prestations de sécurité et logistique	1 062 125 €	1 231 849 €	16%	169 724
Documentation abonnement et ouvrages	943 632 €	1 018 946 €	8%	75 314
Entretien réparation et maintenance	1 688 669 €	2 497 800 €	48%	809 131
Formation continue du personnel	322 866 €	443 412 €	37%	120 546
Frais de colloques	99 255 €	234 965 €	137%	135 711
Frais de réception	461 273 €	507 422 €	10%	46 149
Frais postaux et de télécommunications	127 592 €	277 295 €	117%	149 703
Etudes et recherches	448 413 €	452 331 €	1%	3 918
Locations	157 732 €	109 303 €	-31%	-48 429
Personnel détaché et CDSN	10 241 985 €	10 460 727 €	2%	218 742
Personnel interimaire	212 206 €	122 326 €	-42%	-89 881
Publications et catalogues	1 256 467,25	812 534,59	-35%	-443 933
Transports et missions	1 384 795,59	1 871 176,07	35%	486 380
Divers	1 183 329 €	1 708 557 €	44%	525 228
Total	21 057 087 €	23 741 743 €	13%	2 684 656 €

Les divers services et services extérieurs sont en nette croissance de +2,7 M€. Les dépenses d'entretien et réparation sont en hausse (+809 K€) mais aussi les assurances (+230 K€ en raison de la comptabilisation sur l'exercice de la cotisation de 2025) ainsi que dépenses de personnel mis à disposition (+219 K€), concernant les financements versés aux établissements d'accueil de CDSN. Les dépenses afférentes aux transports et aux missions sont en augmentation (+486 K€) mais cela s'explique pour partie par les retards de comptabilisation constatés lors de la bascule à SIFAC et au passage au nouveau marché rendant imparfait le recensement de ces charges en 2023. Les prestations extérieures sont aussi en nette croissance : prestation et sécurité (+170 K€), nettoyage (+198 K€ en partie dans le cadre du nouveau marché) et divers (+565 K€ dont informatique +101 K€). Les postes en réduction restent limités : publications (-444 K€) et locations (-48 K€).

➤ Salaires :

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Rémunérations principales	50 430 069 €	52 725 193 €	5%	2 295 124 €
Rémunérations accessoires	1 497 087 €	1 694 483 €	13%	197 396 €
Primes et indemnités	5 837 267 €	5 273 920 €	-10%	- 563 347 €
Cotisations totalisées	34 761 259 €	36 017 703 €	4%	1 256 444 €
Prestations, œuvres sociales médecine trav et autres	439 021 €	592 612 €	35%	153 591 €
SFT	166 987 €	150 503 €	-10%	- 16 484 €
Congés payés	- 70 817 €	25 406 €	-136%	96 223 €
Abattement et reversement	- 130 467 €	- 127 808 €	-2%	2 659 €
Salaires	92 930 406 €	96 352 012 €	4%	3 421 606 €

Les charges de personnel connaissent une hausse significative (+3,4 M€), mais inférieure à celles constatées ces dernières années. Celle-ci s'explique principalement par la croissance des rémunérations principales (+2,3 M€), partiellement compensées par une baisse des autres indemnités

et éléments de rémunérations (-385 K€)⁴⁷, mais accentuée par la croissance des pensions civiles (+832 K€) et des autres cotisations (+455 K€)⁴⁸.

Impôts et taxes :

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Impôts divers	1 678 062 €	1 936 237 €	15%	258 175 €
Versement transport et FNAL	250 957 €	190 203 €	-24%	- 60 754 €
Impôts et taxes	1 929 019 €	2 126 440 €	10%	197 421 €

Les impôts sont en hausse (+258 K€), en partie en raison de régularisation de charges qui n'avaient pu être déterminées en 2023.

➤ Les charges de gestion et charges financières

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Bourses et aides aux étudiants	2 787 289 €	3 134 234 €	12%	346 945 €
Subventions diverses	2 186 518 €	1 852 145 €	-15%	- 334 373 €
Autres charges diverses notamment sur titres ex antérieurs	72 484 €	92 107 €	27%	19 623 €
Redevances brevets droits d'auteur	464 071 €	376 008 €	-19%	- 88 062 €
divers	8 968 €	21 980 €	145%	13 012 €
charges financières	893 €	8 208 €	819%	7 315 €
Charges de gestion et financières	5 520 223 €	5 484 682 €	-1%	- 35 540 €

Les charges de gestion sont stables (-36 K€) avec certaines variations qui se compensent : +347 K€ au titre des différentes bourses versées par l'École y compris sur financements externes, mais -334 K€ dans le cadre des différents versements et contributions notamment versés aux partenaires sur contrats de recherche. S'y ajoutent les redevances et brevets notamment au sein des services informatiques (-88 K€).

Les charges financières, dont la charge n'avait pu être constatée à la clôture 2023 dans le contexte de la bascule à SIFAC, ont été régularisées en 2024 (+7 K€).

➤ Les dotations aux amortissements et provisions :

Charges	2023	2024	Variation en %	Ecart 2023/24
Dotations aux amortissements	9 199 668 €	10 609 302 €	15%	1 409 634 €
Dotations aux provisions	245 726 €	1 037 057 €	76%	791 331 €
Dotation aux dépréciations		64 029 €	100%	64 029 €
Dotations (DAP)	9 445 394 €	11 710 388 €	24%	2 264 994 €

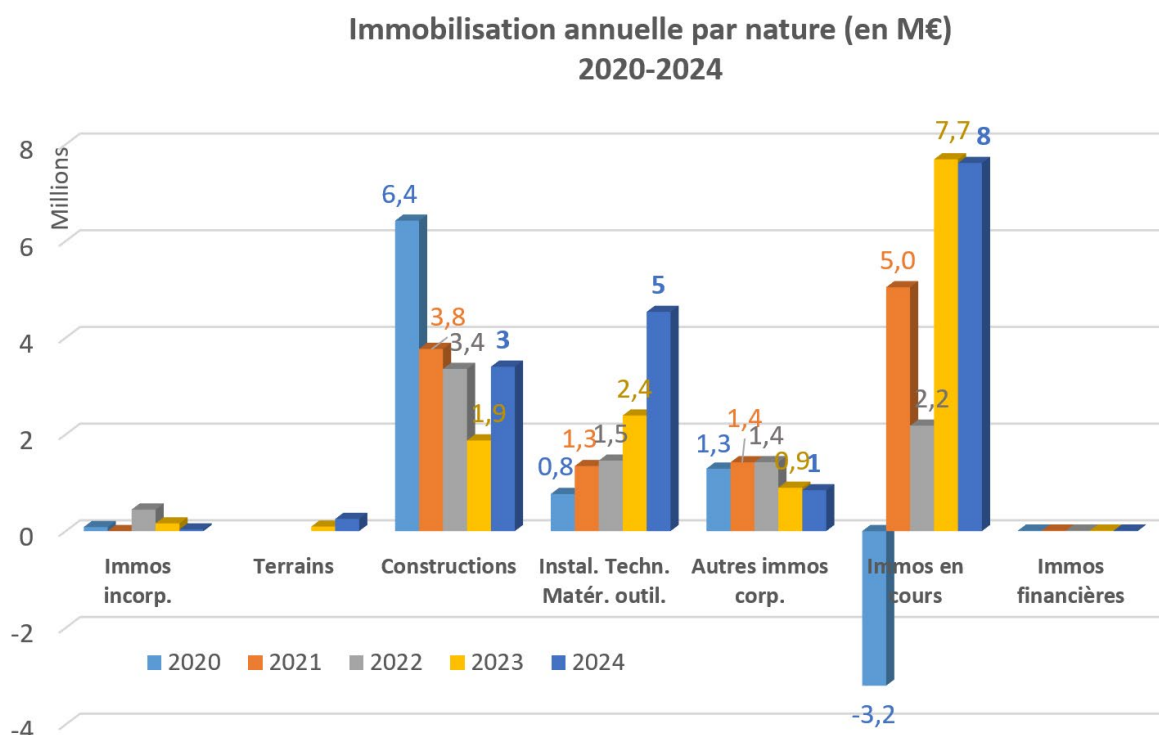
Les dotations sont en nette croissance (+2,3 M€), dont la principale origine est afférente à la mise en place d'un suivi affiné de l'actif, impliquant notamment un volume important de mise service de biens figurant depuis plusieurs années en « en cours ». Ceci a contribué à générer des amortissements supplémentaires (+1,4 M€). A ceci s'ajoutent la nécessaire dotation afférente aux CDSN pour les conventions non encore signées (+791 K€) ainsi que, dans une moindre mesure celle afférente à la dépréciation des comptes clients (+64 K€).

⁴⁷ Ligne « primes et indemnités ».

⁴⁸ Lignes cotisations totalisées contient les charges de pension civiles et les autres cotisations (patronales).

2.4. Immobilisations de l'établissement et financement de l'actif

La réserve des commissaires aux comptes sur les comptes de l'établissement concerne la fiabilité d'une partie de l'actif de l'établissement tant dans sa réalité physique que dans son évaluation. La bascule à SIFAC a permis d'assurer un suivi détaillé de l'actif, auquel l'ensemble des gestionnaires de l'établissement ont été formés au cours de l'année 2024.



Un focus dédié (n°7) à ce chantier permet de présenter à la fois l'état des lieux de ce chantier à la clôture 2024 et des différents travaux menés ces derniers mois et les impacts de ces opérations à la clôture 2024. Des perspectives de travaux complémentaires sont bien entendu encore à prévoir en 2025.

- ✓ L'année 2024 est caractérisée du point de vue des immobilisations de plusieurs éléments :
- la requalification paysagère de la Cour Pasteur est valorisée pour un montant 252 K€ parmi les immobilisations corporelles concernant les terrains, s'ajoutant aux terrains mis à disposition de l'Ecole (160,4 M€) ;
 - de nouvelles constructions sont constatées en 2024 pour un montant cumulé de 9,2 M€, correspondant à plusieurs mises en service importantes : la rénovation des départements de Chimie (4,6 M€) et de Physique (1,2 M€) ainsi que l'achèvement du local serveur (près de 3 M€). D'autres opérations, moins importantes, s'y ajoutent : 172 K€ (rénovation hébergement), 148 K€ (mise en accessibilité ERP), 50 K€ (rénovation laboratoire Lena Popa) etc. ;
 - un volume d'immobilisations a été enregistré en 2024 pour 4,5 M€, principalement sur des financements externes correspondant notamment à la finalisation au département de physique du liquéfacteur (1,6 M€), ou encore aux équipements de résonance magnétique nucléaire (RMN) (739 K€), mais aussi un profileur de navire en mouvement dans le cadre de l'ERC WHIRLS (652 K€), ou le masqueur, financé partiellement sur crédits CPER recherche, au département de

physique (375 K€), le système de réfrigération dans le cadre de l'ERC Dancingfool (346 K€), ou encore le diffractomètre sur le financement DIM Respire (300 K€) ;

- au titre des autres immobilisations corporelles, 5,9 M€ de nouvelles immobilisations ont été constatées, dont 5,1 M€ sont en réalité des mises en service d'immobilisations figurant jusqu'à en « en cours ». Il s'agit en particulier de la mise en sécurité et la rénovation des locaux Hypnos II (942 K€), d'acquisitions dans le cadre du financement DIM RESPORE (545 K€), de la rénovation des postes haute tension (593 K€), de la salle de réunion en R3 (208 K€), de l'aménagement du laboratoire de biophysique (120 K€) ;
- les immobilisations financières se limitent à la dotation annuelle de 10 K€ versée à la Fondation partenariale Philippe Meyer, représentant désormais un montant cumulé de 93 K€.

✓ Les financements externes d'actifs :

La réserve des commissaires aux comptes concerne aussi le correct rattachement des financements d'actifs aux immobilisations concernées. Si cette réserve est maintenue compte tenu du temps nécessaire pour fiabiliser ces financements, les efforts engagés depuis plusieurs années conduisent à en réduire le périmètre.

Un nombre important de financements externes, notamment sur contrats de recherche, se déroule selon une chronologie nettement distincte de celle de l'immobilisation acquise, conduisant à des amortissements très anticipés par rapport aux quotes-parts reprises au résultats, générant des pertes comptables significatives. Dans ces conditions et en accord avec les commissaires aux comptes de l'établissement, des produits à recevoir ont été comptabilisés pour près de 18,1 M€, permettant la comptabilisation de 1,5 M€ de quotes-parts reprises au résultat, venant compenser les amortissements. Ces financements externes d'actifs comptabilisés en 2024, de façon provisoire et décalée avec la comptabilisation des immobilisations constatées par le passé, devront être confirmés à l'avenir en les rattachant aux immobilisations concernées.

Conclusion

A l'issue de l'exercice 2024, l'École normale supérieure-PSL dispose d'une situation financière solide. Les indicateurs financiers de l'établissement, consacrés dans le nouveau décret financier relatif aux EPSCP, présentent tous une situation éloignée des valeurs d'alerte : une trésorerie et un fonds de roulement à 119 jours (respectivement supérieurs à 30 jours et 15 jours), un taux de dépenses de personnel de 73 % (inférieur à 83%).

Les commissaires aux comptes maintiennent certes la réserve sur l'actif (mais sur un périmètre qui continue de se réduire) ainsi que sur le financement externe de l'actif, qui fait et fera encore l'objet de travaux sur 2025 et probablement sur 2026. Mais ils soulignent aussi les améliorations réalisées (valorisation du salaire des permanents et produits à recevoir d'investissement sur contrats de recherche), qui se traduisent notamment par la diminution du nombre de recommandations (six contre huit en 2023) et l'amélioration de la situation sur quatre d'entre elles.

Les volumes financiers ont été exceptionnels à tous les niveaux, démontrant le dynamisme de l'École. En 2024, nous avons encaissé 36 M€ de recettes de plus qu'en 2017, et constaté 40 M€ de charges de plus qu'en 2017, au bénéfice de l'ENS-PSL au sein de l'Université PSL. Sur les quatre dernières années, nous avons investi 50 M€ sur la recherche, la formation, les bâtiments et les fonctions supports de l'établissement.

Ces évolutions remarquables ne sauraient masquer le déséquilibre sur l'activité, valorisé par un troisième déficit consécutif, qui s'aggrave, de -4,7 M€, dû à cinq causes bien distinctes mais avec un poids financier globalement équivalent (autour d'1 M€ chacune) : les fluides, les mesures Guérini, les mesures bas salaires, les amortissements (qui devraient se résorber progressivement suite aux travaux sur le financement externe de l'actif) et la hausse des effectifs due à la baisse des congés sans traitement (qui devrait s'éteindre en 2026).

Le projet de budget initial 2025 apporte une première réponse transitoire à cette situation, par la diminution des charges et l'augmentation des recettes, pour un retour à l'équilibre sous contrainte en 2026.

Notre ambition reste un retour à l'équilibre en 2026, en s'appuyant sur le dynamisme de l'établissement pour desserrer les contraintes, au service des projets de l'établissement.

Focus 1 : évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024

Analyse comparative des dépenses de masse salariale et des ETPT

1. L'évolution des effectifs en 2024

Le plafond d'emploi exécuté en 2024 s'élève à 1790 ETPT (équivalent temps plein travaillé) contre 1 743 ETPT en 2023. Il s'inscrit dans une autorisation budgétaire de 1 842 ETPT dont 1 389 ETPT sur plafond État au budget rectificatif n°2 de 2024 (1 846 ETPT dont 1 388 ETPT sur plafond État en 2023).

Sur l'ensemble du périmètre de la subvention pour charges de service public (SCSP) et des ressources propres de l'École, on note une progression de 47 ETPT en exécution entre 2023 et 2024 (+38 ETPT entre 2022 et 2023).

Cette progression s'explique principalement par une augmentation significative du nombre d'élèves normaliens rémunérés sur l'année 2024 par rapport à 2023 (+37 ETPT). Cette tendance s'explique par une diminution des congés sans traitement (CST) qui entraîne un nombre plus important d'élèves fonctionnaires à rémunérer. Pour mémoire, il y avait déjà eu une hausse de +18 ETPT d'élèves fonctionnaires entre 2022 et 2023.

L'accroissement du nombre de contrats doctoraux gérés par l'ENS-PSL (+5 ETPT) et la progression du nombre de contractuels enseignants chercheurs (+1 ETPT) ne sont pas révélateurs d'une tendance particulière.

L'augmentation significative de la consommation du plafond des emplois de contractuels BIATSS⁴⁹ (+19,2 ETPT) compense la baisse de consommation des permanents BIATSS (-12,8 ETPT). La filière ITRF est particulièrement touchée par les difficultés de recrutement et le manque d'attractivité pour les postes de fonctionnaires, notamment sur des postes très qualifiés ou nécessitant des compétences rares. Les tensions sur le marché de l'emploi compliquent l'embauche sur des postes très qualifiés ou nécessitant des compétences très spécifiques. Le recrutement de contractuels permet toutefois de répondre à des priorités pour remplacer des personnels occupant des postes clés, pallier des situations difficiles du fait du départ non prévu d'un agent ou répondre à un surcroît d'activité.

Hors contrat de recherche, la population des enseignants chercheurs est stable.

Ce bilan montre le dynamisme de l'École en matière d'enseignement et de recherche. Toutefois, le renforcement de la politique salariale et les repyramidages de postes décidés par l'ENS-PSL ne suffisent pas à compenser la perte d'attractivité de la fonction publique dans les métiers techniques et administratifs.

2. Les dépenses de masse salariale

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023 avec une progression de l'inflation et la poursuite de la mise en œuvre des mesures annoncées en juin 2023 par le ministre de la transformation et de la fonction publiques (hausse du point d'indice, prime pouvoir d'achat, ajout de cinq points d'indice à tous les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024, relèvement du taux de prise en charge des abonnements

⁴⁹ Bibliothèque, Ingénieur, Administratif, Technique, Service et Santé.

aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des jours épargnés au titre du compte épargne temps). A ces dépenses, partiellement compensées par l'État, se sont ajoutées les mesures bas salaires entièrement prises en charge par l'ENS-PSL ainsi qu'une baisse importante du nombre de CST des élèves normaliens.

On observe également une progression des dépenses de masse salariale consacrées aux recrutements de contractuels BIATSS (+937 K€ hors CDI) pour compenser des départs de titulaires, des mobilités et des absences longues pour raison de santé.

Le coût moyen d'un permanent (fonctionnaire et CDI) BIATSS progresse de 3% entre 2023 et 2024 alors que celui d'un non permanent BIATSS augmente de 3,7%. Pour les CDD, cette situation s'explique principalement par le repyramidage des emplois BIATSS vers des postes de catégorie A et de B. En effet, le nombre d'ETPT de CDD plafond État de catégorie A a progressé de +10 ETPT entre 2023 et 2024 et de +10 ETPT pour la catégorie B.

La masse salariale en lien avec l'activité de la recherche se stabilise en légère hausse entre 2023 et 2024. Pour les enseignants-chercheurs, le coût moyen des permanents croît de 1,4% alors que celui des non permanent diminue de -3,4%. Cette légère baisse s'explique par le transfert de charge des professeurs attachés à PSL (20 jusqu'au 31/08/2023 et 7 jusqu'en août 2024).

Après une forte hausse (+7,5 M€ entre 2022 et 2023), la masse salariale de l'École progresse de 2,5 M€ entre 2023 et 2024. L'évolution de la rémunération des normaliens impacte la masse salariale à hauteur de 2,3 M€, en lien avec la baisse significative des CST.

Les crédits de masse salariale attribués par le ministère ne permettent donc pas de couvrir le coût total de tous les emplois autorisés. Les dépenses de masse salariale continuant de progresser plus vite que la dotation de l'État, l'École doit donc mobiliser plus de ressources propres afin de maintenir le niveau d'emploi et financer certaines mesures salariales décidées par l'État.

3. Analyse de la variation de la masse salariale 2023 - 2024 par la méthode des écarts successifs⁵⁰

Variation de la masse salariale et des ETPT entre 2023 et 2024

		2023		2024		Ecart	
PERIMETRES	POPULATIONS	Masse salariale	ETPT	Masse salariale	ETPT	Masse salariale	ETPT
DEPENSES GLOBALISEES (Subventions Etat + Ressources propres globalisées)	Enseignants Permanents (Titulaires + CDI)	16 771 729	142,10	16 748 203	139,93	-23 526	-2,2
	BIATSS Permanents (Titulaires + CDI)	18 983 030	295,66	18 693 355	282,82	-289 675	-12,8
	Enseignants Non Permanents (CDD)	2 186 128	37,90	2 164 337	38,85	-21 791	1,0
	BIATSS Non Permanents (CDD)	3 065 665	74,06	4 003 026	93,24	937 362	19,2
Total		41 006 552	549,7	41 608 921	554,8	602 369	5,1
CONTRAT DE RECHERCHE	Chercheurs non Permanents (CDD)	6 755 469	111,36	6 904 265	110,95	148 797	-0,4
	BIATSS non Permanents (CDD)	2 529 544	59,14	2 629 991	59,27	100 447	0,1
Total		9 285 013	170,5	9 534 257	170,2	249 244	-0,3
TOTAL Méthode des écarts successifs (MES)		50 291 565	720,2	51 143 177	725,1	851 613	4,8
Hors Méthode des écarts successifs	Elèves	31 813 738	756,1	34 077 488	792,7	2 263 749	36,7
	Contrats Doctoraux	9 581 613	266,5	9 942 238	271,8	360 625	5,3
	Périmètre spécifique	3 418 855		2 459 223		-959 631	
Total périmètre hors MES		44 814 206	1 022,6	46 478 949	1 064,5	1 664 743	41,9
TOTAL ENS-PSL		95 105 770	1 742,8	97 622 126	1 789,6	2 516 356	46,8

La variation de la masse salariale de l'ENS entre **2023** et **2024** est de **+2 516 K€**, pour **46,8 ETPT** supplémentaires.

Le périmètre hors méthode des écart successifs (MES), soit les élèves, contrats doctoraux et périmètre spécifique (vacations, indemnité de jury, primes spécifiques) enregistre une variation de +1 665 K€ pour +41,9 ETPT expliquée par :

- ✓ **+2 264 K€** pour **+36,7 ETPT** sur les élèves en raison d'une augmentation de la rémunération principale des élèves de **1 123 K€** découlant essentiellement d'un nombre

⁵⁰ La méthode des écarts successifs vise à expliquer les principaux déterminants des variations relatives à la masse salariale. La majorité des éléments de rémunération composant la masse salariale varient en raison d'effets mécaniques, issus de la variation des effectifs (effet volume) et de la variation du coût des agents (effet prix). Toutefois, une partie de la variation de la masse salariale est indépendante (des plafonds d'emplois notamment) et varie de manière autonome : c'est le périmètre spécifique (heures de cours complémentaires, vacations, rémunérations des jurys et prestations sociales). Ce périmètre est donc exclu du périmètre d'analyse de la méthode des écarts successifs.

important de retour de CST en 2024 faisant passer aux ETPT de 756,1 en 2023 à 792,7 en 2024 pour un coût de **815 K€**. A cela il faut ajouter l'impact de la variation du coût des élèves qui aboutit à **308 K€**. Tous ces mécanismes débouchent sur une hausse des charges patronales de **1 141 K€**,

- ✓ **+361 K€** pour **+5,3 ETPT** sur les contrats doctoraux due à l'augmentation de la rémunération principale de 292 K€ qui est expliquée pour **247 K€ (68%)** par la hausse des rémunérations moyennes et pour **114 K€ (32%)** par la hausse des effectifs,
- ✓ **-960 K€** sur le périmètre spécifique provenant essentiellement des primes exceptionnelles en 2023 non reconduit en 2024 notamment la prime pouvoir d'achat **(-875 K€)**. A cela on peut rajouter la baisse **(-441 K€)** des rémunérations des jurys de concours surestimée en 2023 en raison des glissements du paiement des heures de 2022 sur l'exercice de 2023. Il convient de rajouter la hausse du remboursement des transports **(+171 K€)**, les primes brevet **(+111 K€)** et la hausse de la participation à la protection sociale complémentaire **(+22 K€)**.

Le périmètre de la méthode des écarts successifs (MES) enregistre une augmentation de **+852 K€** pour **4,8 ETPT**. Ce périmètre fait l'objet d'une étude approfondie présentée ci-dessous.

Tableau de synthèse de l'analyse de la Méthode des Ecart Succésifs									
PERIMETRES	POPULATIONS	Rémunérations Principales		Primes		Charges Patronales	TOTAL Evolution masse salariale	Variation ETPT	N°
		Impact évolution effectif	Impact évolution rémunérations	Impact évolution effectif	Impact évolution primes				
DEPENSES GLOBALISEES (Subventions Etat + Ressources propres globalisées)	Enseignants Permanents (Titulaires + CDI)	-126 503	-10 840	-17 448	145 191	-13 926	-23 526	-2,2	1
	BIATSS Permanents (Titulaires + CDI)	-393 095	171 176	-108 974	105 588	-64 369	-289 675	-12,8	2
	Enseignants Non Permanents (CDD)	30 468	-13 388	5 962	-41 827	-3 006	-21 791	1,0	3
	BIATSS Non Permanents (CDD)	555 614	77 097	18 126	20 773	265 751	937 362	19,2	4
Total Dépenses globalisées		66 485	224 045	-102 334	229 724	184 449	602 369	5,1	
CONTRAT DE RECHERCHE	Chercheurs non Permanents (CDD)	-17 333	82 954	-707	19 282	64 602	148 797	-0,4	5
	BIATSS non Permanents (CDD)	3 995	78 018	36	-2 399	20 797	100 447	0,1	6
Total Contrats de recherche (fléchées)		-13 338	160 972	-672	16 883	85 399	249 244	-0,3	
TOTAL Périmètre Méthode des écarts successif		53 146	385 017	-103 006	246 607	269 848	851 613	4,8	

N°	Commentaires
1	La baisse de 24 K€ de la masse salariale des enseignants permanents est le résultat d'une baisse de la rémunération principale moyenne (137 K€) qui découle essentiellement d'une diminution des effectifs pour une économie de 127 K€. Ces mécanismes aboutissent également à une baisse des charges patronales de -14 K€. Cette baisse de la rémunération principale est partiellement compensée par une hausse des primes de +128 K€ en raison de l'extension du RIPEC dans l'établissement en 2024. Il faut enfin noter que la baisse de la GIPA représente -53 K€ en 2024.
2	La baisse de 290 K€ de la masse salariale des BIATSS permanents découlent principalement de la baisse des effectifs (-12,8 ETPT) pour une économie de 393 K€. Elle est partiellement compensée par l'impact de la hausse du coût des agents (+171 K€). Par conséquent, les charges patronales baissent également pour s'établir à -64 K€. En outre, la hausse des primes moyennes (+106 K€) est parfaitement compensée par l'impact de la baisse des effectifs sur les primes (-109 K€). Il apparaît par conséquent, une évolution des primes stables entre 2023 et 2024. Enfin, il convient de souligner que la baisse de la GIPA représente -34 K€ pour les BIATSS permanents en 2024
3	La baisse de 22 K€ de la masse salariale des enseignants non permanents est principalement expliquée par la baisse des primes moyennes de -42 K€ provenant essentiellement des professeurs attachés payés désormais par PSL. Il faut également noter une compensation partielle de la légère hausse des effectifs (+1 ETPT pour 30 K€) par une baisse de la rémunération principale moyenne (-13 K€).
4	L'augmentation de +937 K€ de la masse salariale des BIATSS non permanents est le résultat d'une hausse significative des effectifs (+19,2 ETPT) pour un coût de +556 K€. Cette hausse observée des effectifs aboutit mécaniquement à une augmentation des charges patronales de +266 K€. Cette situation provient du remplacement des BIATSS permanents par du personnel non permanent. En revanche, elle est accompagnée d'un repyramidage avec plus de recrutement de catégories A (+8 ETPT) et de catégories B (+9 ETPT) avec des coûts élevés, pendant que les catégories C représentent +2 ETPT.
5	La variation de la masse salariale des enseignants (+149 K€) provient essentiellement de l'augmentation de la rémunération principale moyenne (+83 K€) qui est le résultat d'une hausse de la rémunération des CDD chercheur en 2024. Cette hausse, légèrement compensée par une baisse des effectif (-0,4 ETPT pour un coût de -17 K€), aboutit à une hausse des charges patronales de 65 K€ en 2024.
6	La variation de la masse salariale des BIATSS (+100 K€) est essentiellement due à une hausse de la rémunération principale moyenne de +78 K€ provenant d'une augmentation de la rémunération moyenne du personnel entre 2023 et 2024. Cette hausse aboutit mécaniquement à l'augmentation des charges patronales de +21 K€.

En définitif, l'augmentation de la masse salariale de **852 K€** entre 2023 et 2024 provient essentiellement des dépenses globalisées **(+602 K€)** qui représentent plus des 2/3 de la variation.

Cette hausse est le résultat d'une augmentation significative de l'effectif des BIATSS non permanents **(+19,2 ETPT pour un coût de 937 K€)**. Elle est accompagnée d'un repyramidage : un recrutement en 2024 de **+8 ETPT** de catégorie A et **+9 ETPT** de catégorie B.

Cette hausse est compensée par une baisse du personnel titulaire de l'établissement (enseignants et BIATSS) avec **-15 ETPT** pour une économie de **313 K€** (dont **-290 K€ pour les BIATSS**).

Le tiers de la variation de la masse salariale est expliqué par les contrats de recherche **(+249 K€)** provenant principalement d'une hausse de la rémunération moyenne des CDD **(60% de chercheurs et 40% de BIATSS)**.

Focus 2 : recettes de l'hébergement en 2024

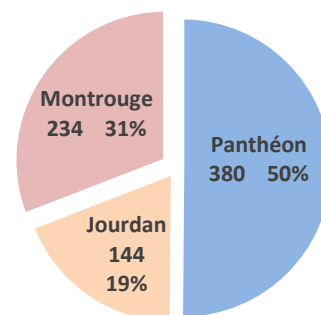
A- Le parc de logements étudiants

Au 31 décembre, l'École dispose d'un parc de 758 logements (757 en 2023) : l'écart provient d'une évolution méthodologique de comptage d'une colocation à Montrouge.

Le parc est réparti sur 3 campus : 380 logements sur Panthéon, 234 à Montrouge (contre 233 en 2023 cf. supra) et 134 à Jourdan.

Il est constitué de chambres individuelles (96%), colocations (2%) et logements pour personnes à mobilité réduite (2%)

Nombre de logements sur les 3 sites



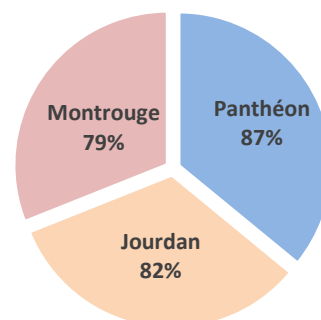
B- L'occupation des logements sur les 3 sites

L'ENS-PSL a offert sur 11 mois (août exclu) **246 540 nuitées**⁵¹ contre 247 070 en 2023.

Au total, **205 584** nuitées ont été occupées contre 205 265 en 2023.

Le taux d'occupation des logements étudiants est de 83,4% contre 83,0% en 2023.

Taux d'occupation par site (hors août)



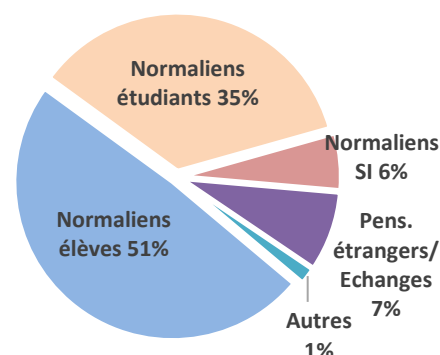
C- L'occupation des logements par statut

Les hébergements sont essentiellement ouverts aux normaliens (élèves, étudiants, sélection internationale) et aux pensionnaires étrangers (Erasmus, échanges).

En décembre 2024, 678 normaliens (380 élèves, 257 étudiants et 41 Sélection internationale) étaient logés, soit 43% de la population normalienne.

Pour un total de 738 étudiants logés, les normaliens représentent 92 % des locataires, les pensionnaires étrangers 7 % et les autres étudiants 1%.

Statut des étudiants logés en décembre 2024



D- Les recettes et le recouvrement des loyers (logements enseignants invités compris)

En 2024, les recettes s'établissent à 2 252 k€, soit une hausse de 65 k€ par rapport à 2023 (+3 %).

Le taux de recouvrement des factures est particulièrement satisfaisant : 99% contre 98% en 2023. Les montants restant à recouvrer sur 12 mois glissants baissent nettement : 15 k€ fin 2024 contre 36 k€ fin 2023.

⁵¹Hors logements indisponibles (travaux, ...).

Focus 3 : activité restauration en 2024

Propos liminaires

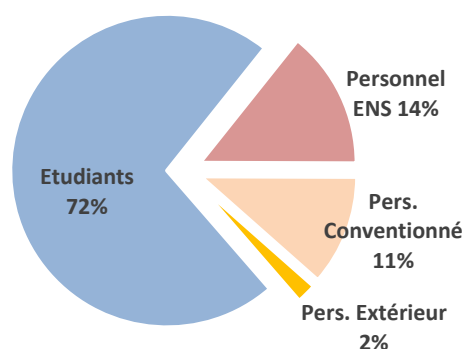
Après 2023, 2024 a été à nouveau une année exceptionnelle avec une activité soutenue et une importante fréquentation. Le Service a enregistré plus de 232 000 passages, 12 000 de plus qu'en 2023 et 41 000 de plus qu'en 2022.

A noter : Les tarifs du restaurant et de la cafétéria ont été modifiés au 1^{er} septembre 2024.

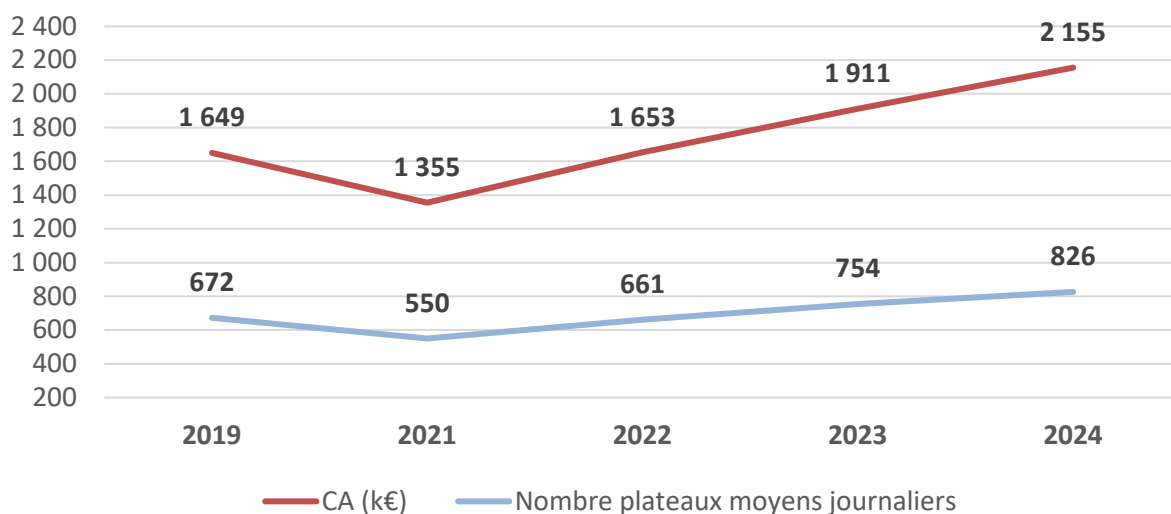
Les clients du restaurant⁵²

Les étudiants constituent 72% des clients du restaurant (égal à 2023)

Suivent les agents ENS pour 14%, les personnels des établissements conventionnés (CNRS, INSERM...) pour 11% et enfin les extérieurs pour 2%.



Evolution 2019 à 2024



Ventes	2019	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024-2023	% 2024-2023
CA (k€)	1 649	1 355	1 653	1 911	2 155	244	13%
Nombre plateaux moyens journaliers	672	550	661	754	826	72	10%

Source Restoffice

La hausse en 2024 (2 155 K€, soit +244 K€ par rapport à 2023) s'explique essentiellement par une

⁵² Ces chiffres ne tiennent pas compte des paiements par carte bancaire à la cafétéria (client non identifiable).

hausse de la fréquentation : +10% de ventes de plateaux par jour d'ouverture.

Pour la première fois, la moyenne de plateaux par jour d'ouverture a dépassé le millier : 1 034 plateaux par jour en moyenne en octobre 2024.

Evolution des dépenses (crédits de paiements)

K€	2019	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024- 2023	% 2024- 2023
Dépenses consolidées :	1 259	1 344	1 500	1 673	1 842	169	10%
Dont personnel	614	690	676	838	883	45	5%
Dont fonctionnement	645	625	824	745	891,10	146	20%
Dont investissement	0	29	0	90	68	-22	-25%

Source Sifac

En 2024, les dépenses ont augmenté de 10% (+169 k€).

Cette hausse concerne principalement le fonctionnement avec +146 k€ (voir tableau suivant)

Evolution des dépenses de fonctionnement (crédits de paiements)

K€	2019	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024- 2023	% 2024- 2023
Fonctionnement :	644	625	824	745	891	146	20%
Dont alimentaires	481	380	527	565	708	143	25%
Dont Intérim	106	81	173	109	107	-2	-2%
Dont non alimentaire	128	164	159	123	144	21	17%
Dont prest. internes	-71	0	-35	-52	-68	-16	30%

Source Sifac

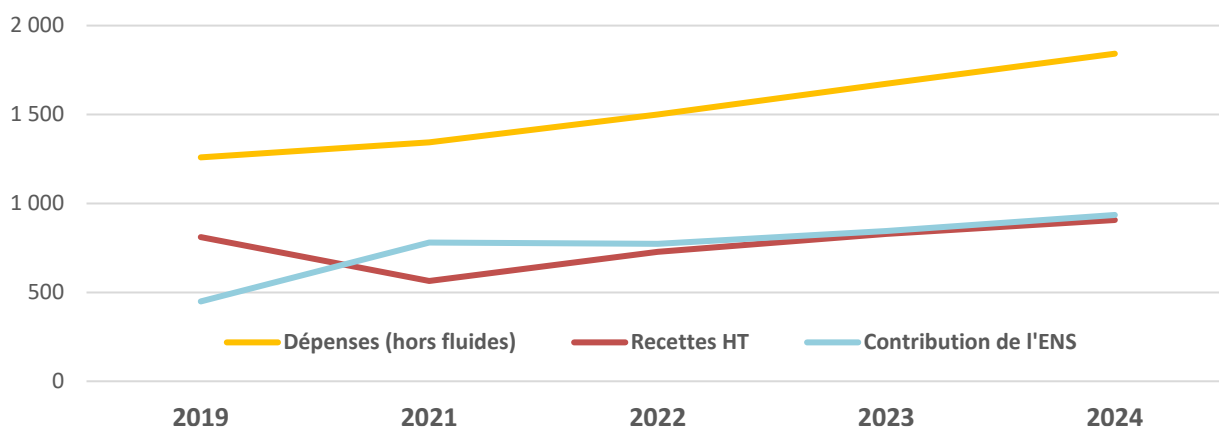
Dans le détail des dépenses de fonctionnement, nous observons principalement une hausse de 25% des achats de denrées alimentaires pour 143 K€, expliquant l'évolution globale des dépenses de fonctionnement. Concernant la hausse de 21 K€ pour les dépenses non-alimentaires, la mise en place des marchés permettra d'en diminuer le coût en 2025, sous réserve d'une fréquentation constante.

L'intérim, après la chute de 2023, se stabilise à -2% malgré une très forte hausse de l'activité. La baisse de l'intérim est le résultat de la politique volontariste de recrutement de personnels ENS-PSL et de la réorganisation complète du service permettant de dégager du temps de travail effectif en production mais également au service.

En outre, les prestations internes s'établissent à 68 K€ (soit une augmentation de 30% par rapport à 2023) et retrouvent leur niveau de 2019.

Enfin, 4 K€ ont été dépensés sur des achats non alimentaire via un atelier protégé employant des personnes handicapées.

Contribution de l'ENS



K€	2019	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024-2023	% 2024-2023
Recettes HT ⁵³	810	564	727	829	907	78	9%
Dépenses (hors fluides)	1 259	1 344	1 500	1 673	1 842	169	10%
Contribution de l'ENS	449	780	773	844	935	91	11%

Source Sifac

La contribution de l'ENS-PSL au restaurant (total des dépenses - total des recettes) est de 935 K€ en 2024, soit une hausse de 91 k€ (+11% par rapport à 2023). Ce calcul ne prend toutefois pas en compte les dépenses de gaz, électricité et eau non identifiables pour le seul restaurant.

Par ailleurs, il convient de noter la bonne année des recettes de la cafétéria, qui s'élèvent à 193 K€, en hausse de +24K€, soit +14% (dont +21 K€ avant la modification des tarifs). Enfin, les recettes de prestations externes ont généré une recette de l'ordre de 70k€ en 2024.

Si l'on rapporte la contribution 2024 au seul nombre de repas servis au self-service (hors cafétéria non subventionnée), soit 170 983 plateaux, la participation moyenne de l'École est de 5,5 € par repas contre 5,2 € en 2023.

⁵³ Les recettes de SIFAC sont ici retraitées pour prendre en compte les 12 mois d'activité de chaque exercice. Sur la comptabilité budgétaire, nous prenons en compte les recettes qui ont été rapprochées de l'encaissement sur le compte bancaire de l'établissements. Il peut donc y avoir des écarts entre ce tableau et les données issues des comptabilités budgétaires ou patrimoniales.

Focus 4 : Bilan financier inscriptions rentrée 2024-2025

Formation	Total inscriptions	Somme à payer - tarif scolarité	Somme à payer - tarif aménagements	Total recettes	Total exonérations à la charge de l'ENS
Master	695	250 € pour UE 3 879 € hors UE	Césure : 164 € pour UE 2 586 € hors UE	142 124 €	210 855 €
DENS	1 564	210 € - scolarité	Etalement : 105 € Interruption : 0 €	259 765 €	1 145 €
Préparation à l'agrégation	108	0 € normaliens 256 € hors normaliens		7 424 €	17 408 €
Doctorat	634	391 €	Césure : 260 €	239 292 €	8 602 €
HDR ⁵⁴	23	391 €		8 993 €	
Total	3 024			657 598 €	238 010 €

Nous comptabilisons 3 024 inscriptions à l'ENS-PSL pour l'année universitaire 2024-2025. Les droits d'inscriptions s'établissent à 658 k€, dont 40% pour le DENS⁵⁵, 36% pour le doctorat et 22% pour les Masters. Les exonérations à la charge de l'ENS-PSL représentent 238 K€. Elles concernent majoritairement les Masters pour 211 K€. Ces exonérations constituent une absence de recettes pour l'établissement.

BILAN DES EXONERATIONS RENTRÉE 2024

		Master	DENS	préparation agrégation	doctorants	HDR	Total
Inscriptions		695	1 564	108	634	23	3 024
Exonérations	total exonérations	178	161	79	22	0	440
	% exonération	26%	10%	73%	3%	0%	15%
	boursier CROUS	116	154	11	0		281
	boursier gouvernement français	1	1	0	1		3
	total exonérations ENS-PSL	61	6	68	21	0	156
	% exonération ENS-PSL	9%	0,4%	63%	3%	0%	5%
	commission d'exonération	2	3	0	4	0	9
	double inscription (dont cotutelle thèse)	1	3	0	17	0	21
	normaliens			68			68
	inscription extra-communautaires (250 € au lieu de 3 770€)	58					58

Sur les 3 024 étudiants inscrits en 2024-2025, 440 étudiants ont bénéficié d'une exonération soit 15% des étudiants, principalement les exonérations pour les boursiers (284 dont 281 boursiers CROUS).

⁵⁴ L'observation des inscriptions en HDR concerne l'année civile 2024.

⁵⁵ DENS : diplôme de l'ENS (grade Master)

Il y a eu 156 exonérations relevant du choix de l'établissement, soit 5% des effectifs. Ce taux d'exonération est inférieur au taux de 10% autorisé par les textes.

Par ailleurs, l'ENS-PSL a réalisé 43 inscriptions administratives pour le compte des cinq écoles d'art de PSL (dans le cadre du doctorat SACRe) pour un total de 16 813 €, ainsi que 10 inscriptions administratives pour le compte de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais pour un total de 3 910 € et 47 inscriptions administratives pour le compte du Collège de France pour un total de 18 377 €.

Focus 5 : les projets immobiliers

Années	Autorisations d'engagement				Crédits de paiements			
	AE Ouverts	AE Conso totale	AE DISPO	AE EXECUTION	CP Ouverts	CP Conso totale	CP DISPO	CP EXECUTION
2020	2 989 399	2 409 117	580 282	81%	2 555 487	1 804 078	751 409	71%
2021	2 620 580	1 656 833	963 747	63%	2 242 535	1 399 466	843 069	62%
2022	4 232 040	3 406 454	825 587	80%	3 142 703	1 493 577	1 649 126	48%
2023	2 672 697	1 042 703	1 629 994	39%	3 611 641	2 000 724	1 610 917	55%
2024	3 813 687	2 320 602	1 493 085	61%	3 513 771	1 788 841	1 736 182	51%
Ecart 2024-2023	1 140 990	1 277 899	-136 909	22%	-97 870	-211 883	125 265	-4%

Hors CPER

Les taux d'exécution budgétaire des projets immobiliers (hors CPER) de l'ENS-PSL sont en 2024, de 61 % en AE et de 51 % en CP. Les AE sont fortement en hausse par rapport à 2023 (+22%) et le niveau de CP de plus de 50%.

1. Les opérations immobilières (hors CPER)

Au niveau des AE, le taux d'exécution est en hausse par rapport à 2023 (+22%) et témoigne de la dynamique enclenchée pour poursuivre la politique d'investissement de l'École dans les opérations de rénovation et de remise à niveau du patrimoine de l'ENS-PSL.

Le budget d'AE **sur l'exercice 2024 positionné à hauteur de 3,81 M€** se répartit sur **30 opérations**, de nature et taille variables avec des coûts compris entre 30 K€ et 1,26 M€, dont 27 ont été actives en 2024 et 3 ont été repoussées.

En nette amélioration au regard de l'exécution de l'exercice 2023, 14 opérations, soit plus de la moitié des opérations actives, affichent un taux d'exécution compris entre 60% et 100%. Elles représentent 2,48 M€, soit 65% du budget. Sur ces opérations, le taux d'exécution moyen du budget est de 87%.

La sous-consommation est ventilée sur une quinzaine d'opérations pour lesquelles des audits ou des études complémentaires étaient nécessaires (par ex : la modernisation et remplacement de système de sécurité incendie du NIR ou le désenfumage de locaux du 45 Ulm) ou pour des motifs exogènes tenant à la relance de procédures à la suite d'appels d'offres infructueux, revue du périmètre du programme (rénovation du laboratoire Lena Popa Charrier, remplacement des ascenseurs de l'IBENS). Enfin, à la suite du départ de responsables d'opérations et du plan de charge important, le lancement de certaines opérations a été décalé avec pour corollaire un impact sur la consommation des AE.

Il convient de relever que l'année 2024 se caractérise par l'achèvement de projets significatifs livrés entre 2023 et début 2024 tels que :

- OP19-104 Réaménagement de la Cour Pasteur,
- OP21-158 Rénovation du PC sécurité,
- OP22-125 Raccordement Réseau de Chauffage urbain du campus de Jourdan,
- OP22-128 Rénovation et réaménagement de cuisine (44-48 Ulm),

- OP23-051 Aménagement d'une salle de rayon X - Département de Chimie,
- OP24-001 Sécurisation et rénovation de deux ateliers de litholamellage – Département de Géosciences,
- OP24-003 Rénovation salles de cours, bureaux et salle de réunion-Département d'histoire.

Les opérations de rénovation et de remise à niveau des bâtiments et installations de l'École se sont également poursuivies sur l'année 2024.

Au niveau de CP, si le taux de consommation des CP suit majoritairement la tendance des AE, les CP positionnés sur les opérations suspendues ou annulées ont *de facto* un très faible taux de consommation. Tel est le cas pour deux opérations majeures portant respectivement sur la rénovation du laboratoire Lena Popa Charrier et le remplacement des deux ascenseurs duplex de l'IBENS, qui ont été retardées de plusieurs mois à la suite d'appels d'offres infructueux et pour lesquels des CP avaient été positionnés pour les paiements.

A *contrario*, les autres opérations ont enregistré un volume élevé de CP en 2024 et témoigne de la dynamique de l'activité et des travaux menés cette année.

Néanmoins, si l'on suit le même raisonnement que pour les AE, les 14 opérations présentant un taux d'exécution compris entre 35% et 100% ont un taux d'exécution moyen de 74% pour un budget de 2,27 M€ (soit 64% du budget).

2. Les projets CPER Lhomond et 46 rue d'Ulm (en lien avec l'EPAURIF⁵⁶)

a. Le CPER Lhomond (31,5 M€ de financement)

L'année 2024 a vu une avancée significative des travaux du projet Grand Hall. Après le projet de création d'un Datacenter, la rénovation du département de chimie, la restructuration du bâtiment du Grand Hall constitue la dernière étape de l'opération « Lhomond » financée par le CPER 2021-2027 (Etat, Région Île-de-France), la Ville de Paris et l'ENS-PSL.

Les travaux ont commencé fin 2023 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2024 avec la création de locaux pour l'installation du nouveau liquéfacteur (mis en service en juillet 2024), le curage et désamiantage complet du bâtiment achevé au 4^{ème} trimestre 2024.

La dernière étape a démarré fin 2024 avec un calendrier recalé à la suite d'aléas techniques structurants, avec une livraison des travaux prévue au 1^{er} semestre 2027. Cette dernière phase porte sur la restructuration et la surélévation du bâtiment du Grand Hall avec un travail important sur l'enveloppe et les façades, une surélévation ainsi que la mise à niveau des planchers avec le Bâtiment Lhomond, l'amélioration de l'accessibilité entre les bâtiments, l'augmentation de surfaces capables (bureaux, enseignement et recherche), la création d'une salle de conférence (120 places), d'un « Hub » des sciences ainsi que la requalification des espaces verts protégés.

Du point de vue financier, l'École a perçu 22,5 M€ de recettes depuis 2016 pour ce projet immobilier (État, Région et Ville de Paris), et enregistre une dépense de 25,3 M€. Nous avons donc prélevé 2,8 M€

⁵⁶ EPAURIF : Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France.

sur notre trésorerie pour cette opération immobilière, en raison du non-versement par le rectorat et la Ville de Paris des financements prévus. Toutefois, c'est la première fois depuis 2017 que l'établissement avance des fonds pour ce projet immobilier et les fonds vont être demandé au cours du prochain exercice. Pour mémoire, ce projet va nécessiter que l'ENS-PSL fasse une avance de trésorerie de 10,9 M€ au cours des deux prochains exercices.

b. Le CPER 46 Ulm (IBENS – 12,8 M€ de financement)

Sur le CPER 46 rue d'Ulm, les études préalables engagées en 2023 se sont poursuivies en 2024 compte tenu des contraintes fortes identifiées (i.e maintien des activités et travaux en site occupé), l'approfondissement nécessaire des audits techniques au regard de la complexité du site et l'ajustement des missions de programmation. Le montant de cette phase est porté désormais à 450 K€.

Les premiers résultats de ces études ont conduit à intégrer au programme le déplacement de l'animalerie du rez-de-jardin vers les sous-sols du bâtiment, non prévu initialement dans le projet, et un décalage du calendrier qui s'élève à près de 6 mois. Le périmètre ainsi modifié a été acté par les financeurs en juin 2024 et la poursuite du projet dans le respect de l'enveloppe initiale du projet qui s'élève à 12,8 M€.

Tableau 9 détaillé – exécution des projets immobiliers 2024

Nouvelles catégories SPSI	PFI	Sites	Opérations	Montant d'opération	AE consommées au titres des années antérieures à 2024	AE BR2 2024	AE consommées au 31/12/2024	CP consommées au titres des années antérieures à 2024	CP BR2 2024	CP consommées au 31/12/2024
Soutien enseign. et recherche	OP16-182	24 Lhomond	Trvx d'achèvement CPER 1	1 104 065	1 104 065	-	-	1 104 065	-	-
	OP18-143	24 Lhomond	Rénovation département de physique	1 230 000	1 230 000	-	-	1 230 000	-	-
	OP18-144	24 Lhomond	Local serveurs	3 153 750	2 955 915	167 835	21 513	2 933 455	190 294	20 732
	OP18-145	24 Lhomond	Rénovation département de chimie	4 670 000	4 600 000	70 000	-	4 600 000	70 000	-
	OP18-146	24 Lhomond	Rénovation du Grand Hall	28 870 000	1 583 485	3 000 000	12 873	1 560 000	-	12 873
	OP19-060	46 ULM	2ème étage - Restructuration de 2 laboratoires (IBENS)	328 000	286 787	41 213	-	156 242	171 758	34 570
	OP19-142	24 Lhomond	Travaux préalables au Grand Hall	406 166	282 197	113 969	80 930	243 549	117 618	65 244
	OP21-012	46 ULM	CPER du 46 ulm - diagnostics techniques préalables	55 000	44 346	10 655	-	42 570	12 430	-
	OP21-155	46 ULM	Réaménagement/restructuration d'un laboratoire pour l'accueil d'équipes (IBENS)	405 000	155 687	249 314	592 168	52 070	202 930	105 408
	OP22-131	46 ULM	CPER du 46 ulm Diagnostic et études	450 000	-	300 000	-	-	-	-
	OP23-050	24 Lhomond	Extension labo RMN	30 000	1 655	28 345	-	1 286	18 714	-
	OP23-051	24 Lhomond	Chimie - Aménagement 1 salle rayons X	80 000	2 706	77 294	49 769	-	50 000	52 474
	OP23-054	Montrouge	Aménagement d'un laboratoire L2 - QBIO	300 000	39 421	70 425	335	-	40 000	10 356
	Total Soutien enseign. et recherche			41 081 981	12 286 262	4 129 050	757 588	11 923 237	873 745	301 657
Amélioration QVT et campus	OP18-117	45 ULM	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	850 595	75 975	17 215	72 389	63 093	17 215
	OP18-123	45 ULM	Réaménagement département des Sciences de l'antiquité (DSA)	401 000	317 492	71 773	9 699	41 590	33 616	9 925
	OP19-104	45 ULM	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 267 000	1 057 573	209 427	190 772	704 109	562 891	571 669
	OP20-111	45 ULM	45 Ulm - Rénovation de l'amphi Galois	200 000	5 411	49 589	10 817	-	20 000	10 817
	OP20-112	45 ULM	45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires	600 000	242 499	17 502	1 537	239 892	20 108	1 537
	OP21-040	45 ULM	Pavillon Pasteur	145 000	43 015	55 000	3 548	21 734	31 266	3 548
	OP21-158	45 ULM	Rénovation PC Sécurité	399 000	306 735	92 266	56 647	196 581	202 419	144 711
	OP22-128	Tous sites	Hébergement - programme de maintenance	400 000	235 433	139 567	94 505	234 141	109 497	84 789
	OP22-129	Tous sites	Rénovation des services	235 000	2 493	232 507	7 589	1 084	233 916	7 287
	OP24-002	29 ULM	DEC - IJN- isolation phonique de bureaux	38 000	-	-	-	-	-	-
	OP24-003	45 ULM	HIST - Rénovation salle réunion et bureau	250 000	-	250 000	194 353	-	200 000	187 097
	OP24-012	Tous sites	SD SSI SSS - Programme général de sécurité/sûreté	245 000	-	100 000	13 934	-	46 533	7 043
	OP24-005	Tous sites	Poursuite des travaux d'accessibilité	61 020	-	61 020	-	-	49 518	-
	OP24-048	45 ULM	BIB Rénovation bureaux et service catalogues	270 000	-	270 000	41 824	-	204 000	5 084
	OP24-051	Tous sites	SD SSI mise en conformité	150 000	-	-	-	-	-	-
	OP24-052	45 ULM	Aménagement entrée sécurité	260 000	-	260 000	216 211	-	260 000	142 926
Total Amélioration QVT et campus				6 127 020	3 061 246	1 884 626	858 652	1 511 521	2 036 857	1 193 650

Nouvelles catégories SPSI	PFI	Sites	Opérations	Montant d'opération	AE consommées au titres des années antérieures à 2024	AE BR2 2024	AE consommées au 31/12/2024	CP consommées au titres des années antérieures à 2024	CP BR2 2024	CP consommées au 31/12/2024
Rénovation technique / conformité	OP22-123	Tous sites	Modernisation des ascenseurs	415 000	2 012	412 988	41 626	-	100 000	16 118
	OP22-124	45 ULM	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	1 747	38 253	-	1 747	23 253	-
	OP22-126	24 Lhomond	SD SSI SSS - Remplacement Centrale incendie Grand Hall	35 000	5 366	29 634	-	-	35 000	-
	OP22-127	JOURDAN	POTOS - accessibilité PMR	230 000	202 489	6 853	5 370	190 533	17 467	17 326
	OP23-106	45 ULM	Amélioration locaux stockage en sous-sol	95 000	5 099	89 901	84 949	1 342	70 658	77 548
	OP24-006	24 Lhomond	Création d'une gaine d'extraction F-S	108 000	-	-	-	-	-	-
	OP24-008	Tous sites	Maintenance générale - CVC	150 000	-	101 000	33 709	-	86 000	10 487
	OP24-009	Tous sites	Maintenance générale - Électricité	100 000	-	67 000	4 184	-	57 000	-
	OP24-011	Tous sites	Investissement sur installations CVC	486 000	-	150 000	151 990	-	110 000	63 704
	OP24-013	Tous sites	SPSI 2024-2028	1 000 000	-	-	-	-	-	-
	OP24-001	24 Lhomond	GEOS-Sécurisation de 2 ateliers	80 000	-	80 000	71 873	-	52 000	70 218
	OP24-004	46 ULM	Aménagement local stock réservoir azote	60 000	-	3 000	481	-	-	481
	OP24-007	Tous sites	Levée des réserves bureau de contrôle	108 000	-	108 000	24 308	-	86 400	-
	OP24-010	Tous sites	Règlage des portes coupe-feu Com Sécu	54 000	-	36 000	-	-	30 600	-
	PI24-001	45 ULM	Désenfumage 45 rue d'Ulm	35 000	-	35 000	7 602	-	35 000	-
	PI24-002	24 Lhomond	Physique - Travaux de la salle blanche	303 000	-	303 000	288 268	-	91 000	0
Total Rénovation technique / conformité				3 559 000	216 714	1 460 628	714 361	193 622	794 379	255 883
Transition énergétique et env.	OP19-021	Tous sites	SME-Système de Management Energétique	230 000	165 712	64 289	61 947	98 651	101 349	3 038
	OP19-063	JOURDAN	Aménagement et requalification paysagère de la parcelle BK2	270 000	144 117	100 882	64 087	142 979	47 021	48 210
	OP22-125	JOURDAN	Campus Jourdan - Raccordement au CPCU	405 000	189 809	215 191	193 474	61 720	343 280	159 443
Total Transition énergétique et env.				905 000	499 638	380 361	319 508	303 350	491 650	210 691
Total général				51 673 001	16 063 860	7 854 666	2 650 109	13 931 729	4 196 631	1 961 881

Focus 6 : les restes à payer

Les restes à payer (RAP) est un concept issu de la réforme dite de « Gestion budgétaire et comptable publique » mise en place en 2017. Ils sont constitués par la différence entre les autorisations d'engagements (AE) et les crédits de paiements (CP) et représentent une quasi-dette de l'établissement vers un tiers. A la fin de chaque exercice, cette différence constitue un « flux » de restes à payer qui s'ajoute au « stock » de restes à payer des années précédentes. En outre, le montant des AE des exercices précédents peut être évalué à la baisse, suite à l'abandon d'un projet, par exemple. Le « stock » des RAP peut donc être inférieur à la somme des flux annuels des RAP.

Sur un stock de reste à payer au 31 décembre 2023 de 35,1 M€ (tableau 12 – synthèse budgétaire et comptable), nous avons un flux négatif de -1,35 M€, car nous avons eu dépensé plus de crédits de paiement que nous avons réalisé d'autorisation d'engagement. Notre stock de RAP fin 2023 s'établit à 33,8 M€, comme le précise le tableau suivant :

	Stock RAP au 01/01/2024	Flux au 31/12/2024	Stock RAP au 31/12/2024
CDSN	15 037 571	-447 779	14 589 792
contrats de recherche	8 645 582	-1 636 301	7 009 281
DGS	5 441 371	-144 589	5 296 781
MAD Perso	2 456 261	137 611	2 593 872
Projets immobiliers hors CPER	1 516 234	282 384	1 798 618
Sciences	1 098 319	429 711	1 528 030
Dir	460 999	-40 430	420 568
Lettres	304 925	93 488	398 413
Mécénat	90 901	5 198	96 099
CPER Immobilier	59 647	-26 793	32 854
Total RAP	35 111 810	-1 347 500	33 764 310

Les CDSN et les contrats de recherche constituent les principaux restes à payer de l'établissement. Ils constituent 64% du stock de RAP fin 2024, contre 67% en 2023. La direction générale des services représente 16%.

Il convient de remarquer l'importance du poids financier des mises à disposition (2,6 M€, soit 8%), ainsi que l'accroissement des RAP sur le périmètre des départements scientifiques, qui représentent 5% hors contrats de recherche, soit un niveau équivalent aux projets immobiliers.

Focus 7 : Inventaire physique et fiabilisation des biens immobilisés

I – RAPPEL DU CONTEXTE DE CE CHANTIER FINANCIER

I - 1 Rappel de l'historique de ces travaux

L'École normale supérieure a lancé en 2022 un inventaire physique et une fiabilisation comptable de ses immobilisations pour répondre aux exigences réglementaires et ainsi permettre de lever progressivement la réserve historique des commissaires sur les comptes de l'établissement.

Dans ce cadre, le prestataire de l'inventaire a recensé les biens⁵⁷ sur les sites de la Montagne Sainte-Geneviève, de Montrouge et de Jourdan. Ensuite, il a effectué un rapprochement physico-comptable des immobilisations acquises par l'ENS-PSL afin d'assurer la fiabilité des données du bilan.

A la suite de cet inventaire, les objectifs suivants ont été définis pour 2024 et les années à venir :

- fiabiliser les données relatives aux immobilisations et pérenniser l'inventaire,
- fiabiliser les immobilisations ne relevant pas du champ d'action du prestataire, notamment les travaux,
- rattacher les financements externes aux biens qu'ils ont financés afin de déterminer les reprises de quotes-parts de financement de ces biens.

I-2 Intégration au dispositif de contrôle interne financier de l'École

La mise en œuvre des objectifs prend du temps et nécessite des actions d'accompagnement auprès des personnels en charge des achats d'investissement au sein des départements, unités de recherche et services.

Dès 2023, un guide de procédure des immobilisations, des tutoriels vidéo et des modes opératoires ont été partagés avec les gestionnaires de l'École dans un contexte de transition avec le déploiement du nouveau système informatique SIFAC et le processus rénové pour la gestion des immobilisations.

La prise en compte des risques spécifiques relatifs au pilotage et fiabilisation de l'actif se décline également dans le dispositif de contrôle interne de l'École. Une cartographie des risques et un plan d'actions spécifiques à ce processus ont ainsi été présentés et votés en Conseil d'administration le 18 décembre 2024

II – FIABILISER LES DONNEES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

II-1 Pérenniser l'inventaire

Pour assurer une gestion efficace et durable des immobilisations, un accompagnement a été réalisé par le prestataire en charge de l'inventaire :

- réalisation d'un manuel de procédures de gestion des immobilisations précisant notamment les étapes clés du cycle de vie des immobilisations et définissant les rôles et responsabilités des différents acteurs,
- organisation de plusieurs sessions de formation pour les personnels impliqués dans la gestion des immobilisations et portant sur la pérennisation de l'inventaire.

II-2 Fiabiliser les données relatives aux immobilisations

⁵⁷ Les biens recensés par le prestataire sont principalement les suivants : matériel scientifique, d'enseignement, informatique et technique ; mobilier ; audiovisuel ; restauration ; transport... Au contraire, les bâtiments et les terrains, qui ont fait l'objet d'un suivi spécifique, les travaux afférents aux bâtiments ainsi que les collections ont été exclus du périmètre de la mission du prestataire.

En parallèle et à la suite des formations dispensées par le prestataire, des sessions de formation sur la gestion des immobilisations dans SIFAC, destinées aux personnels administratifs, ont été mises en place en septembre 2024. Ces formations avaient pour objectif :

- de réexaminer les points traités par le prestataire et de les mettre en œuvre dans SIFAC,
- de revoir les aspects non maîtrisés.

Afin de répondre au mieux aux besoins des gestionnaires, les contenus du manuel de procédure de gestion des immobilisations et des formations ont été élaborés en concertation avec le Service Financier et Comptable (SFC), le Centre de Services Partagés en charge de la gestion des services de la DGS, le prestataire et des gestionnaires administratifs de départements et unités de recherche, lors de plusieurs réunions du groupe de travail dédié. Une documentation spécifique concernant la gestion des immobilisations dans SIFAC a été mise en place. Un apprenti a par ailleurs été recruté en septembre 2024 au SFC sur un positionnement préfigurant les besoins de gestion et de contrôle en matière d'immobilisations.

III – FIABILISATION DES IMMOBILISATIONS NE RELEVANT PAS DU CHAMP D'ACTION DU PRESTATAIRE (TRAVAUX)

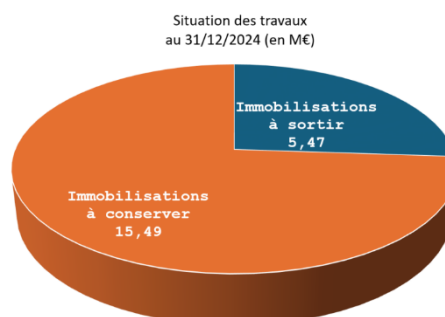
Le SFC a poursuivi en 2024 deux chantiers de fiabilisation des travaux :

III-1- Identification des immobilisations relevant des travaux encore en service :

Le premier travail consistait à confirmer que les immobilisations enregistrées en tant que « constructions » (au compte 213) étaient bien en service mais aussi identifier celles pouvant être retirées de l'inventaire, au regard de la réalisation de travaux ultérieurs sur un périmètre identique. Pour cela, un recensement de ces immobilisations a été envoyé à l'été 2024 aux départements et services concernés. Ces réponses ont été analysés et conduisent aux constats suivants :

- En valeur brute : 5,4 M€ d'immobilisations à sortir sur un total de 15,5 M€

- en valeur comptable nette : 2,4 M€ d'immobilisations à sortir sur un total de 9,8 M€



III-2 - Détermination des dates de mise en service des immobilisations en cours

Le second travail portait sur les immobilisations en cours⁵⁸. Un recensement a été également envoyé aux départements et services concernés afin de déterminer les dates de mise en service des immobilisations figurant jusqu'alors en cours. À l'issue, les immobilisations confirmées comme étant mises en service ont été reclassées en tant qu'immobilisations définitives, conduisant au décompte automatique d'amortissements avec un impact important sur le montant des amortissements comptabilisés en 2024.

Il s'agit notamment :

- Installations générales et agencements : 6 M€ de travaux dont les dates de mise en service (éventuellement antérieurement à 2024) ont été déterminées, entraînant leur reclassement du compte 23 – immobilisations en cours vers le 21 – immobilisations corporelles et leur amortissement. Les travaux afférents à la mise en sécurité du bâtiment Hypnos 2 de Jourdan ou la rénovation du poste haute tension, initiés il y a plusieurs années, ont été mis en service en 2024.
- Matériel acquis : un liquéfacteur d'une valeur d'environ 2 M€ a été mis en service, ainsi qu'un diffractomètre et un spectromètre, chacun d'une valeur de 300 000 €

⁵⁸ Le compte 23 « immobilisations en cours » a pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées, ni mises en service, à la fin de chaque exercice comptable.

- La rénovation des départements de Physique (1,230 M€) et de Chimie (4,6 M€) a aussi donné lieu à mise en service en 2024.

Le correct décompte des amortissements cumulés, en fonction de la date de mise en service, devra se poursuivre pour être fiabilisé.

IV - LES FINANCEMENTS EXTERNES D'ACTIFS

Conformément aux normes comptables, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés doivent figurer au passif de l'établissement. Si l'actif est amortissable, le financement est repris au résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Cette reprise de quote-part permet ainsi de réduire l'impact de l'amortissement sur le résultat comptable.

Un premier chantier sur les financements externes d'actifs mené en 2023 par le Service Financier et Comptable a ainsi permis de rattacher dans SIFAC les financements identifiés de certains contrats recherche ou de certains financements externes aux biens qu'ils ont financés.

Pour l'exercice 2024, à ce premier décompte automatique de quotes-parts, a été ajouté un exercice de recensement de biens faisant l'objet de financements externes mais dont l'utilisation des fonds n'était pas encore achevée, empêchant tout rattachement. Ceci a conduit à la comptabilisation de produits à recevoir de financements externes à hauteur des immobilisations identifiées (18,2 M€) ainsi qu'à des quotes-parts (1,6 M€) à hauteur des amortissements décomptés en 2024.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

2024

A n n e x e a u
c o m p t e f i n a n c i e r

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2024

Sommaire

Bilan Actif	Page 3
Bilan Passif	Page 4
Compte de résultat – Produits	Page 5
Compte de résultat – Charges	Page 6
I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation	Page 7
II) Principes comptables et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions).....	Page 8
III) Notes relatives aux postes de bilan - Actif.....	Page 9
IV) Notes relatives aux postes de bilan - Passif.....	Page 15
V) Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	Page 19
V) Autres informations.....	Page 21

Les comptes concernent l'Ecole Normale Supérieure

Compte de résultat - Partie PRODUITS

PRODUITS	2024	2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	117 680 391	116 555 889
Subventions pour charges de service public	96 639 821	96 325 071
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	20 932 580	20 046 966
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	107 990	183 853
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	16 921 039	13 327 687
Ventes de biens ou prestations de services	12 485 119	9 495 143
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	4 430 072	3 831 128
Production stockée et immobilisée	5 848	1 415
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits	7 335 059	5 384 006
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		14 136
Reprises du financement rattaché à un actif	7 335 059	5 369 870
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	141 936 489	135 267 582
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change	2 852	169
Autres produits financier		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 852	169
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	4 661 017	3 414 149
TOTAL PRODUITS	146 600 358	138 681 899

Compte de résultat - Partie CHARGES

CHARGES	2024	2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	41 832	97 645
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	30 885 004	28 759 214
Charges de personnel	98 288 249	94 671 898
Salaires, traitements et rémunérations diverses	59 741 698	57 730 126
Charges sociales	36 017 703	34 761 259
Intéressement et participation	0	0
Autres charges de personnel	2 528 849	2 180 512
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	5 666 677	5 706 857
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	11 710 388	9 445 394
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	146 592 150	138 681 007
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0	0
Transfert aux entreprises	0	0
Transfert aux collectivités territoriales	0	0
Transfert aux autres collectivités	0	0
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0	0
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0	0
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	146 592 150	138 681 007
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Pertes de change	8 208	893
Autres charges financières	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	8 208	893
Impôt sur les sociétés	0	0
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0	0
TOTAL CHARGES	146 600 358	138 681 900

BILAN - Partie ACTIF				
ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	TOTAUX EX.ANTERIEUR
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	691 657	507 225	184 433	228 459
Immobilisations corporelles	502 033 921	120 213 052	381 820 869	375 706 545
Terrains	160 779 279	29 505	160 749 774	160 526 907
Constructions	278 445 844	96 312 714	182 133 130	179 899 340
Installations techniques, matériels, et outillages	25 053 002	13 017 996	12 035 006	9 633 500
Collections	1 589 347		1 589 347	1 589 347
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	18 407 915	10 852 837	7 555 078	2 959 701
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	2 294 235		2 294 235	5 658 230
Avances et acomptes sur commandes	15 464 299		15 464 299	15 439 520
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	92 656		92 656	82 556
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	502 818 234	120 720 276	382 097 958	376 017 561
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	167 450	0	167 450	170 413
Créances	116 382 966	1 022 925	115 360 041	82 002 028
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	1 694 285		1 694 285	1 689 338
Créances clients et comptes rattachés	1 690 474	1 022 925	667 548	699 521
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	45 239		45 239	1 826 906
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	449 802		449 802	0
Créances sur les autres débiteurs	112 503 167		112 503 167	77 786 262
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	292 155		292 155	139 877
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	116 842 571	1 022 925	115 819 646	82 312 317
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	44 736 669		44 736 669	46 052 266
Autres				
TOTAL TRESORERIE	44 736 669	0	44 736 669	46 052 266
Comptes de régularisation	0		0	0
Ecarts des conversion Actif				
TOTAL GENERAL	664 397 474	121 743 201	542 654 273	504 382 144

BILAN - Partie PASSIF		
PASSIF	MONTANT	TOTAUX EX.ANTERIEUR
FONDS PROPRES		
Financements reçus	368 897 122	338 236 401
Financement de l'actif par l'Etat	345 410 755	347 749 353
Financement de l'actif par des tiers	23 486 367	7 153 629
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	58 123 201	61 537 351
Report à nouveau	-602 941	1 355 790
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 661 017	-3 414 149
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	421 756 366	414 381 973
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	50 000	50 000
Provisions pour charges	3 963 181	2 926 124
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 013 181	2 976 124
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	700	700
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	700	700
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 082 624	6 540 590
Dettes fiscales et sociales	6 729 169	5 655 178
Avances et acomptes reçus	87 131 189	69 857 813
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	114 683	123 588
Autres dettes non financières	12 640 658	2 139 286
Produits constatés d'avance	5 185 703	2 706 833
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	116 884 025	87 023 288
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		59
TOTAL TRESORERIE	0	59
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	542 654 273	504 382 144

Annexe avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, au bilan dont le total net est de **542 654 273 €** et le déficit de fonctionnement de **-4 661 016,98 €**.

L'exercice d'une durée de douze mois est clos au 31 décembre 2024.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'agent comptable et le Directeur de l'École normale supérieure-PSL.

I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation.

1.1.- Faits caractéristiques de l'année 2024

La gestion comptable et financière de l'année 2024 a continué à être assurée par Stéphane Poulain, agent comptable de l'établissement nommé en juin 2020.

L'exercice 2024 se caractérise par la poursuite de la mise en place du progiciel de gestion intégrée SIFAC, proposé par l'AMUE. Les deux chantiers stratégiques, initiés par le passé, ont été poursuivis en 2024 dans cet environnement technique renouvelé :

En matière d'immobilisations, un travail important de formation et de documentation a été déployé auprès des gestionnaires au sein des départements, unités de recherche et services au second semestre. Par ailleurs les travaux figurant à l'actif ont fait l'objet d'un premier exercice de fiabilisation par les services métiers pour s'assurer de leur pérennité : les opérations comptables en découlant seront à mener en 2025. Un recensement des immobilisations figurant en « en cours » a été effectué, en lien avec le Service Projets Immobiliers et Maîtrise d'ouvrage (SPIMO), conduisant à leur transfert en immobilisations définitives suite mise en service et déclenchant en 2024 leur amortissement. Enfin le rapprochement entre les financements externes d'actifs et les immobilisations concernées se poursuit, notamment en matière de contrats de recherche mais devra être accélérée sur l'exercice 2025.

Concernant les contrats de recherche, la structure technique de gestion dans le nouvel outil s'est stabilisé dans le cadre d'une « doctrine » dédiée et partagée avec les différents acteurs (Service Financier et Comptable-SFC, Service Partenariats de la Recherche-SPR, porteurs au sein des départements et unités). Ceci a permis peu à peu de fiabiliser les données budgétaires utilisées pour les traitements comptables effectuées au fil de l'eau comme à la clôture. La prise en compte de certaines situations ou spécificités techniques (immobilisations, liquidation de prime pour l'emploi, prise en charge de personnel permanent etc.) est assurée, garantissant des traitements comptables sécurisés.

Le SFC est cependant confronté à des difficultés de recrutement et de stabilisation de ses équipes qui peuvent fragiliser, plus ou moins durablement, les chantiers précités, après 2 années de mise en place de son système d'information financière.

1.2.- Comparabilité des comptes

1.2.1 - Changements de méthodes comptables

Néant.

1 2.2 - Corrections d'erreurs 2024

Les corrections d'erreurs comptabilisées n'ont pas d'impact budgétaire.

En application de l'instruction BOFIP-GCP du 14-0004 du 25/02/2014 relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs, une série de corrections ont été comptabilisées pour un montant contracté de -1.9 M€ M€ en report à nouveau.

Débit du report à nouveau		Contrepartie en débit
Extourne CAPAC 2023 à rattacher sur ex antérieurs	4286	328 898 €
CAPAC 2024 à rattacher à exercices antérieurs	4*	4 512 185 €
Produits CDSN des autres ENS rattachés à 2024	7*	1 203 622 €
Extourne PAR 2023 CDSN autres ENS	4687	375 471 €
	<i>sous total</i>	<i>6 420 176 €</i>
Crédit du report à nouveau		Contrepartie en crédit
Ajustement des immobilisations (en cours)	2*	2 898 014 €
Extourne CAPAC 2023 CDSN sur ex antérieurs	4419	1 271 388 €
Corrections Financements externes CR	411	289 108 €
Divers	4718	2 935 €
	<i>sous total</i>	<i>4 461 445 €</i>
Total des corrections		- 1 958 731 €

Ces opérations concernent principalement le rattachement de charges aux exercices antérieurs, en particulier de charges à payer et leurs extournes (-3,6 M€), ainsi que celui de produits au titre des CDSN des autres ENS (-1,6 M€) et l'intégration d'immobilisations à l'actif (+2,9 M€).

1 2.3 – Changement d'estimation 2024

Trois changements d'estimation sont à relever pour 2024 :

- ✓ Tout d'abord concernant les contrats de recherche : constatant que ceux-ci se déploient sur une durée relativement longue, il arrive régulièrement que les immobilisations soient mises en service dans des délais assez courts et génèrent mécaniquement des amortissements, sans que des quote-part de reprise au résultat de l'exercice de ces financements externes d'actifs ne soient décomptés. Ceci provoque mécaniquement une perte comptable du fait du décalage entre charges et produits. En conséquence, des produits à recevoir au titre de ces financements et de leur quotes-parts ont été comptabilisés. Ils seront à extourner en 2025 dans l'attente de la comptabilisation définitive de ces financements externes. Leur recensement a été fait à partir des biens, acquis avant 2022 ou en 2023/2024 mais désormais identifiés à l'actif de SIFAC sous un Programme de Financement (PFI) dédié, permettant d'évaluer un niveau de financement externe non encore comptabilisé au passif : le produit à recevoir de quote-part a été évaluée à hauteur des amortissements de 2024.
- ✓ Ensuite l'activité des personnels permanents de l'Ecole, dont une quotité de travail est consacrée au pilotage voire au fonctionnement d'un contrat de recherche, est désormais valorisée (à hauteur de 240 K€) sous la forme d'un produit à recevoir ;
- ✓ Enfin la provision pour dépréciation de comptes clients est déterminée en fonction de l'antériorité des créances figurant sur les compte client (#411, #416, #4417 et #4632). Or compte tenu de la bascule à SIFAC des créances antérieures et de l'émargement par recouvrement depuis la bascule à SIFAC, il est parfois difficile d'identifier la date de la créance d'origine. En conséquence, le champ « date d'échéance » a été ajouté sur l'extraction de la comptabilité pour faciliter la détermination de cette ancienneté.

II - Principes comptables et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions).

L'ENS-PSL est soumise aux articles R719-51 à R719-112 du Code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, tels que découlant de leur nouvelle rédaction à la suite de la publication du décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Ces articles intègrent les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'ENS-PSL est aussi soumis au recueil des normes comptables en sa dernière version de juillet 2023, ainsi qu'à l'instruction commune BOFIP-GCP-23-0047 du 19 décembre 2023.

L'ENS-PSL applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- ✓ BOFIP-GCP-13-0004 du 31 janvier 2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux,
- ✓ BOFIP-GCP-13-0022 du 5 décembre 2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- ✓ BOFIP-GCP-13-0024 du 9 décembre 2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux,
- ✓ Circulaire DGFIP du 3 juillet 2019 relative aux droits d'inscription universitaires.

III - Notes relatives aux postes de bilan - ACTIF

3.1 - Actif immobilisé.

3.1.1 Immobilisations incorporelles.

Les investissements d'une valeur unitaire inférieure à 2 000 € HT sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à leur mise en service.

3.1.2 Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- ✓ à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (y compris les accessoires)
- ✓ à leur coût de production pour les biens produits par l'établissement
- ✓ le patrimoine immobilier bâti et non bâti remis en affectation est comptabilisé à sa valeur vénale évaluée par les services de France Domaine.

3.1.3 Immobilisations financières.

Les immobilisations sont composées principalement de prêts accordés, de dépôts et cautionnements versés.

Elles se composent, outre, à la marge, le solde des cautions reçues par la direction des bibliothèques, de la dotation de l'ENS-PSL à la Fondation partenariale ENS – Philippe MEYER, créée en 2011 et renouvelée en 2016 et dont se poursuit le programme d'action pour la période 2022-2024 à hauteur de 10.000 €/an voté en Conseil d'administration le 15 décembre 2021.

3.1.4 Tableau de variations des immobilisations.

3.1.4. Tableau des immobilisations							
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Correction suite à inventaire	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	657 550	0		34 107		0	691 657
Frais d'établissement							
Frais de recherche et développement							
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	657 550	0		34 107		0	691 657
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	464 290 679	0	10 952 547	9 032 162	0		484 275 387
Terrains	160 526 907			252 372			160 779 279
Constructions	269 214 720		5 830 965	3 400 159			278 445 844
Installations techniques, matériels, et outillage	20 517 840			4 535 163			25 053 002
Collections	1 589 347						1 589 347
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)							
Autres immobilisations corporelles	12 441 865		5 121 582	844 468			18 407 915
Immobilisations mises en concession							
Immobilisations corporelles en cours	21 097 750			7 613 330	-10 952 547		17 758 534
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations corporelles (Biens vivants)							
Participations et créances rattachées à des participations							
Titres de participation							
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)							
Autres formes de participation							
Créances rattachées à des participations							
Créances rattachées à des sociétés en participation							
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés							
Autres immobilisations financières	82 556			10 100			92 656
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)							
Titres immobilisés (droit de créance)							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Prêts							
Dépôts et cautionnements versés	82 556			10 100			92 656
Autres créances immobilisées							
TOTAUX	486 128 535	0	10 952 547	16 689 699	-10 952 547	0	502 818 234

Les mouvements sur les comptes d'immobilisation sont constitués des services faits, qui font entrer le bien à l'actif, et des virements de compte à compte qui enregistrent les mises en service lorsqu'il s'agit de travaux.

Les immobilisations connaissent une variation marginale de 34 K€ correspondant à des investissements quasi exclusivement sur contrats de recherche notamment pour le développement d'un site « méta-choix » financé par l'ANR (pour 23 K€).

Les terrains dont dispose l'Ecole sont valorisés à hauteur de 160,5 M€, auxquels s'ajoutent en 2024 les travaux de requalification paysagère de la Cour Pasteur pour un montant de 252 K€.

Les constructions représentaient à la clôture 2023 un total de 269 M€, dont 217 M€, inchangés, de bâtiments mis à disposition de l'ENS-PSL. Les nouvelles constructions constatées en 2024 pour un montant cumulé de 9,2 M€, correspondent à plusieurs mises en service importantes : la rénovation des départements de Chimie (4,6 M€) et de Physique (1,2 M€) ainsi que l'achèvement du local serveur (près de 3 M€). D'autres opérations, moins importantes, s'y ajoutent : 172 K€ (rénovation hébergement), 148 K€ (mise en accessibilité ERP), 50 K€ (rénovation laboratoire Lena Popa) etc.

Les installations techniques, matériels et outillage représentaient à la clôture 2023 une valeur brute de 20,5 M€. Un volume d'immobilisations de +4,5 M€ a été enregistré en 2024, principalement sur financement externe correspondant notamment à la finalisation au département de physique du liquéfacteur (1,6 M€), aux équipements afférents à la résonance magnétique nucléaire (RMN) (739 K€), pour la fourniture d'un profileur de navire en mouvement dans le cadre de l'ERC WHIRLS (652 K€), ou celui d'un masqueur, financé sur crédits CPER au département de physique, un système de réfrigération dans le cadre de l'ERC Dancingfool (346 K€), ou encore l'acquisition d'un diffractomètre sur le financement DIM Respire (300 K€).

Les autres immobilisations corporelles représentaient un volume significatif de 12,4 M€ à la clôture 2023 auxquels s'ajoutent en 2024 plus de 5,9 M€ de nouvelles immobilisations, dont 5,1 M€ sont en réalité des mises en service d'immobilisations figurant jusque-là en « en cours ». Il s'agit en particulier de la mise en sécurité et la rénovation des locaux Hypnos II (942 K€), d'acquisitions dans le cadre du financement DIM RESPORE (545 K€), de la rénovation des postes haute tension (377 K€ + 216 K€), de la salle de réunion en R3 (208 K€), de l'aménagement du laboratoire de biophysique (120 K€) etc.

Les immobilisations financières se limitent en 2024 à la dotation annuelle précitée de 10 K€ versée à la Fondation partenariale Philippe Meyer, représentant désormais un montant cumulé de 93 K€.

3.1.5 Amortissements.

3.1.5.1. Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements.

Les immobilisations sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

✓ Logiciels :	2 ans
✓ Brevets autres concessions et droits similaires	2 ans
✓ Bâtiments :	50 ans
✓ Installations générales, agencement,	
✓ Aménagements des constructions	20 ans
✓ Matériel scientifique	5 ans
✓ Matériel d'enseignement	5 ans
✓ Outillage :	5 ans
✓ Collections littéraires, scientifiques, artistiques	non amorties
✓ Matériel de transport :	5 ans
✓ Matériel de bureau et mobilier :	5 ans
✓ Matériel informatique :	3 ans
✓ Matériel divers :	5 ans

3.1.5.2 Tableau de variation des amortissements.

Les amortissements 2024 ont été déterminés sur la base de l’actif figurant désormais en intégralité dans SIFAC, à l’issue de la prestation d’inventaire des biens puis après intégration de cet actif réévalué dans le nouveau système d’information financier (SIFAC) effectuées en 2023.

Le montant total de la dotation aux amortissements a été valorisé pour 2024 à hauteur de 10,6 M€, soit une progression de +1,4 M€ par rapport à celle décomptée en 2023.

Le montant cumulé des amortissements est de 120,7 M€. Les travaux de fiabilisation de l’actif devront se poursuivre en 2025, notamment en veillant à la correcte évaluation des amortissements passés dans le cadre de la reprise de l’actif dans SIFAC.

3.1.5.2. Tableau des amortissements					
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Correction suite à inventaire	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	429 091	0	78 134		507 225
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	429 091		78 134		507 225
Droit au bail					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	109 681 884	0	10 531 168		120 213 052
Terrains - Agencements			29 505		29 505
Constructions	89 315 380		6 997 334		96 312 714
Installations techniques, matériels, et outillage	10 884 339		2 133 657		13 017 996
Collections					
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)					
Autres immobilisations corporelles	9 482 164		1 370 673		10 852 837
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles (Biens vivants)					
Participations et créances rattachées à des participations					
Titres de participation					
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)					
Autres formes de participation					
Créances rattachées à des participations					
Créances rattachées à des sociétés en participation					
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés					
Autres immobilisations financières					
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)					
Titres immobilisés (droit de créance)					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
TOTAUX	110 110 974	0	10 609 302		120 720 276

3.2. Stocks.

Au moyen du logiciel, installé en 2022, de suivi des stocks du service Restauration, les stocks de denrées alimentaires sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Ce stock est valorisé à la fin 2024 à hauteur de 24 K€ soit une nette diminution (-8 K€) du stock constaté à la clôture 2023.

Les stocks de livres et ouvrages, tels que tenus par les Éditions Rue d'Ulm, sont valorisés à leur prix d'acquisition sans donner lieu à dépréciation. Ce stock des éditions reste quasi stable, conduisant à une valeur finale arrêtée à 143 K€.

3 Tableau des variations de stocks

Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Animaux et végétaux				
Matières premières et fournitures	33 226	-8 810		24 416
Autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Stocks de produits	137 186	5 848		143 034
Stocks de marchandises				
Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignment				
Total des stocks	170 413	-2 962	0	167 450

3.3. Créances d'exploitation et diverses.

3.3.1 Créances clients et comptes rattachés.

3.3. Tableau des créances

Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	92 656	10 000	82 656
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autres créances immobilisées	92 656	10 000	82 656
Créances de l'actif circulant	116 675 121	115 024 352	1 650 769
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 694 285	1 027 105	667 180
- Créances clients et comptes rattachés	1 690 474	1 156 687	533 787
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)		0	0
- Avances et acomptes versés sur commandes	45 239	45 239	0
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	449 802	0	449 802
- Créances sur les autres débiteurs	112 503 167	112 503 167	0
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	292 155	292 155	0
TOTAUX	116 767 777	115 034 352	1 733 425

Les créances de l'établissement représentent un montant cumulé de 116,8 M€ soit une augmentation de près de 33,5 M€ par rapport à 2023, principalement en raison de la forte croissance des Produits à recevoir (PAR : +36,4 M€) et de la réduction des dépenses payées avant ordonnancement (-308 K€) et autres (-774 K€).

Les créances de l'actif immobilisé correspondent aux dépôts et cautionnement versés, notamment pour la constitution de la fondation partenariale ENS – Philippe MEYER. Le versement de la dotation en 2024 conduit à une augmentation de 10 K€.

Les créances de l'actif circulant sont :

- ✓ les créances sur les entités publiques, à hauteur de près de 1,7 M€ sont quasi stables (+5 K€) ;
- ✓ les comptes clients et rattachés : 1,7 M€ (+114 K€) dont 534 K€ sont supérieures à 1 an. On soulignera que ces dernières créances font l'objet d'une provision pour dépréciation des comptes clients (cf. infra § 4-2-3) ;
- ✓ les avances et acomptes versées ont été ramenés à un niveau bas de 45 K€ en forte baisse (-1,7 M€) à en raison d'un retour à la normale du traitement des dettes auprès des fournisseurs dans le contexte particulier de la bascule à SIFAC ;
- ✓ Les créances gérées dans le cadre des opérations sur comptes de tiers (450 K€)
- ✓ les créances sur les autres débiteurs et les produits à recevoir : ce type de créance est relativement marginal, à l'exception des deux comptes suivants :
 - les dépenses avant ordonnancement pour un montant cumulé de 1,1 M€, en diminution de -308 K€ à la suite d'un travail progressif de régularisation des dépenses effectuées par le passé notamment au titre des dépenses faites auprès de l'agence de voyage et des engagements par carte achat ;
 - les produits à recevoir (PAR) représentent surtout un volume très important de 111,2 M€, cependant en forte croissance de 36,3 M€.
 - la part principale de ces produits concerne les contrats de recherche (89,1 M€, soit +18.87 M€) auquel s'ajoutent un total d'1,5 M€ de financements de contrats de recherche encaissés mais non régularisés figurant initialement sur des comptes clients ainsi que 240 K€ au titre de la valorisation de la quotité de travail des personnels permanents se consacrant à des contrats de recherche ;
 - un volume de 18,1 M€ au titre des financements externes d'actifs suite au changement d'estimations comptables précités, ainsi que 900 K€ au titre du financement CPER Lhomond et 200 K€ au titre du financement du rectorat du CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) de Jourdan, tous deux non titrés à la clôture 2024 ;
 - de façon plus marginale :
 - les frais de gestion estimés (765 K€) sur des contrats de recherche identifiés sur le volume des encaissements non régularisés ;
 - le montant attendu du reversement par l'université Paris Cité au titre de l'occupation de Montrouge (210 K€) ;
 - le produit attendu de la CVEC pour 51 K€ ;
 - le produit de la restauration la fin du mois de décembre 2024 non titré à la clôture.
- ✓ les charges constatées d'avance (CCA) : ce poste correspond à des dépenses effectuées en 2024 mais se rapportant aux années ultérieures. Il s'agit en particulier d'abonnements ou de contrats de maintenance, notamment informatique, pour un montant total de 292 K€ (+152 K€).

IV - Notes relatives aux postes de bilan – PASSIF.

4.1 - Financements de l'actif

Les fonds propres sont constitués des dotations et affectations de l'État ainsi que des réserves.

Les actifs reçus en dotation font l'objet d'un amortissement équivalent à la reprise au compte de résultat du financement de ces actifs, sur des comptes spécifiques et non plus en déduction des comptes enregistrant le financement initial.

Les montants indiqués dans les colonnes « cumul au début de l'exercice » et « cumul à la fin de l'exercice » correspondent aux financements reçus, déduction faite des reprises au compte de résultat des financements.

4.1. Tableau des financements de l'actif						
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	413 462 652	2 896 615		70 948 512	0	
Financements non rattachés à un actif	15 788 408	1 857 661				
Financements rattachés à un actif	397 674 244	1 038 954		70 948 512		
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	376 929 000			65 099 240		
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	0					
- Financement des autres actifs :	0					
État	19 262 881	2 465 612		5 566 684		
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	1 482 363	-1 426 658		282 587		
Autres	0					
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	26 164 998	18 214 381		20 893 012		
Financements non rattachés à un actif	368 353	5 416 885		0		
- Régions	368 353	584 853				
- Départements	0	44 265				
- Communes et groupements de communes	0	1 174 715				
- Autres collectivités et établissement publics	0	0				
- Union Européenne	0	2 174 090				
- Autres organismes	0	1 438 963				
- Autres	0					
Financements rattachés à un actif	25 796 645	12 797 496		20 893 012		
- Régions	3 884 333	6 563 553		4 292 661		
- Départements	44 265	-18 539		56 342		
- Communes et groupements de communes	465 240			464 724		
- Autres collectivités et établissement publics	13 036 914	2 964 681		11 846 368		
- Union Européenne	3 447 470	713 120		1 673 654		
- Autres organismes	3 484 199	2 574 680		1 841 989		
- Autres	1 434 224			717 273		
TOTAUX	439 627 650	21 110 996		91 841 524	0	

Les travaux relatifs à la fiabilisation de l'actif et au rapprochement avec les financements externes s'est poursuivi en 2024 sans pouvoir être achevé, obligeant à des écritures comptables sans impact dans l'état de l'actif.

Ce chantier a conduit à recenser, en sus des financements rattachés à des immobilisations précisément identifiées dans l'état de l'actif, des financements non encore comptabilisés au passif de l'établissement dans l'attente de l'achèvement du projet et de l'utilisation intégrale du financement attendu (cf. § 1-2-3 changement d'estimation). Ceci a conduit à la comptabilisation, d'une part de produits à recevoir à hauteur en tant que financements externes ; d'autre part de quotes-parts à hauteur des amortissements générés.

S'agissant des financements non rattachés à un actif, il s'agit de financements n'ayant pas été rattaché à une immobilisation précise, en principe dans l'attente de la mise en service du bien. Un volume d'1,9 M€ n'ont ainsi pas été en l'état rattaché. Parmi ceux-ci figurent les financements respectivement du CPER au titre du bâtiment de biologie (200 K€) et du rectorat pour le raccordement au CPCE du site de Jourdan (150 K€). Les autres financements sont afférents à des contrats de recherche encore en cours et dont le rattachement à une immobilisation ne peut donc être assuré.

Outre la contrepartie des biens mis à disposition (pour 377 M€) et le montant cumulé de la reprise (65 M€) au résultat des amortissements correspondants à ces bâtiments, un volume de 2,5 M€ de financements de l'État ont été rattachés à des immobilisations en 2024 : il s'agit notamment des travaux du 4^{ème} étage du DEC.

S'agissant des autres entités que l'État, 5,4 M€ de financements y figurent désormais : c'est notamment le cas du liquéfacteur du département de physique pour une valeur de près de 2 M€.

Le financement de 900 K€ au titre du CPER concernant la 2^{nde} phase du site de Lhomond y figure au titre de la région.

A la clôture 2024, ces financements représentaient un montant cumulé de 439 M€ (dont 377 M€ correspond à la valorisation des bâtiments et terrains mis à disposition de l'établissement) soit un montant net des reprises au résultat de 369 M€.

4.2. Provisions pour risques et charges / Dépréciations.

4.2.1. Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour charges					
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	440 616				440 616
Autres provisions pour charges CET	370 130	36 507			406 637
Autres provisions pour charges suite à suspension travaux laboratoires IBENS	117 357				117 357
Autres provisions pour conventions CDSN à signer	1 998 022	1 000 550			2 998 572
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	50 000				50 000
Total des provisions	2 976 124	1 037 057	0		4 013 181

4.2.1. Provisions pour litiges.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges précises quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon exacte dès lors que :

- ✓ l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- ✓ il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- ✓ l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Le recensement des litiges en cours par le Pôle des Affaires Juridiques de l'École avait conduit en 2021 à identifier un risque juridique qui a été provisionné de façon prudentielle à hauteur de 50 K€, concernant une demande indemnitaire suite à licenciement. Dans cette affaire, la décision du tribunal administratif de Paris, favorable à l'établissement, a été confirmée par la Cour administrative d'appel de Paris en avril 2024 mais la requête indemnitaire est encore en cours devant la même juridiction. Aucun autre risque n'ayant été identifié, la provision pour litiges reste donc inchangée pour 2024.

4.2.2. Provisions pour charges.

La provision pour allocation de perte d'emploi (ARE) a été maintenue à son niveau de 2023 à hauteur de 441 K€. Elle correspond au risque de paiement d'allocations de retour à l'emploi. Elle est établie sur la base de la moyenne des dépenses effectuées auprès de pôle Emploi et enregistrées au titre des 5 derniers exercices.

La provision au titre du Compte Epargne Temps (CET) est quasi stable (+37 K€), arrêtée à hauteur de 407 K€ correspondant à la valorisation de 3.146 jours cumulés au 31/12/2024.

La provision au titre des conventions de financements des CDSN (contrats doctoraux spécifiques normaliens), déjà constatée à la fin 2023 pour près de 2 M€, a été complétée en 2024 d'une dotation complémentaire de +1 M€, aboutissant à un montant total de près de 3 M€ : elle correspond au montant à reverser pour 2024 par l'École à ses différents partenaires pour les cohortes de 2021 à 2024 et dont les conventions, bien que proposées à ces derniers, n'étaient pas signées à la clôture 2024. Ce niveau assez élevé s'explique par la difficulté à obtenir, notamment de la part de certaines universités importantes, une signature des projets de conventions adressés.

La provision pour charges, inscrite en 2021 à hauteur de 117 K€ au titre du marché de réaménagement de deux laboratoires de l'IBENS, est maintenue pour 2023 en raison de l'ajournement de ces travaux. Pour mémoire elle sera reprise en 2025.

4.2.3. Dépréciations.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sur le critère de l'ancienneté de la créance. La dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants est évaluée chaque année sur cette base : les créances des comptes 4111, 416, 4417 et 463 d'au moins deux ans, émises au nom des débiteurs privés comme de débiteurs publics sont désormais systématiquement couvertes par la provision.

Compte tenu des recouvrements constatés en 2024 sur les créances antérieures et des nouvelles créances de 2024 restant dues à la clôture, la provision pour dépréciation de comptes clients est légèrement augmentée de +64 K€ à hauteur de plus d’1 M€. En dépit de la bascule à SIFAC, le niveau de recouvrement de l’établissement et son suivi ont pu être maintenus, justifiant la stabilité de la provision.

4.2.3. Tableau des dépréciations				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des comptes de tiers	958 896	64 029		1 022 925
Dépréciations des comptes financiers				
Total des dépréciations	958 896			1 022 925

4.3 Dettes

Le tableau des dettes est le suivant :

4.3. Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	700			700
- Emprunts obligataires				
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
- Dettes financières et autres emprunts	700			700
Dettes non financières	116 884 025	48 601 042	29 496 931	38 786 053
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 082 624	4 259 116	1 870 988	
- Dettes fiscales et sociales	6 729 169	6 729 169		
- Avances et acomptes reçus	87 131 189	26 768 125	25 715 234	34 647 830
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	114 683	114 683		
- Autres dettes non financières	12 640 658	10 729 949	1 910 709	
- Produits constatés d'avance	5 185 703			5 185 703
TOTAUX	116 884 725	48 601 042	29 496 931	38 786 753

Les dettes, représentant un montant cumulé de 116,9 M€, sont en forte croissance (+29,9 M€) par rapport à celles constatés à la clôture 2023 principalement en raison de la forte croissance des avances sur financements externes (+17,2 M€) et dans une moindre mesure des produits constatés d’avance (PCA +2,5 M€), ainsi que des charges à payer (+1,9 M€).

4.3.1. Dettes financières.

Le solde des cautions reçues pour la direction des bibliothèques n'a pas évolué sur la période, restant à hauteur de 700 €.

4.3.2 Dettes d'exploitation - dettes non financières

✓ Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste correspond aux dettes vis-à-vis des fournisseurs :

- un volume marginal de fournisseurs devant être désintéressés pour 10 K€ à la clôture 2024 : ces situations représentaient un montant beaucoup plus important à la clôture 2023 (1 M€) ;
- des retenues de garantie sur marchés de travaux : 184 K€, en augmentation de +35 K€ ;
- des services faits constatés mais factures non parvenues : 4,8 M€, soit une augmentation de +340 K€ par rapport à la clôture 2023. La mise en place de SIFAC a aussi été l'occasion de généraliser la valorisation du service fait sans attendre la facturation : cela oblige à un suivi régulier des services faits restant en attente de facturation ou de mise en paiement.

✓ Dettes fiscales et sociales

Les éléments de calcul ont été produits selon les dispositions de l'instruction DGFIP du 27 novembre 2013 sur les modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires. La valorisation du volume des jours figurant sur les comptes épargne-temps figure en provision (cf. § 4-2-1).

- Les dettes sociales de 6,7 M€ correspondent aux éléments des passifs sociaux :
 - ✓ Les dettes provisionnées pour congés payés représentent un montant de 475 K€ en légère augmentation (+25 K€) par rapport à celui de 2023 ;
 - ✓ Les autres charges à payer au titre des dépenses de personnel pour un montant de 3,9 M€ (-486 K€) ont été comptabilisées principalement, au titre des CDSN pour les conventions signées mais qui n'ont pas été payées faute de factures reçues
 - ✓ Plus marginalement des dépenses de personnel pour 296 K€ ont été recensées en lien avec le Service Ressources Humaines.
- Les dettes fiscales : d'un montant de 370 K€, elles restent stables et correspondent au dénouement d'opérations afférentes à la TVA.

✓ Avances et acomptes reçus

Le montant de 87,1 M€ correspond au solde des avances reçues au titre des projets pluriannuels de recherche : elles sont donc dans l'attente du dénouement des contrats de recherche, ou du moins de la validation des justifications des dépenses permettant de constater un produit définitif. Elles sont en augmentation de 17,4 M€ compte tenu du volume important d'encaissements reçus en fin d'année.

✓ Autres dettes non financières

Il s'agit principalement de recettes à régulariser : il s'agit des fonds reçus en fin d'année pour lesquels les titres en avance ou en recette n'ont pas été émis au 31/12/N. Néanmoins une analyse a été menée pour constater les produits à recevoir correspondant et ainsi appréhender les recettes se rattachant à l'exercice. Le solde constituant des avances non titrées, sans impact sur le résultat. Représentant un total de 12,6 M€, elles sont en forte hausse de 10,8 M€ par rapport à 2023. Les encaissements du seul mois de décembre 2024 représentent un montant cumulé de 12,5 M€.

✓ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont été recensés à hauteur de 5,2 M€ uniquement au titre des contrats de recherche. Ils sont en nette croissance (+2,5 M€).

V - Notes relatives aux postes du compte de résultat.

5.1 Produits

Produits	2024	2023	Variation en %	Ecart 2024/2023
Droits de scolarité	635 118	679 166	-6%	-44 048
Chiffre d'affaires et variation de stocks autres que droits de scolarité	11 855 848	8 817 393	34%	3 038 456
Subventions	117 572 401	116 372 037	1%	1 200 364
Produits divers de gestion et produits financiers	4 540 914	4 015 149	13%	525 764
Reprises sur provisions et quotes-parts de subvention	7 335 059	5 384 006	36%	1 951 054
Total	141 939 341	135 267 750	5%	6 671 590

Les produits pour 2024 représentent un total de 142 M€ et sont en nette augmentation de +6,7 M€.

✓ Droits de scolarité :

Les droits de scolarité sont en légère diminution de -44 K.

✓ Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de diverses prestations est en nette en progression (+3 M€). Ce résultat s'explique par des mouvements contradictoires : un tassement des produits afférents à l'hébergement (-268 K€) et des locations diverses (-266 K€) en parallèle d'une augmentation des prestations de recherche (+444 K€) et des produits des plateformes de recherche (+316 K€), mais surtout l'augmentation du produit des financements (autres ENS, Polytechnique et PSL) des doctorants payés par l'ENS-PSL suite à rattachement à l'exercice (+2,8 M€).

✓ Subventions d'exploitation :

Conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0022 du 5 décembre 2013 relative à la modalité de comptabilisation des subventions reçues, l'ENS-PSL a comptabilisé les subventions dès lors que les conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire étaient satisfaites.

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées.

Les subventions sans conditions sont enregistrées au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues.

Les subventions sont en augmentation de +1,2 M€.

✓ Contrats de recherche :

Le chiffre d'affaire sur les contrats de recherche est comptabilisé selon la méthode de l'avancement depuis le 01/01/2015.

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. Dans la mesure où l'ENS-PSL n'a pas la possibilité d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé et le chiffre d'affaires est donc reconnu à hauteur des charges qui ont été enregistrées. Les produits rattachés à l'exercice 2024 au titre de ces contrats de recherche et mécénat sont ainsi estimés à hauteur de 17,7 M€, en tenant compte des produits constatés d'avance (5,3 M€) et produits à recevoir comptabilisés (90 M€ en valorisant les produits correspondant à la charge des personnels permanents) en 2024 et des extournes des opérations de 2023 (respectivement 2,8 M€ et 70,3 M€) et des reclassements effectués (1,3 M€). Ces produits estimés s'ajoutent aux titres constatés dans l'exercice pour 5,3 M€.

✓ Produits de gestion:

Les produits de gestion ne connaissent pas de variation très importante (+325 K€).

✓ Reprises et quotes-parts de financements externes :

Ces produits d'ordre sont en augmentation de +2 M€. Dans la mesure où les quotes-parts imputées au résultat pour les biens mis à disposition par l'État restent inchangées (à hauteur de 4,3 M€), ce sont bien les financements externes d'actifs qui portent cette augmentation, dans la continuité des travaux de fiabilisation de l'actif initiés en 2023. Aucune reprise n'est constatée en 2024 au titre des provisions.

5.2 Charges

Charges	2024	2023	Variation en %	Ecart 2024/2023
Achats	7 185 093	7 799 772	-8%	-614 679
Services extérieurs	4 549 538	3 461 414	31%	1 088 124
Autres services extérieurs	19 192 205	17 595 673	9%	1 596 532
Impôts et taxes	2 126 440	1 929 019	10%	197 421
Salaires	96 352 012	92 930 406	4%	3 421 606
Charges de gestion	5 476 474	5 519 330	-1%	-42 855
Charges financières	8 208	893	819%	7 315
Dotations aux provisions et amortissements	11 710 388	9 445 394	24%	2 264 994
Total	146 600 358	138 681 900	6%	7 918 458

Les charges 2024 connaissent une forte hausse (+7,9 M€), plus importante encore que celle de 2023, mais variable selon la nature des dépenses concernées.

✓ Charges de personnel :

Les charges de personnel connaissent une hausse significative (+3,4 M€), mais inférieure à celles constatées ces dernières années. Celle-ci s'explique principalement par la croissance des rémunérations principales (+2,2 M€), partiellement compensées par une baisse des autres indemnités et éléments de rémunérations (-385 K€), mais accentuée par la croissance des pensions civiles (+832 K€) et des autres cotisations (+455 K€).

✓ Services extérieurs et autres services extérieurs :

L'ensemble des prestations de services extérieurs sont en nette hausse (+2,7 M€). Les dépenses d'entretien et réparation sont en hausse (+809 K€) mais aussi les assurances (+199 K€ dans le cadre du nouveau marché) ainsi que dépenses de personnel mis à disposition (+219 K€), concernant les financements versés aux établissements d'accueil de CDSN. Les dépenses afférentes aux voyages et aux missions sont en augmentation (+398 K€) mais cela s'explique au moins pour partie par les retards de comptabilisation constatés lors de la bascule à SIFAC et au passage au nouveau marché rendant imparfait le recensement de ces charges en 2023. Les prestations extérieures sont aussi en nette croissance (sécurité : +170 K€, nettoyage +198 K€ en partie dans le cadre du nouveau marché, informatique : 101 K€). Les postes en réduction restent limités : honoraires (-73 K€) et divers (-70 K€), locations mobilières (-73 K€) et frais de déménagement (-51 K€).

✓ Charges de gestion, charges financières et achats :

Les charges de gestion sont stables (-42 K€) avec certaines variations qui se compensent : + 424 K€ au titre des différentes bourses versées par l'Ecole y compris sur financements externes, mais -334 K€ dans le cadre des différents versements et contributions notamment aux partenaires sur contrats de recherche. S'y ajoutent une réduction de -77 K€ de différentes charges d'intervention et de redevances et brevets notamment au sein des services informatiques (-93 K€)

Les achats sont en diminution (-527 K€) M€ en grande partie liés à l'électricité (-971 K€), les autres fluides connaissant une croissance modérée (119 K€). Par ailleurs, les fournitures d'entretien sont aussi en diminution (-206 K€), ne suffisant pas à compenser les diverses fournitures de matériels (+338 K€).

Les charges financières, dont la charge n'avait pu être constatée à la clôture 2023 dans le contexte de la bascule à SIFAC, ont été régularisées en 2024 (+7 K€).

✓ Les dotations aux amortissements et provisions :

Les dotations sont en nette croissance (+ 2,3 M€), dont la principale origine est afférente à la mise en place d'un suivi affiné de l'actif, impliquant notamment un volume important de mise service de biens figurant depuis plusieurs années en « en cours ». Ceci a contribué à générer des amortissements supplémentaires (+1,4 M€). A ceci s'ajoutent

la nécessaire dotation afférente aux CDSN pour les conventions non encore signées (+791 K€) ainsi que, dans une moindre mesure celle afférente à la dépréciation des comptes clients (+64 K€).

5.3. Résultat

Le résultat pour 2024 est déficitaire à hauteur de **--4 661 016,98 €**, soit un niveau dégradé par rapport à celui de 2023 (-1,3 M€).

VI – Autres informations.

6.1 - Évènements postérieurs à la clôture

Néant

6.2 - Engagements hors bilan (source SIFAC)

	Stock RAP au 31/12/2023	Variation des RAP en 2024	Stock RAP au 31/12/2024	charges à payer 2024	Restes à payer après neutralisation des charges à payer 2024
Personnel	66 700	1 589	68 289	1 198 929	1 267 218
Fonctionnement	26 662 191	867 715	27 529 906		27 529 906
Investissement	8 382 920	- 2 216 803	6 166 117		6 166 117
	35 111 811	- 1 347 500	33 764 311	1 198 929	34 963 240

Les engagements hors bilan répondent à la définition générale¹ des passifs éventuels qui consistent :

- ✓ soit en une obligation potentielle de l’organisme à l’égard de tiers résultant d’événements dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d’un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l’organisme ;
- ✓ soit en une obligation de l’organisme à l’égard de tiers dont il n’est pas probable ou certain qu’elle provoquera une sortie de ressources nécessaire à l’extinction de l’obligation.

Les restes à payer correspondent aux engagements juridiques, figurant en solde au 31/12/2024, après la bascule à SIFAC: Ils représentaient un montant cumulés de 33,7 M€, toutes enveloppes confondues. Les restes à payer les plus significatifs concernent les CDSN pour 14,6 M€, les contrats de recherche pour 7 M€, les services de la DGS pour 5,3 M€, les mises à disposition de personnel pour 2,6 M€ et les projets immobiliers portés par le SPIMO (hors CPER) pour 1,8 M€. Cependant une partie de ces restes à payer figurent déjà au bilan de l’établissement à la clôture 2024, au titre des charges à payer des CDSN (5,2 M€).

En revanche 1,2 M€, non engagés mais identifiés comptablement parmi les charges à payer, au titre des charges de personnel.

Ces montants sont donc déduits des restes à payer pour déterminer le niveau des engagements hors bilan, ainsi arrêté à 34,9 M€, dont 6,2 M€ d’investissement, 27,5 M€ de fonctionnement et 1,3 M€ de personnel.

¹ Cf. norme n° 13 « les engagements à mentionner dans l’annexe » du recueil des normes comptables

6.3 - Effectifs Personnels (source – SRH)

	2024	2023	Variation en %
BIATSS non titulaires	179	162	11%
BIATSS titulaires	256	267	-4%
E-C non titulaires	423	417	1%
E-C titulaires	139	141	-1%
Elèves	793	756	5%
Total général	1 790	1 743	3%

6.4 - Effectifs Étudiants (source – COST)

	2024	2023	Variation en %
normaliens élèves inscrits au DENS	943	937	1%
normaliens élèves en scolarité non inscrits au DENS	7	11	-36%
normaliens étudiants inscrits au DENS	565	556	2%
normaliens étudiants en scolarité non inscrits au DENS	6	11	-45%
normaliens de la sélection internationale inscrits au DENS	72	69	4%
normaliens de la sélection internationale en scolarité non inscrits au DENS	1	1	0%
mastériens inscrits à l'ENS (hors normaliens)	400	381	5%
auditeurs préparant l'agrégation inscrits à l'ENS (hors normaliens)	40	41	-2%
doctorants inscrits à l'ENS	608	601	1%
doctorants SACRe et Collège de France*	100	75	33%
Total	2742	2683	2%

ENS - synthèse de la liasse budgétaire

	Intitulé du tableau	Soumission au CA
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote.
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

Tableau 1 - Tableau des emplois (en ETPT)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A) Plafond Etat			(B) Plafond Ressources propres			(C) = (A) + (B) - Global		
Catégories d'emplois	Nature des emplois		CFI 2023	BR2 2024	CFI 2024	CFI 2023	BR2 2024	CFI 2024	CFI 2023	BR2 2024	CFI 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	141	175	139	0	0	0	141	175	139
		CDI	2	0	1	0	0	0	2	0	1
	Non permanents	CDD	103	100	90	312	352	332	415	452	422
S/total EC			246	275	230	312	352	332	558	627	562
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			756	776	793				756	776	793
BIATSS	Permanents	Titulaires	266	337	255	0	0	0	266	337	255
		CDI	28	1	27	3	0	3	31	1	30
	Non permanents	CDD	31	0	47	100	101	102	131	101	149
S/total Biatoss			325	338	329	103	101	105	428	439	434
Totaux			1 327	1 389	1 352	415	453	437	1 742	1 842	1 789
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 388	1 389	1 389						

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses											Recettes					
	Compte financier 2023		Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2		Exécution au 31/12/2024		Ecart Exécution 2024 / BR2 2024		Ecart Exécution 2024 / Exécution 2023		Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024	Ecart Exécution 2024 / BR2 2024	Ecart Exécution 2024 / Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	95 180 690	95 175 190	103 598 591	103 598 591	97 976 942	97 975 353	-5 621 649	-5 623 238	2 796 251	2 800 164	108 825 672	115 087 737	113 019 565	-2 068 172	4 193 893	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	23 425 906	23 425 906	25 250 233	25 250 233	24 204 499	24 204 499	-1 045 735	-1 045 735	778 593	778 593	96 325 071	97 387 360	96 544 895	-842 465	219 824	Subvention pour charges de service public
dont globalisé	81 988 810	81 989 759	85 174 243	85 174 243	84 495 296	84 489 163	-678 947	-685 080	2 506 486	2 499 404	100 000	22 500	142 600	120 100	42 600	Autres financements de l'Etat
dont Contrats de recherche et mécénat	13 191 880	13 185 430	18 424 348	18 424 348	13 481 646	13 486 190	-4 942 703	-4 938 158	289 765	300 760	183 853	57 000	57 000	0	-126 853	Fiscalité affectée
Fonctionnement	39 980 298	30 710 240	42 568 350	42 142 472	38 666 054	37 798 339	-3 902 296	-4 344 133	-1 314 244	7 088 099	2 241 111	3 226 184	3 523 823	297 639	1 282 712	Autres financements publics
dont globalisé (hors CDSN)	21 353 223	17 155 479	19 668 923	17 440 954	20 275 881	19 817 515	606 958	2 376 561	-1 077 342	2 662 035	9 975 637	14 394 693	12 751 247	-1 643 446	2 775 610	Recettes propres
Dont CDSN	10 641 600	7 142 098	10 751 310	12 751 310	9 866 458	10 314 237	-884 852	-2 437 073	-775 142	3 172 139	18 454 083	41 854 633	28 462 838	-13 391 794	10 008 755	Recettes fléchées *
dont Contrats de recherche et mécénat	7 985 475	6 412 663	12 148 117	11 950 208	8 523 716	7 666 588	-3 624 401	-4 283 620	538 241	1 253 925	3 691 700	3 150 000	220 493	-2 929 507	-3 471 207	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	4 278 260	4 844 420	14 787 570	12 448 428	5 902 575	8 119 378	-8 884 995	-4 329 050	1 624 315	3 274 958	14 642 603	31 493 924	26 693 582	-4 800 342	12 050 979	Autres financements publics fléchés
dont globalisé	2 474 774	3 228 325	6 508 377	5 638 351	3 676 119	3 484 480	-2 832 258	-2 153 871	1 201 346	256 155	119 780	7 210 709	1 548 764	-5 661 945	1 428 984	Recettes propres fléchées
dont Contrats de recherche et mécénat	1 773 429	1 577 947	4 686 744	6 489 864	2 136 655	4 562 842	-2 550 089	-1 927 022	363 226	2 984 895						
dont CPER Immobilier	30 057	38 148	3 592 449	320 213	89 800	72 056	-3 502 649	-248 157	59 743	33 908						
TOTAL DES DÉPENSES	139 439 248	130 729 850	160 954 511	158 189 492	142 545 571	143 893 070	-18 408 941	-14 296 421	3 106 322	13 163 221	127 279 755	156 942 370	141 482 404	-15 459 966	14 202 649	TOTAL DES RECETTES
B1		B2		B3		B4		B5		C1		C2	C3	C4	C5	
Solde budgétaire (excédent)										3 450 095		1 247 122	2 410 667	1 163 545	-1 039 428	Solde budgétaire (déficit)
D1 = C1-B1		D1 = C2-B2		D1 = C3-B3		D1 = C4-B4		D1 = C5-B5		D2=B1-C1		D2=B2-C2	D2=B3-C3	D2=B4-C4	D2=B5-C5	

* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE CP
Formation initiale et continue	45 437 197	45 437 197	10 621 070	10 888 838	46 718	8 184	56 104 985 56 334 218
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	1 390 700	1 390 700	37 908	39 324			1 428 608 1 430 024
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	39 784 140	39 784 140	716 284	609 596	46 718	8 184	40 547 143 40 401 920
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	4 262 356	4 262 356	9 866 878	10 239 918			14 129 234 14 502 274
D105 - Bibliothèques et documentation	3 921 338	3 921 338	1 333 387	1 489 852	9 894	9 894	5 264 619 5 421 084
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 138 356	4 138 356	2 068 046	1 957 809	429 899	429 575	6 636 301 6 525 739
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 313 345	2 313 345	432 539	328 391	17 845	7 299	2 763 729 2 649 035
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	9 293 130	9 295 802	3 111 513	2 790 975	690 918	3 574 179	13 095 561 15 660 957
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 108 890	3 108 890	659 915	521 128	1 338 048	823 438	5 106 852 4 453 455
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	10 410 800	10 408 205	2 226 286	2 047 471	44 623	105 962	12 681 709 12 561 638
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 673 913	4 679 106	1 473 220	1 386 161	167 130	155 511	6 314 263 6 220 778
D113 - Diffusion des savoirs et musées	-28	0	281 303	279 890			281 275 279 890
D114 - Immobilier	4 579 642	4 579 642	1 033 624	2 446 674	2 431 123	2 386 090	8 044 389 9 412 406
D115 - Pilotage et support	9 969 347	9 965 070	12 278 906	10 576 265	726 377	619 246	22 974 630 21 160 582
Étudiants	131 012	128 402	3 146 245	3 084 885	0	0	3 277 257 3 213 287
D201 - Aides directes aux étudiants			2 405 108	2 382 427	0	0	2 405 108 2 382 427
D202 - Aides indirectes	70 458	67 849	652 225	613 432	0	0	722 683 681 281
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	60 553	60 553	88 912	89 026	0	0	149 466 149 579
Total	97 976 942	97 975 353	38 666 054	37 798 339	5 902 575	8 119 378	142 545 571 143 893 070

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	96 544 895								96 544 895
Droits d'inscription					648 160				648 160
Formation continue, diplômes propres et VAE					5 663				5 663
Taxe d'apprentissage					169 494				169 494
Contrats et prestations de recherche hors ANR					-		-	-	-
Valorisation					64 365			283 048	347 413
ANR investissements d'avenir							453 516	-	453 516
ANR hors investissements d'avenir				-			4 826 423		4 826 423
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							3 129 989		3 129 989
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							6 349 813	-	6 349 813
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		142 600		529 429	4 816	220 493	11 926 628	1 262 365	14 086 330
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					5 400		-	-	5 400
Autres recettes			57 000	2 994 394	11 853 350		7 213	3 351	14 915 308
Total	96 544 895	142 600	57 000	3 523 823	12 751 247	220 493	26 693 582	1 548 764	141 482 404
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)								2 410 667	

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024	Ecart Exécution 2024 / BR2	Ecart Exécution 2024 / Exécution 2023	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024	Ecart Exécution 2024 / BR2	Ecart Exécution 2024 / Exécution 2023	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit)*	3 450 095	1 247 122	2 410 667	1 163 545	-1 039 428	0	0	0	0	0	Solde budgétaire (excédent)*
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	10 000	0	0				0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	598 261	2 758 736	2 503 804	-254 932	1 905 543	1 657 534	3 717 375	1 469 808	-2 247 567	-187 726	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers	11 446 194	8 850 000	8 433 393	-416 607	-3 012 801	11 068 397	3 924 965	10 572 518	6 647 553	-495 879	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (A)	15 504 550	12 865 858	13 357 864	492 006	-2 146 686	12 725 931	7 642 340	12 042 326	4 399 986	-683 605	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (B)
ABONDEMENT de la trésorerie						2 778 619	5 223 518	1 315 538	-3 907 980	0	PRELEVEMENT de la trésorerie (= A-B)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***			2 675 162			2 760 105			0	0	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée		0				18 514	5 223 518	3 990 700	-1 232 818	-3 990 700	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	15 504 550	12 865 858	13 357 864	492 006	-2 146 686	15 504 550	12 865 858	13 357 864	492 006	-683 605	TOTAL DES FINANCEMENTS

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 - Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements 2024	Décaissements 2024	Prévisions d'encaissements 2024	Encaissements 2024
		<i>Autres décaissements et encaissements sur comptes de tiers</i>	<i>8 850 000</i>	<i>8 433 393</i>	<i>3 924 965</i>	<i>10 572 518</i>
Autres décaissements et encaissements sur comptes de tiers	C/4456, 4457, 44583	TVA déductible, TVA collectée et Remboursement de TVA	2 500 000	2 183 393	2 500 000	2 184 436
	4718 + 4419 472*	recettes à régulariser, avances et dépenses à régulariser				8 388 082
	238 et 44583	OPECPER : LHOMOND et IBENS avance et récup. TVA	6 350 000	6 250 000	1 424 965	0
		<i>Opérations au nom et pour le compte de tiers</i>	<i>2 758 736</i>	<i>2 503 804</i>	<i>3 717 375</i>	<i>1 469 808</i>
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers	467	BOURSES ERASMUS DRI_ER22 à ER24	155 000	145 524	113 076	150 164
	467	BOURSES AMIE DRI_AM22 à AM24	78 400	75 979	96 000	109 600
	467	Païement et remboursement EDF par Ecotron	177 000	152 751	177 000	0
	467	ERC HIRES MULTYDYN - HISCORE - IBRAIN - FRM GUEROUI -ERC MaxImmun (nouveau OPCT)	2 233 994	2 129 549	3 240 181	1 118 856
	467	Reversement CEVEC à PSL	114 342		91 118	91 188
TOTAL			11 608 736	10 937 197	7 642 340	12 042 326

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024	PRODUITS	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024
Personnel	94 671 898	102 044 613	98 288 249	Subvention de l'Etat	96 433 471	97 409 860	96 715 421
<i>dont charges de pensions civiles</i>	23 425 906	25 250 233	24 320 747	Autres subventions	19 938 566	27 771 216	20 856 980
				Fiscalité affectée	183 853	57 000	107 990
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 564 608	43 696 451	36 601 721	Autres produits	13 327 855	20 188 218	16 923 890
Amortissements - provisions	9 445 394	8 700 000	11 710 388	Quotes-parts financements de l'actif	5 384 006	6 700 000	7 335 059
TOTAL DES CHARGES (1)	138 681 900	154 441 064	146 600 358	TOTAL DES PRODUITS (2)	135 267 750	152 126 294	141 939 341
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : déficit (4) = (1) - (2)	3 414 149	2 314 770	4 661 017
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	138 681 900	154 441 064	146 600 358	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	138 681 900	154 441 064	146 600 358

Calcul de la capacité d'autofinancement	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-3 414 149	-2 314 770	-4 661 017
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 445 394	8 700 000	11 710 388
- reprises sur amortissements (des biens immobiliers), dépréciations et provisions	14 136	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		0	
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 369 869	6 700 000	7 335 059
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	647 239	-314 770	-285 689

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024	RESSOURCES	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2024
Insuffisance d'autofinancement		314 770	285 689	Capacité d'autofinancement	647 239	0	0
Investissements	13 115 289	18 798 428	16 689 699	Financements de l'actif par l'État	18 515 564	3 150 000	2 896 615
				Financements de l'actif par des tiers autres que l'État	3 520 886	7 425 864	18 214 381
				Autres ressources	0	0	0
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 115 289	19 113 199	16 975 388	TOTAL DES RESSOURCES (6)	22 683 689	10 575 864	21 110 996
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	9 568 400		4 135 608	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)		8 537 334	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Correction Balance d'entrée	EXECUTION AU 31/12/2024
Niveau initial				
FONDS DE ROULEMENT	32 731 733	42 300 133	42 300 133	40 559 606
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-16 099 094	-3 752 074	-3 752 074	-5 492 601
TRESORERIE	48 830 827	46 052 207	46 052 207	46 052 207
Variation				
Variation du FONDS DE ROULEMENT	9 568 400	-8 537 334	-1 740 527	4 135 608
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	12 347 020	-3 313 816	-1 740 527	5 451 146
Variation de la TRESORERIE	-2 778 619	-5 223 518	0	-1 315 538
Niveau final				
FONDS DE ROULEMENT	42 300 133	33 762 799	40 559 606	44 695 214
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 752 074	-7 065 890	-5 492 601	-41 455
TRESORERIE	46 052 207	40 828 689	46 052 207	44 736 670

119 jours

119 jours

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	46 052 207	57 860 653	47 737 637	35 399 268	48 628 792	43 238 689	35 668 646	63 742 122	54 744 481	46 299 104	57 608 861	56 997 846	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	24 576 784	344 646	1 703 737	24 680 991	1 211 803	1 818 114	36 102 803	0	1 766 126	15 765 841	3 538 218	1 510 503	113 019 565
Subvention pour charges de service public	23 856 740		1 028 470	23 836 740			33 520 931	0		14 302 014	0	0	96 544 895
Autres financements de l'État							97 600	0		22 500	0	22 500	142 600
Fiscalité affectée			57 000				0	0		0	0	0	57 000
Autres financements publics	406 747	10 000	119 898			1 356 022	1 438 730	0	33 000	0	64 500	94 926	3 523 823
Recettes propres	313 297	334 646	498 369	844 251	1 211 803	462 092	1 045 543	0	1 733 126	1 441 327	3 473 718	1 393 077	12 751 247
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	209 381	-30 000	296 871	610 276	5 026 114	3 060 604	2 713 253	0	1 856 159	6 407 924	3 914 006	4 398 251	28 462 838
Financements de l'État fléchés	0	0	7 500	10 000	75 000	0	35 400		92 593	0	0	0	220 493
Autres financements publics fléchés	163 381	-30 000	248 488	578 537	4 256 588	2 615 709	2 660 556		1 718 421	6 279 667	3 809 760	4 392 474	26 693 582
Recettes propres fléchées	46 000	0	40 883	21 739	694 525	444 895	17 297		45 145	128 256	104 246	5 777	1 548 764
<i>Opérations non budgétaires</i>	252 350	31 593	1 963 544	869 760	148 921	442 950	745 531	3 487	237 629	1 783 926	4 307 189	1 255 446	12 042 326
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	252 350	31 593	1 963 544	869 760	148 921	442 950	745 531	3 487	237 629	1 783 926	4 307 189	1 255 446	12 042 326
- TVA encaissée	252 350	31 593	88 839	756 684	52 921	101 581	404 162	3 487	60 629	283 926	75 539	72 725	2 184 436
- récupération TVA sur op. CPER													0
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0	0	1 874 705	113 076	96 000	341 369	341 369		177 000	1 500 000	4 231 650	1 182 721	9 857 890
<i>Autres encaissements sur comptes de tiers</i>												0	0
A. TOTAL	25 038 515	346 239	3 964 151	26 161 027	6 386 837	5 321 668	39 561 587	3 487	3 859 913	23 957 691	11 759 413	7 164 201	153 524 729
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	10 297 184	8 763 525	12 443 859	11 229 225	8 912 986	9 669 041	8 748 925	7 817 457	9 725 725	10 061 558	9 501 993	10 933 918	118 105 394
Personnel	6 900 023	6 982 796	6 945 714	6 941 264	6 834 974	6 860 052	6 929 270	7 049 032	7 284 930	7 209 957	7 038 351	7 512 800	84 489 163
Fonctionnement	3 371 160	1 261 114	5 266 554	4 066 887	1 743 693	2 466 051	1 695 845	612 729	2 121 010	2 349 279	2 274 358	2 903 071	30 131 751
Investissement	26 001	519 615	231 591	221 075	334 320	342 937	123 809	155 695	319 784	502 322	189 284	518 047	3 484 480
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	2 598 735	1 578 334	2 411 286	1 438 477	2 400 128	2 838 746	2 283 384	1 143 874	2 205 203	2 248 713	2 531 666	2 109 129	25 787 676
Personnel	1 075 207	1 099 551	1 097 677	1 096 793	1 082 046	1 125 377	1 167 046	1 047 951	1 103 157	1 186 969	1 209 024	1 195 392	13 486 190
Fonctionnement	380 116	389 815	850 417	315 732	694 401	923 997	735 583	93 526	730 424	873 310	821 205	858 062	7 666 588
Investissement	1 143 411	88 968	463 193	25 952	623 681	789 372	380 756	2 397	371 622	188 434	501 437	55 675	4 634 898
<i>Opérations non budgétaires</i>	334 151	127 397	1 447 375	263 800	463 827	383 924	455 803	39 797	374 362	337 663	336 768	6 382 330	10 947 197
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements												10 000	10 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	334 151	127 397	1 447 375	263 800	463 827	383 924	455 803	39 797	374 362	337 663	336 768	6 372 330	10 937 197
- TVA décaissée	334 151	127 397	105 492	108 800	285 427	160 896	232 776	39 797	197 362	187 663	186 768	216 864	2 183 393
- Avance sur CPER					100 000					150 000		6 000 000	6 250 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0	0	1 341 883	155 000	78 400	223 028	223 027		177 000		150 000	155 466	2 503 804
<i>Autres décaissements sur comptes de tiers</i>												0	0
B. TOTAL	13 230 070	10 469 255	16 302 520	12 931 503	11 776 940	12 891 711	11 488 111	9 001 128	12 305 290	12 647 934	12 370 428	19 425 377	154 840 267
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	11 808 445	-10 123 016	-12 338 369	13 229 524	-5 390 103	-7 570 044	28 073 476	-8 997 641	-8 445 377	11 309 756	-611 015	-12 261 177	-1 315 538
SOLDE CUMULE (1) + (2)	57 860 653	47 737 637	35 399 268	48 628 792	43 238 689	35 668 646	63 742 122	54 744 481	46 299 104	57 608 861	56 997 846	44 736 669	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 - Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2023	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Compte financier 2024	2025*	2026*	2027 et suivants*
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	24 289 520	26 105 213	26 105 213	28 780 375	24 545 642	20 001 729
Recettes fléchées (b)	27 236 974	41 854 633	28 462 838	8 198 133	6 020 272	2 182 718
Financements de l'État fléchés	3 691 700	3 150 000	220 493	3 000 000	0	0
Autres financements publics fléchés	14 642 603	31 493 924	26 693 582	5 198 133	6 020 272	1 191 208
Recettes propres fléchées	119 780	7 210 709	1 548 764	0	0	991 510
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	25 421 280	37 184 634	25 787 676	12 432 866	10 564 185	13 314 077
Personnel						
AE=CP	13 185 430	18 424 348	13 486 190	1 062 654	511 317	236 491
Fonctionnement						
AE	7 985 475	12 148 117	8 523 716	535 461	450 500	1 008 206
CP	6 412 663	11 950 208	7 666 588	567 392	452 868	1 522 571
Investissement						
AE	1 803 486	8 279 193	2 226 455	7 434 256	9 600 000	11 303 674
CP	1 616 095	6 810 077	4 634 898	10 802 820	9 600 000	11 555 015
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	1 815 693	4 669 999	2 675 162	-4 234 733	-4 543 913	-11 131 359
Autofinancement des opérations fléchées (d)	0	0	0	0	0	9 131 981
Dépenses financées par des recettes fléchées (e) = (c) - (d)	25 421 280	37 184 634	25 787 676	12 432 866	10 564 185	4 182 096
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (f) = (a)+(b)-(e)	26 105 213	30 775 212	28 780 375	24 545 642	20 001 729	18 002 351

*Données issues du tableau des opérations détaillées pluriannuelles et programmation (tableau 10)

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opération	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement			Crédits de paiement			Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures à 2024	AE ouverts en 2024 (consolidé BR2)	AE consommées en 2024 (CFI 2024)	CP consommées au titre des années antérieures à 2024	CP ouverts en 2024 (consolidé BR2)	CP consommées en 2024 (CFI 2024)	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2024 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (1) - (2) - (4)	(9) = (2) + (4) - (5) - (7)
PIA	15 632 038	11 252 896	1 094 527	1 824 772	6 872 643	1 955 579	2 552 188	2 554 369	3 652 837
Mécénat	2 410 674	1 986 445	387 116	334 870	1 922 526	419 280	320 286	89 359	78 502
UE	6 662 614	4 579 337	950 465	871 506	4 318 953	1 168 764	813 991	1 211 770	317 900
Autres	794 994	501 443	55 000	30 448	482 467	53 500	32 928	263 103	16 496
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	25 500 320	18 320 121	2 487 107	3 061 596	13 596 589	3 597 124	3 719 394	4 118 603	4 065 734
Soutien enseign. et recherche	41 081 981	12 286 262	4 129 050	757 588	11 923 237	873 745	301 657	28 038 131	818 957
Amélioration QVT et campus	6 127 020	3 061 246	1 884 626	858 652	1 511 521	2 036 857	1 193 650	2 207 122	1 214 727
Rénovation technique / conformité	3 559 000	216 714	1 460 628	714 361	193 622	794 379	255 883	2 627 925	481 570
Transition énergétique et env.	905 000	499 638	380 361	319 508	303 350	491 650	210 691	85 853	305 105
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	51 673 001	16 063 860	7 854 665	2 650 109	13 931 729	4 196 631	1 961 881	32 959 032	2 820 359
TOTAL	77 173 321	34 383 981	10 341 772	5 711 705	27 528 319	7 793 755	5 681 275	37 077 634	6 886 093

B - Recettes

Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant financements extérieurs	Encaissements au titre des années antérieures à 2024	Encaissements au titre de l'année 2024	Restes à encaisser
	(1)	(10) = (1) - (11)	(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
PIA	15 632 038	0	15 632 038	8 190 446	2 632 993	4 808 599
Mécénat	2 410 674	0	2 410 674	1 439 534	489 137	482 003
UE	6 662 614	0	6 662 614	4 089 187	585 375	1 988 052
Autres	794 994	0	794 994	628 969	43 856	122 169
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	25 500 320	0	25 500 320	14 348 136	3 751 362	7 400 823
Soutien enseign. et recherche	41 081 981	9 131 981	31 950 000	22 800 000	150 000	9 000 000
Amélioration QVT et campus	6 127 020	6 127 020	0	0	0	0
Rénovation technique / conformité	3 559 000	3 439 000	120 000	84 000	0	36 000
Transition énergétique et env.	905 000	605 000	300 000	100 000	0	200 000
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	51 673 001	19 303 001	32 370 000	22 984 000	150 000	9 236 000
TOTAL	77 173 321	19 303 001	57 870 320	37 332 136	3 901 362	16 636 823

TABLEAU 10 - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement			Crédits de paiement			Programmation dépenses N+1 et suivants					
			AE consommées au titre des années antérieures à 2024	AE ouverts en 2024 (consolidé BR2)	AE consommées en 2024 (CFI 2024)	CP consommées au titre des années antérieures à 2024	CP ouverts en 2024 (consolidé BR2)	CP consommées en 2024 (CFI 2024)	AE prévues en 2025	CP prévues en 2025	AE prévues en 2026	CP prévues en 2026	AE prévues en 2027 et suivants	CP prévues en 2027 et suivants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12) = (1) - (2) - (4) - (8) - (10)	(13) = (1) - (5) - (7) - (9) - (11)
Contrats de recherche	Personnel	11 112 878	7 685 953	1 496 585	1 616 463	7 685 953	1 496 585	1 616 463	1 062 654	1 062 654	511 317	511 317	236 491	236 492
	Fonctionnement	7 063 344	3 789 667	594 882	1 294 004	3 427 056	712 543	1 145 031	535 461	567 392	450 500	452 868	993 712	1 470 996
	Investissement	7 324 397	6 844 500	395 641	151 129	2 483 581	1 387 996	957 899	84 256	3 452 820			244 511	430 096
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS		25 500 620	18 320 121	2 487 107	3 061 596	13 596 591	3 597 124	3 719 394	1 682 371	5 082 866	961 817	964 185	1 474 715	2 137 584
Opérations immobilières	Fonctionnement fléché	145 437	105 427	30 010	25 515	67 069	50 129	26 793	0	0	0	0	14 494	51 575
	Investissement fléché	39 793 544	11 694 581	3 632 449	89 800	11 646 570	340 213	72 056	7 350 000	7 350 000	9 600 000	9 600 000	11 059 163	11 124 918
	Total Fléché	39 938 981	11 800 008	3 662 459	115 316	11 713 639	390 342	98 849	7 350 000	7 350 000	9 600 000	9 600 000	11 073 657	11 176 493
	Fonctionnement globalisé	762 302	51 525	306 020	340 989	17 091	307 508	11 829	101 756	134 703	0	0	268 031	598 679
	Investissement globalisé	10 971 718	4 212 327	3 886 187	2 193 804	2 200 999	3 498 781	1 851 204	3 176 204	5 574 939	0	0	1 389 383	1 344 577
Total Globalisé		11 734 020	4 263 853	4 192 207	2 534 793	2 218 090	3 806 289	1 863 033	3 277 960	5 709 641	0	0	1 657 414	1 943 256
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES		51 673 001	16 063 860	7 854 666	2 650 109	13 931 729	4 196 631	1 961 881	10 627 960	13 059 641	9 600 000	9 600 000	12 731 071	13 119 749
<i>Ss total Personnel</i>		<i>11 112 878</i>	<i>7 685 953</i>	<i>1 496 585</i>	<i>1 616 463</i>	<i>7 685 953</i>	<i>1 496 585</i>	<i>1 616 463</i>	<i>1 062 654</i>	<i>1 062 654</i>	<i>511 317</i>	<i>511 317</i>	<i>236 491</i>	<i>236 492</i>
<i>Ss total Fonctionnement</i>		<i>7 971 083</i>	<i>3 946 620</i>	<i>930 912</i>	<i>1 660 508</i>	<i>3 511 217</i>	<i>1 070 180</i>	<i>1 183 653</i>	<i>637 217</i>	<i>702 095</i>	<i>450 500</i>	<i>452 868</i>	<i>1 276 237</i>	<i>2 121 250</i>
<i>Ss total Investissement</i>		<i>58 089 659</i>	<i>22 751 408</i>	<i>7 914 277</i>	<i>2 434 734</i>	<i>16 331 150</i>	<i>5 226 990</i>	<i>2 881 159</i>	<i>10 610 460</i>	<i>16 377 759</i>	<i>9 600 000</i>	<i>9 600 000</i>	<i>12 693 057</i>	<i>12 899 592</i>
TOTAL		77 173 621	34 383 981	10 341 773	5 711 705	27 528 320	7 793 755	5 681 275	12 310 331	18 142 507	10 561 817	10 564 185	14 205 786	15 257 333

B - Prévissions de recettes

Opérations	Nature	Prévission	Prévission N		Programmation N+1 et suivants		
		financement extérieur des opérations	Encaissements au titre des années antérieures à 2024	Encaissements au titre de l'année 2024	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026	Encaissements prévus en 2027 et suivants
		(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19) = (14) - (15) - (16) - (17) - (18)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	0	0	0			0
	Autres financements publics	22 294 652	12 279 633	3 605 406	1 598 133	4 220 272	591 208
	Autres financements	3 205 968	2 068 503	145 955			991 510
Total contrat de recherche		25 500 620	14 348 136	3 751 362	1 598 133	4 220 272	1 582 718
Opérations immobilières	Financement de l'Etat	21 950 000	18 800 000	150 000	3 000 000	0	0
	Autres financements publics	10 000 000	4 000 000	0	3 600 000	1 800 000	600 000
	Autres financements	0					0
	Total Fléché	31 950 000	22 800 000	150 000	6 600 000	1 800 000	600 000
	Financement de l'Etat	0					0
	Autres financements publics	0					0
	Autres financements	420 000	184 000	0	200 000	0	36 000
	Total Globalisé	420 000	184 000	0	200 000	0	36 000
Total opérations immobilières		32 370 000	22 984 000	150 000	6 800 000	1 800 000	636 000
<i>ss total financement de l'Etat</i>		<i>21 950 000</i>	<i>18 800 000</i>	<i>150 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>ss total autres financements publics</i>		<i>32 294 652</i>	<i>16 279 633</i>	<i>3 605 406</i>	<i>5 198 133</i>	<i>6 020 272</i>	<i>1 191 208</i>
<i>ss total autres financements</i>		<i>3 625 968</i>	<i>2 252 503</i>	<i>145 955</i>	<i>200 000</i>	<i>0</i>	<i>1 027 510</i>
TOTAL		57 870 620	37 332 136	3 901 362	8 398 133	6 020 272	2 218 718

TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CFI 2023	BR2 2024	CFI 2024		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	26 402 412	35 111 809	35 111 810	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	32 731 733	42 300 133	40 559 606	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-16 099 094	-3 752 074	-5 492 601	
	4	Niveau initial de la trésorerie	48 830 827	46 052 208	46 052 207	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	26 105 213	23 345 108	23 345 108	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	22 725 614	22 707 100	22 707 100		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	139 439 247	160 954 511	142 545 571	
	6	Résultat patrimonial	-3 414 149	-2 314 770	-4 661 017	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	647 239	-314 770	-285 689	
	8	Variation du fonds de roulement	9 568 400	-8 537 334	4 135 608	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-10 000	-10 000	-10 000	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0	0	0
		Variation des stocks	+ / -			
		Production immobilisée	+			
		Charges sur créances irrécouvrables	-			
		Produits divers de gestion courante	+			
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	13 028 496	-7 280 212	6 556 275
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	13 028 496	-7 280 212	6 556 275
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-3 450 095	-1 247 122	-2 410 667	
12.a	Recettes budgétaires	127 279 755	156 942 370	141 482 404		
12.b	Crédits de paiement ouverts	130 729 850	158 189 492	143 893 070		
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-671 476	3 976 396	-1 095 129		
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-2 778 619	-5 223 518	-1 315 538		
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-2 760 105	0	2 675 162		
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-18 514	-5 223 518	-3 990 700		
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	12 347 020	-3 313 816	5 451 146		
16	Variation des restes à payer	8 709 398	2 765 020	-1 347 500		
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	35 111 810	37 876 829	33 764 310	
	18	Niveau final du fonds de roulement	42 300 133	33 762 799	44 695 214	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 752 074	-7 065 890	-41 455	
	20	Niveau final de la trésorerie	46 052 208	40 828 690	44 736 669	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	23 345 108	23 345 108	26 020 270	
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	22 707 100	17 483 582	18 716 400		
	Comptabilité budgétaire					
	Comptabilité générale					